



JUIN 2013

LUTTE DE LA CONFÉDÉRATION CONTRE LA CRIMINALITÉ

SITUATION, MESURES ET MOYENS

Le crime
organisé et
ses multiples
facettes



Succès dans la
lutte contre
la traite d'êtres
humains



Lutte de la Confédération contre la criminalité

SITUATION, MESURES ET MOYENS

2012

RAPPORT ANNUEL

Office fédéral de la police fedpol

Sommaire

	• Editorial/Introduction	4/7	
PARTIE 1	SITUATION		
	1	• Crime organisé	12
		• Groupes criminels d'Italie	12
		• Groupes criminels provenant de la CEI et de Géorgie	13
		• Groupes criminels d'Europe du Sud-est	14
		• Groupes criminels d'Afrique de l'Ouest	15
		• Groupes criminels d'autres provenances	16
	2	• Criminalité économique et blanchiment d'argent	18
		• Corruption dans le secteur des marchés publics	18
		• Blanchiment d'argent dans l'immobilier	19
		• Blanchiment d'argent par des opérations de compensation	20
	• Truquage des matches de football	22	
3	• Stupéfiants	23	
4	• Traite d'êtres humains	25	
5	• Trafic de migrants	28	
6	• Fausse monnaie	30	
7	• Trafic illicite de biens culturels	32	
8	• Cybercriminalité	34	
	• Criminalité basée sur Internet	34	
	• Pornographie enfantine	35	
9	• Violence lors de manifestations sportives	37	
10	• Sécurité des personnes et des bâtiments	38	
11	• Terrorisme et extrémisme violent	39	
	• Terrorisme et extrémisme violent islamistes	39	
	• Terrorisme et extrémisme violent ethno-nationalistes	40	
	• Autres formes d'extrémisme violent	42	
PARTIE 2	MESURES ET MOYENS		
	1	• Police judiciaire	46
		• Affaires	46
		• Enquêtes Crime organisé et criminalité économique	48
		• Enquêtes Protection de l'Etat	50
		• Enquêtes Terrorisme	50
		• Enquêtes TI	52
		• Traite d'êtres humains et trafic de migrants	53
		• Pédocriminalité et pornographie illégale	55
		• Stupéfiants	57
		• Coordination en matière de fausse monnaie	58
	• Criminalité générale et délits financiers	59	
	• Recherches ciblées et groupe d'engagement	59	
	• Observations	60	

	• Analyse	61
	• Formation	62
2	• Police de sécurité	63
	• Sécurité des personnes	63
	• Sécurité des bâtiments	64
	• Soutien à la conduite	66
3	• Coopération policière internationale	67
	• Coopération bilatérale	67
	• Attachés de police suisses	69
	• Centres de coopération policière et douanière (CCPD)	70
	• Association à Schengen	70
	• Europol	71
	• INTERPOL	72
	• Coopération multilatérale	73
	• Gestion internationale des crises et identification de victimes de catastrophes (DVI)	73
	• Formation et perfectionnement	74
4	• Police administrative et soutien policier	75
	• Mesures contre la cybercriminalité	75
	• Coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants	77
	• Communications en matière de blanchiment d'argent	78
	• Explosifs et pyrotechnie	79
	• Armes	80
	• Mesures concernant des ressortissants étrangers	81
	• Mesures contre la propagande incitant à la violence	81
	• Mesures contre la violence lors de manifestations sportives	81
	• Centrale d'engagement de fedpol	83
	• Système d'alerte en cas d'enlèvement d'enfant	85
	• Recherches RIPOl	86
	• Identification biométrique des personnes	86
	• Recherches de personnes disparues	87
	• Documents d'identité	88
	• Coordination des documents d'identité et de légitimation	89
	• Législation et protection des données	91
	• Ressources	94
PARTIE 3	ANNEXE	
	• 2012 Annual Report Summary	98
	• Glossaire	102
	• Index thématique	104
	• Impressum	105
	• Fiches d'information fedpol	Annexe
	• (CD) – Statistiques fedpol	Annexe

Editorial



L'une des tâches centrales de fedpol est de procéder à une appréciation aussi large que possible de la sécurité des personnes vivant en Suisse. Comparativement aux années précédentes, la situation de la menace n'a pas connu de changement en 2012. Le crime organisé existe toujours en Suisse. Les organisations mafieuses italiennes, par exemple, utilisent la Suisse comme zone de repli, pour blanchir des fonds ou à des fins logistiques. Or il ressort d'analyses de fond effectuées par fedpol et par nos partenaires que certaines organisations mafieuses italiennes joueraient aussi déjà depuis plusieurs années un rôle déterminant en Suisse dans le domaine de la criminalité de base, telle que le trafic de drogue et d'armes, le brigandage et les extorsions de fonds menées avec violence.

Pendant longtemps, la population, mais aussi les autorités, n'ont pas établi de lien entre ces activités criminelles et les organisations mafieuses italiennes, notamment en raison des mesures de discrétion que ces dernières mettent en place. Des membres présumés de diverses organisations mafieuses italiennes se trouvent en Suisse, surtout dans les régions de frontières avec l'Italie et l'Allemagne.

Comme les années précédentes, la Suisse et ses citoyens n'ont pas représenté, en 2012, une cible privilégiée pour les djihadistes voulant commettre des attentats. Malgré tout, des ressortissants suisses peuvent à tout moment et par hasard devenir victimes de tels actes, surtout dans les régions islamiques en conflit, comme cela a été le cas, durant l'année sous revue, pour plusieurs de nos concitoyens victimes de violences de groupes djihadistes. En outre, on constate toujours que des djihadistes présumés utilisent la Suisse comme base pour soutenir activement à l'étranger des groupes djihadistes dans les domaines de la logistique, de la propagande et du personnel. Pour cette raison, fedpol a encore amélioré le monitoring d'activités djihadistes menées sur Internet. Les spécialistes du monitoring analysent régulièrement les sites en ligne déterminants qui présentent des idées du djihad et ils parviennent ainsi à se faire une image précise des activités, et de leurs motifs sous-jacents, des groupes terroristes appartenant au djihadisme global.

Des groupes criminels sont aussi actifs en Suisse dans le domaine de la traite d'êtres humains. fedpol s'engage à différents niveaux pour prévenir et poursuivre cette infraction: il assure par exemple la coordination de procédures cantonales avec tous les partenaires internationaux, comme récemment dans le cas d'un réseau thaïlandais de traite d'êtres humains. fedpol améliore aussi en permanence la coopération et l'échange d'informations avec les partenaires se trouvant dans les pays particulièrement concernés par la traite d'êtres humains, comme la Roumanie en 2012. La forte hausse du nombre de demandes prouve que cette intensification de la coopération porte ses fruits.

Le plan d'action national de la Suisse constitue un point fort en vue d'enrayer et de poursuivre la traite d'êtres humains. Il a été approuvé par l'organe de pilotage du Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, rattaché à fedpol, et présenté au public par la cheffe du Département fédéral de justice et police en octobre 2012. Le plan d'action national décrit les mesures que les services et les organisations devront prendre et mettre en œuvre d'ici 2014 pour juguler de manière décisive cette forme de criminalité.

La protection extraprocédurale des témoins représente un instrument important pour poursuivre la grande criminalité. La question de la protection des témoins se pose de manière toujours plus pressante à chaque fois que les autorités de poursuite pénale n'ont pas d'autres moyens de preuves que les déclarations de témoins. La police a constaté que de potentiels témoins renoncent souvent, par peur ou suite à de fortes menaces, à témoigner à charge si une protection ne leur est pas offerte. Dans de tels cas, les témoins menacés n'acceptent souvent de déposer qu'en échange de la mise en place de mesures de protection adéquates.

Les bases légales entrées en vigueur au 1er janvier 2013 permettent à la Suisse de prendre des mesures adéquates pour protéger les témoins menacés dans les procédures pénales de la Confédération et des cantons. Le Service national de protection des témoins, mis en place à fedpol depuis fin 2012, est chargé de cette tâche.

La Suisse entend encore renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent et a de ce fait modifié la loi sur le blanchiment d'argent. A l'avenir, le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS), rattaché à fedpol, sera ainsi en mesure d'échanger aussi des informations financières avec ses homologues étrangers et disposera de compétences accrues envers les intermédiaires financiers. La base de données du MROS pourra dès lors être élargie, ce qui renforcera l'efficacité et la crédibilité de l'ensemble du dispositif suisse de lutte contre le blanchiment d'argent.

Je remercie toutes les personnes à l'étranger, dans les communes et les cantons qui, en 2012, se sont engagées avec fedpol en vue de prévenir, de poursuivre et d'élucider des infractions.

Jean-Luc Vez

Directeur de l'Office fédéral de la police

Introduction

Le rapport annuel de l'Office fédéral de la police (fedpol) présente au public et à nos partenaires suisses et étrangers la manière dont fedpol évalue la situation en matière de criminalité en Suisse, les mesures prises et les moyens mis en œuvre. Il compte de la lutte de la Confédération contre la criminalité et se compose de deux parties. La première, dite rapport de situation, analyse et évalue la criminalité telle qu'elle se présente en Suisse. La deuxième, consacrée aux mesures et aux moyens, expose les activités exécutées par fedpol au cours de l'année écoulée, par domaines.

Le rapport de situation fournit une vue d'ensemble et une évaluation des phénomènes criminels traités par fedpol dans le cadre de son mandat légal.

Le contenu du rapport de situation repose sur des informations qui parviennent à la connaissance de fedpol dans ses diverses tâches. Il ne livre pas un tableau complet de la criminalité en Suisse, mais sert de complément, par exemple, aux données et affirmations contenues dans la Statistique policière de la criminalité ou le rapport du Service de renseignement de la Confédération (SRC).

Les thèmes abordés dans le rapport de situation sont classés par compétence légale. Les premiers traités sont le crime organisé, la criminalité économique et le blanchiment d'argent. Dans ces domaines, la Confédération est investie de compétences d'investigation, notamment lorsque des infractions ont été pour l'essentiel commises à l'étranger ou lorsqu'une infraction ne concerne pas un canton en particulier.

Viennent ensuite le commerce illégal de stupéfiants, la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, le faux-monnayage, le commerce illégal de biens culturels et la cybercriminalité, c'est-à-dire les phénomènes criminels pour lesquels la Confédération fait office d'organe central.

Le rapport de situation livre en outre une analyse de la situation en ce qui concerne la violence lors de manifestations sportives, la sécurité des personnes et des bâtiments, le terrorisme et l'extrémisme violent. S'agissant de ces deux derniers domaines, fedpol a compétence pour mener l'enquête policière sur les cas relevant de la juridiction pénale fédérale. C'est la raison pour laquelle le rapport se concentre ici sur les tâches de poursuite pénale. L'analyse préventive de ces menaces pour la sécurité de l'Etat figure quant à elle dans les rapports du SRC.

La deuxième partie du rapport annuel fournit une vue d'ensemble sur l'essentiel des mesures prises par fedpol durant l'année 2012 et des renseignements sur la manière dont l'office a engagé les moyens qui étaient à sa disposition (personnel, finances, infrastructure).

Font aussi partie intégrante de cette deuxième partie les principaux contenus des rapports annuels, publiés séparément pour des raisons juridiques et structurelles, du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) et du Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI).

Le rapport annuel s'adresse aux mandants politiques et aux organes de contrôle, aux milieux policiers, aux autorités partenaires suisses et étrangères, de même qu'aux médias et au public.

Egalité

En l'absence de mention particulière, la forme masculine s'applique aux deux genres.

Lutte de la Confédération contre la criminalité

PARTIE 1

SITUATION

1	Crime organisé	12
2	Criminalité économique et blanchiment d'argent	18
3	Stupéfiants	23
4	Traite d'êtres humains	25
5	Trafic de migrants	28
6	Fausse monnaie	30
7	Trafic illicite de biens culturels	32
8	Cybercriminalité	34
9	Violence lors de manifestations sportives	37
10	Sécurité des personnes et des bâtiments	38
11	Terrorisme et extrémisme violent	39

1 Crime organisé

Le rapport de situation se concentre sur les principales manifestations du crime organisé en Suisse. Les groupes dont il est question ici ont été choisis selon leur importance et varient en fonction des thèmes centraux ayant fait l'objet d'analyses pendant l'exercice écoulé.

Groupes criminels d'Italie

SITUATION

RAMIFICATIONS EN SUISSE. Depuis la création de la Police judiciaire fédérale (PJF) en 2001, les affaires complexes présentant un lien avec des organisations criminelles italiennes constituent l'axe principal de la lutte contre le crime organisé. Elles sont nombreuses à concerner le blanchiment d'argent et le trafic de stupéfiants, mais touchent aussi le trafic d'armes, la fausse monnaie et la contrefaçon.

Depuis 2010, les organisations criminelles originaires d'Italie font l'objet d'analyses approfondies menées en collaboration avec des partenaires suisses et étrangers. Les résultats obtenus jusqu'ici montrent que des membres présumés de différentes organisations mafieuses italiennes séjournent en Suisse, avec une tendance à la concentration dans les régions frontalières avec l'Italie et l'Allemagne.

STRUCTURE COMPLEXE. Les organisations mafieuses italiennes sont structurées de manière extrêmement complexe. C'est le cas par exemple de la 'Ndrangheta qui, dans sa région d'origine, la Calabre, se caractérise déjà par une superposition de liens familiaux et territoriaux en constante mutation selon les circonstances. Dans le nord de l'Italie et en dehors de ce pays, ces liens semblent encore plus complexes car les structures territoriales surtout sont plus difficilement délimitables qu'en Calabre.

S'ajoute à cela le fait que la 'Ndrangheta est très cloisonnée au niveau interne: chaque cellule territoriale autonome (locale) est composée d'une «société majeure» (società maggiore) et d'une «société mineure» (società minore). Alors que la société majeure prend les décisions stratégiques et assure les relations avec les structures supérieures de la 'Ndrangheta, la société mineure ne reçoit que les informations qui lui sont nécessaires. La société mineure est

en général chargée des activités criminelles de base et doit rendre des comptes à la société majeure.

Cette hiérarchie fonctionnelle à l'intérieur des cellules territoriales se croise avec une autre hiérarchie qui ne recouvre pas les structures territoriales et dont les dirigeants constituent une sorte d'élite. Ils sont entre autres habilités à entretenir les contacts interdits aux rangs inférieurs et leurs noms ne sont pas connus des niveaux hiérarchiques inférieurs.

Ces structures mafieuses sont régies au niveau interne par des règles propres; les fautes mineures sont sanctionnées par des blâmes et des amendes, les fautes plus graves sont punies par l'usage de la violence. La 'Ndrangheta se caractérise aussi par l'extrême discrétion de ses membres et l'obligation faite aux personnalités centrales de se montrer discrètes et modestes. De plus, le fait que cette organisation criminelle ait aussi des contacts avec les autorités en Italie, selon les informations actuelles, nourrit aussi son cloisonnement.

EVALUATION

GROUPES ACTIFS DANS LA PETITE CRIMINALITÉ.

Les organisations mafieuses italiennes utilisent la Suisse dans l'intention de blanchir des fonds, comme zone de repli et à des fins logistiques. Toutefois, probablement depuis plus de vingt ans déjà, certaines occupent aussi une place déterminante dans la petite criminalité en Suisse. Si, depuis longtemps, le public et les autorités ne font plus le lien entre ces activités criminelles et les organisations mafieuses, c'est essentiellement en raison du cloisonnement qui prévaut en leur sein.

LA MENACE ÉMANANT DE LA 'NDRANGHETA.

La menace spécifique que la 'Ndrangheta représente pour la société en Suisse résulte de plusieurs facteurs. D'une part, l'organisation possède une structure caractérisée par l'attribution claire des fonctions et des pouvoirs ainsi que par un système interne de règles, de sanctions et de cloisonnements. D'autre part, le fait qu'elles soient rattachées à l'organisation criminelle en Italie donne aux unités actives en Suisse un grand poids dans le milieu criminel local et leur ouvre de nouvelles possibilités d'activités délictueuses. Ces unités de la 'Ndrangheta en Suisse sont particulièrement présentes dans les domaines de pré-

dilection de cette organisation mafieuse, à savoir le trafic de cocaïne, le brigandage, le trafic d'armes, la criminalité économique et l'extorsion de fonds pratiquée avec violence. Les conflits internes, très courants au sein de la 'Ndrangheta, sont réglés par la violence. De tels d'actes ont déjà été constatés en Suisse, bien qu'il ait été impossible jusqu'ici de les attribuer clairement à cette organisation.

Pour pouvoir lutter efficacement contre les organisations criminelles italiennes, il conviendra d'approfondir davantage encore les connaissances sur la 'Ndrangheta ainsi que sur les autres organisations mafieuses italiennes.

Groupes criminels provenant de la CEI et de Géorgie

SITUATION

LE BLANCHIMENT D'ARGENT EN POINT DE MIRE.

En Suisse, le blanchiment d'argent demeure la principale activité de la criminalité organisée en provenance de la CEI. Des sommes élevées, souvent plusieurs dizaines ou centaines de millions, sont placées, dispersées, puis à nouveau rassemblées sur des comptes off-shore par le biais d'un réseau serré de sociétés-écrans. Les comptes ouverts dans des banques suisses sont à cet égard les maillons importants d'une longue chaîne. Il s'avère même, selon un cas récent, que des transactions en espèces de plusieurs millions sont effectuées afin de dissimuler le lien entre l'origine et la destination des fonds. La corruption et l'abus de confiance sont au premier rang des infractions préalables au blanchiment d'argent. Ces fonds sont souvent réinvestis dans l'immobilier et dans l'hôtellerie, entre autres, et de plus en plus en Suisse.

L'ARGENT DE LA CORRUPTION EN SUISSE.

Vers la fin de l'année écoulée, plusieurs ministres du gouvernement russe et autres fonctionnaires soupçonnés de corruption ont dû démissionner. Le dommage total, selon une source d'information publique, se monterait à plus d'un milliard de dollars. Une partie considérable de cet argent de la corruption afflue régulièrement en Suisse, souvent par l'intermédiaire des comptes commerciaux de sociétés off-shore inactives économiquement. Des fiduciaires et des avocats suisses participent souvent à l'exécution des trans-

actions, des employés de banques fournissant même parfois une aide directe.

FRAUDE À LA TVA – LE CAS MAGNITSKY.

L'un des cas de fraude à la TVA les plus importants que la Russie ait connu ne cesse de faire des vagues et n'épargne pas la Suisse. Il y a quelques années, un groupe criminel actif en Russie a raflé plusieurs centaines de millions de dollars probablement par le biais du recouvrement frauduleux de taxes à la valeur ajoutée et autres fraudes fiscales. Outre les figures du monde criminel, plusieurs fonctionnaires des autorités fiscales qui avaient compétence pour autoriser les recouvrements frauduleux sont au cœur des investigations. L'avocat russe Sergej Magnitsky avait été chargé par une société d'investissement britannique lésée d'éclaircir les faits. Après avoir procédé à d'intenses recherches, il a été lui-même accusé de fraude fiscale et incarcéré. Il est décédé en prison après presque un an de détention. En décembre 2012, le président des Etats-Unis a signé une loi (la loi Magnitsky) imposant des sanctions en matière de visa contre les citoyens russes qui violent les droits de l'homme. L'adoption de cette loi a considérablement pesé sur les relations russo-américaines. Une partie considérable des fonds détournés dans cette affaire de fraude à la TVA a probablement abouti en Suisse avant d'être transférée vers des sociétés off-shore ou investie dans l'immobilier. Une enquête a été ouverte par le Ministère public de la Confédération (MPC).

ENQUÊTES CONTRE DES OUBÈQUES.

La Suisse a aussi été confrontée à des cas majeurs de soupçon de blanchiment d'argent concernant d'autres pays de la CEI. Depuis l'été 2012, des investigations sont menées à l'encontre de différents ressortissants ouzbèques suspectés d'avoir détourné des sommes importantes appartenant à la filiale ouzbèque d'une entreprise russe de télécommunication et d'avoir blanchi ces fonds en Suisse. Actuellement, quelque 700 millions de francs sont bloqués en Suisse.

GROUPES GÉORGIENS.

Au terme de deux ans d'enquête, quatre Géorgiens ont été condamnés en juin 2012 par le Tribunal pénal fédéral (TPF) à des peines allant de quatre ans un quart à sept ans et demi d'emprisonnement pour appartenance à une organisation criminelle, vol commis en bande et blanchiment d'argent partiellement grave. En tant que membres des instances dirigeantes régionales en Suisse, les quatre Géorgiens ont récupéré les fonds de voleurs

géorgiens agissant en bandes et les ont transmis à l'organisation criminelle «Voleurs dans la loi». Les gangs de voleurs géorgiens demeurent actifs en Suisse tout comme dans d'autres pays européens. Selon certains indices, ils auraient rapidement réorganisé leurs structures après l'importante opération policière de mars 2010. Les enquêtes menées en Suisse se poursuivent.

EVALUATION

TENTATIVE DE PRISE D'INFLUENCE. La criminalité organisée originaire de la CEI et de Géorgie demeure une menace pour la Suisse même si elle porte relativement peu atteinte au sentiment de sécurité de la population. Comme dans d'autres pays, on observe en Suisse que des ressortissants de la CEI pratiquent un lobbying actif et tentent, grâce à leurs importants moyens financiers, d'accroître leur influence dans les domaines administratifs, juridiques et autres. La Suisse mettra donc tout en œuvre, à l'avenir aussi, pour contrecarrer le placement et l'investissement de fonds criminels en provenance de la CEI.

Groupes criminels d'Europe du Sud-est

SITUATION

RAYON D'ACTION SUCCESSIVEMENT ÉLARGI. La plupart des groupes criminels d'Europe du Sud-est se sont constitués pendant la guerre en ex-Yougoslavie. Pourtant, même depuis la fin du conflit, certains territoires de l'Europe du Sud-est sont considérés comme zones de crise. Une instabilité politique constante, des lacunes dans l'application des lois et les déficits économiques continuent à fortement alimenter la criminalité dans ces régions et en provenance de ces régions. Au cours des deux dernières années, ces structures criminelles ont élargi successivement leur rayon d'action non seulement sur une grande partie de l'Europe, mais également jusqu'en Amérique du Nord et en Amérique du Sud. L'Europe du Sud-est est considérée aujourd'hui comme l'une des principales zones d'origine et de transit pour la contrebande et le trafic de stupéfiants, d'êtres humains, d'armes, de cigarettes et autres. Les liens entre les membres d'organisations criminelles et les autorités étatiques et politiques de ces régions constituent par ailleurs une grande difficulté pour les enquêtes et les poursuites pénales. En outre, les groupes criminels d'Europe du Sud-est s'appuient souvent dans leurs

activités transfrontalières sur un vaste réseau de contacts au sein de la diaspora. Ce fait est d'une importance déterminante pour les pays accueillant d'importantes communautés d'Europe du Sud-est comme la Suisse.

GROUPES CRIMINELS DE SOUCHE ALBANAISE.

En 2012, le marché suisse de l'héroïne est resté dominé par les groupes criminels de souche albanaise. Ces groupes se caractérisent par leur opportunisme et leur appartenance à des réseaux claniques à forte cohésion. Ils sont en outre très flexibles et contournent en permanence dans leurs activités et stratégies criminelles les mesures des autorités de poursuite pénale. En général, ils disposent d'instances dirigeantes relativement rigides et stables à partir desquelles les activités criminelles sont organisées et conduites. Aux niveaux hiérarchiques inférieurs, les structures sont en revanche plus faibles et les individus facilement interchangeables. Il est de ce fait très difficile d'établir des conclusions sur les instances dirigeantes. Depuis quelques années, les groupes criminels de souche albanaise ont accru leur collaboration avec des criminels venant de Turquie, d'autres Etats d'Europe du Sud-est et de l'Est, ainsi que d'Italie et d'Amérique du Sud. Les groupes criminels de souche albanaise, qui proviennent essentiellement du Kosovo, de Macédoine et d'Albanie, semblent aussi renforcer leurs activités dans d'autres domaines criminels, essentiellement la migration illégale, la prostitution illégale, le trafic de cannabis, le brigandage en bande, les jeux de hasard illégaux, l'extorsion de fonds et la falsification de documents. Les gains obtenus de manière délictueuse sont envoyés dans les pays d'origine des criminels, en général en espèces. Les enquêtes de police permettent toutefois de penser que les fonds délictueux sont de plus en plus souvent investis en Europe occidentale. En Suisse, les groupes criminels de souche albanaise utilisent un spectre relativement large de structures commerciales comme les restaurants, les agences de voyage et les petits commerces afin de camoufler leurs activités illégales. Ainsi, en novembre 2012, la Cour suprême zurichoise a condamné à dix ans de prison un double national suisse-kosovar, propriétaire d'une agence de voyage, pour contrebande et trafic d'héroïne. Selon le jugement, le coupable avait fait entrer 107 kilos d'héroïne en Suisse en 2010, dont il avait ensuite revendu 20 kilos à plusieurs trafiquants de souche albanaise dans la région zurichoise. Le reste de la cargaison a été saisi.



MARCHANDISES.

Les trafiquants utilisent toujours plus fréquemment des porte-conteneurs pour transporter de la cocaïne d'Amérique du Sud en Afrique.

GROUPES CRIMINELS SLAVES. Les groupes criminels slaves ont conservé leur puissance. Il semble toutefois qu'ils n'aient pas encore épuisé leur potentiel de croissance. Ils se sont surtout spécialisés dans le trafic de stupéfiants, le brigandage et le recel. En outre, des groupes et des individus isolés pratiquent le trafic de migrants et tirent des bénéfices de la prostitution illégale ainsi que du développement du travail au noir. La plupart des groupes criminels slaves sont originaires de Serbie, du Monténégro, de Bosnie-Herzégovine ainsi que de Croatie. La structure de ces groupes est souvent un héritage de leur passé commun au cours des guerres en ex-Yougoslavie. Ils disposent d'un vaste réseau de contacts à la fois dans leurs pays d'origine et dans toute l'Europe occidentale et centrale. On constate régulièrement qu'ils entretiennent des liens avec des clans criminels importants de leur région d'origine.

DÉLINQUANCE ITINÉRANTE. Comme les années précédentes, la Suisse a été touchée en 2012 par le phénomène de la délinquance itinérante. Les auteurs de ces infractions, originaires principalement de Roumanie, de Bulgarie ainsi que des Etats de l'ex-Yougoslavie et de l'ancienne Union soviétique, agissent en général en bande. Pratiquement dans toute la Suisse, ils sont à l'origine d'effractions en série visant les logements et les locaux commerciaux, commettent des vols de véhicules et des braquages de bijouteries et pratiquent la manipulation ou l'arrachage violent de distributeurs automatiques de billets. Ils opèrent en général en groupes rassemblant jusqu'à cinq personnes. Leurs bases logistiques sont réparties dans toute la Suisse ou dans les zones frontalières des pays voisins. Ils sont en général encore très jeunes et ex-

trêmement mobiles. Dans la plupart des cas, ils sont dirigés par des adultes issus de leur environnement familial.

EVALUATION

L'IMPACT DE LA CRIMINALITÉ DE L'EUROPE DU SUD-EST DEMEURE ÉLEVÉ. Le fort impact de la criminalité originaire de l'Europe du Sud-est en Suisse ne cesse de se confirmer depuis quelques années. Il ne semble pas que cet état de fait puisse se modifier considérablement. Au contraire, il est plutôt vraisemblable que l'on assistera à un amalgame encore plus grand de différentes activités criminelles au sein du milieu criminel d'Europe du Sud-est. La criminalité organisée présentant une dimension mondiale, elle ne peut être combattue efficacement que si les autorités de sécurité de tous les pays concernés collaborent encore plus étroitement. La Suisse est consciente de cette nécessité et fait grand usage du Système d'information Schengen (SIS). Par ailleurs, la coopération policière avec les pays d'Europe du Sud-est a été soit mise sur pied, soit approfondie au niveau bilatéral et multilatéral, selon les cas, au cours des dernières années.

Groupes criminels d'Afrique de l'Ouest

SITUATION

PRÉSENCE DOMINANTE DANS LE TRAFIC DE COCAÏNE. Les groupes criminels d'Afrique de l'Ouest détiennent une large part du marché suisse de la cocaïne. Ils sont très flexibles quant à leurs relations

d'affaires et leurs modes opératoires, par exemple lorsqu'il s'agit de modifier à court terme leurs itinéraires et leurs méthodes de trafic. Les groupes qui peuvent s'approvisionner auprès de leurs compatriotes disséminés sur presque tous les continents présentent même une dimension mondiale. Les informations de police de l'année 2012 confirment donc les constatations émises au cours des années précédentes.

ENQUÊTES CONTRE LES RÉSEAUX NIGÉRIENS.

Selon les condamnations et les enquêtes qui ont marqué l'année 2012, la domination des groupes criminels nigériens sur le marché suisse de la cocaïne se confirme. Ainsi, en septembre 2012 dans le canton de Neuchâtel, deux Nigériens ont été condamnés en première instance à six et quatre ans de prison. En octobre 2012, un réseau de trafiquants opérant entre le Nigéria et Lausanne a été démantelé et six personnes ont été arrêtées. Les autorités de poursuite pénale du canton du Valais enquêtent sur un autre réseau nigérien. En outre, dans le canton de Soleure, deux trafiquants de drogue nigériens ont été condamnés fin octobre 2012 à six ans de prison chacun. Ils faisaient partie d'un groupe actif dans toute l'Europe.

EVALUATION

CHANGEMENT DE MODE OPÉRATOIRE. Même si depuis quelques années on n'enregistre en Afrique de l'Ouest aucune saisie record, cela ne veut pas dire que le trafic de la cocaïne ait cessé. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) estime que le volume du trafic est demeuré le même qu'il y a quelques années, mais que les trafiquants ont changé de mode opératoire. Il a été constaté par exemple une augmentation des saisies de cocaïne transportées dans des conteneurs maritimes; la majorité de ces chargements étaient en transit des ports d'Amérique du Sud vers le Ghana ou le Nigéria.

FACTEUR DE DÉSTABILISATION. Le trafic de la cocaïne demeure un facteur économique central et en même temps un facteur de déstabilisation politique en Afrique de l'Ouest. Ainsi, les troubles de ces derniers mois en Guinée-Bissau, pays qui a connu trois tentatives de coup d'Etat entre la fin 2011 et la fin 2012, étaient aussi en rapport avec l'importation de plusieurs tonnes de cocaïne en provenance de Colombie. L'ONUDC constate en outre que de plus en plus de cocaïne transite par le sud et l'est de l'Afrique et que l'Afrique de l'Est sert aussi, et de plus en plus, de porte

d'entrée à l'héroïne. Par ailleurs, une nouvelle menace est apparue depuis un peu plus de deux ans: le trafic d'amphétamines d'Afrique, essentiellement d'Afrique de l'Ouest, vers d'autres régions. Après la découverte en juin 2011 d'un premier laboratoire de fabrication de méthamphétamine, un second a été localisé en 2012. Cette découverte renforce la crainte selon laquelle l'Afrique de l'Ouest pourrait devenir un lieu principal de fabrication des drogues de synthèse du type amphétamines.

Malgré les condamnations et les saisies de cocaïne qui ont augmenté en 2012, les réseaux du trafic de la drogue ouest-africains, en particulier nigériens, demeurent actifs en Suisse. La demande élevée et stable de cocaïne dans notre pays en fait un marché attractif et lucratif pour les trafiquants.

Groupes criminels d'autres provenances

SITUATION

Hormis les groupes décrits plus haut, qui constituent les axes principaux de la criminalité organisée depuis quelques années, un grand nombre de groupes criminels d'autres provenances sont actifs en Suisse ou ont des liens avec elle.

GROUPES ORIGINAIRES DE RÉPUBLIQUE DOMINICAINE.

Les groupes originaires de République dominicaine pratiquent essentiellement le trafic de stupéfiants et dominent une partie du marché suisse de la cocaïne. Comme au cours des années précédentes, des membres haut placés de groupes régents par les Dominicains et des mules mandatées pour passer de la cocaïne en fraude en Suisse ont été arrêtés en 2012 dans plusieurs cantons. Ces nombreuses arrestations confirment que les groupes en question disposent de circuits de distribution bien organisés et il n'est pas rare que les femmes y occupent des postes-clés.

DES COLOMBIENS CONDAMNÉS.

Des groupes criminels provenant d'autres pays d'Amérique latine exercent aussi régulièrement leurs activités en Suisse. Ainsi, en 2012, le TPF de Bellinzone a condamné deux Colombiens à sept et quinze ans de prison en première instance pour infraction qualifiée à la loi sur les stupéfiants. En 2004 et 2005, selon la mise en accusation par le MPC, le groupe avait passé en fraude 660 kg de cocaïne de Colombie vers la Suisse via la Belgique. La drogue était destinée essentiellement au

marché suisse et, dans une moindre part, au marché italien. Avant le procès à Bellinzone, quelques co-accusés avaient déjà été condamnés par des tribunaux cantonaux à plusieurs années de détention. Certains de ces jugements sont désormais définitifs.

GROUPES DOMINÉS PAR LES TURCS. Les groupes dominés par les Turcs sont essentiellement actifs dans le trafic de stupéfiants. Les cas de trafic de cannabis, cocaïne, héroïne et drogues de synthèse sont réguliers et, souvent, une infraction associe plusieurs substances. Selon les informations de la police, ces groupes ne règnent toutefois sur aucun des marchés de la drogue en Suisse, mais ils y sont établis depuis des années, disposent d'un bon réseau national et entretiennent des contacts avec des organisations criminelles établies dans d'autres Etats, notamment l'Allemagne, les Pays-Bas et la Turquie. Par ailleurs, les groupes criminels turcs sont actifs dans le trafic de migrants et la traite d'êtres humains, mais pratiquent aussi régulièrement le blanchiment d'argent, l'escroquerie ou l'extorsion de fonds.

LIENS AVEC UN GROUPE ESPAGNOL. Sans agir directement en Suisse, d'autres groupes criminels ont des liens avec des personnes vivant en Suisse ou utilisent l'infrastructure et les services de notre pays. Ainsi, en 2012, un expert-comptable genevois a dû comparaître devant le TPF, accusé par le MPC d'avoir aidé des trafiquants de drogue espagnols à transporter deux tonnes de cocaïne de Colombie vers l'Espagne, d'avoir dissimulé l'identité des membres du réseau de trafiquants et d'avoir blanchi les fonds incriminés. Toutefois, le tribunal a acquitté l'homme en première instance des griefs principaux de soutien d'une organisation criminelle et de blanchiment d'argent. Il a considéré qu'il n'était pas avéré que le prévenu avait consciemment agi pour une organisation criminelle, ce qui annulait l'état de fait subjectif.

DÉLINQUANCE ITINÉRANTE EN PROVENANCE D'AUTRES PAYS. Outre les groupes criminels en provenance d'Europe du Sud-est, de la CEI et de Géorgie, certains groupes viennent encore d'autres pays jusqu'en Suisse pour y exercer leurs activités criminelles. Ainsi des groupes provenant de pays voisins viennent en Suisse pour y perpétrer notamment des cambriolages en série et des attaques à main armée. Les zones les plus touchées sont les zones frontalières et les grandes villes. Selon les informations de la police, les biens volés sont ensuite vendus par l'inter-

médiaire d'un vaste réseau de receleurs à l'étranger, mais aussi en Suisse. D'autres groupes se sont spécialisés dans diverses formes d'escroquerie. Bâle, Berne, Zurich et St-Gall sont depuis des années la cible régulière d'actes d'escroquerie dit «du neveu». Les victimes sont d'ordinaire des personnes âgées et les délinquants sont pour la plupart originaires de Pologne.

EVALUATION

UNE CIBLE ATTRAYANTE POUR DES GROUPES D'ORIGINES TRÈS DIVERSES. L'attrait qu'exerce la Suisse comme lieu de travail et espace de vie concerne également la criminalité organisée. Les groupes criminels cherchent à profiter de la prospérité suisse, en particulier en recourant aux lucratifs marchés de la drogue et de la traite des êtres humains, aux cambriolages en série et aux opérations de brigandage ou encore au trafic illicite de migrants, lesquels font appel aux services de passeurs sans scrupules dans l'espoir d'obtenir ici de meilleures conditions de vie. D'autres groupes profitent des services et de l'infrastructure industrielle de la Suisse ainsi que du tissu commercial local pour blanchir et investir des fonds. Ils utilisent aussi notre pays comme base logistique et zone de repli. La Suisse est donc touchée par les activités de groupes criminels d'origines et d'horizons les plus divers. D'une part, la criminalité organisée est un obstacle direct à la sécurité des citoyens au quotidien, d'autre part elle est un danger pour la libre concurrence et l'indépendance des institutions qui constituent le fondement de l'Etat de droit. Il est fort probable que cette situation ne changera pas à moyen terme. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Enquêtes Crime organisé et criminalité économique. > page 48

2 Criminalité économique et blanchiment d'argent

Les thèmes choisis pour le présent chapitre traitant de la criminalité économique et du blanchiment d'argent sont axés sur l'actualité, mais prennent aussi en compte les résultats de projets d'analyse à long terme. Ce chapitre abordera aussi les signes de corruption qui se sont fait jour dans le secteur des marchés publics de la Confédération en 2012 et présentera les résultats d'une analyse concernant le blanchiment d'argent dans le secteur de l'immobilier ainsi qu'un cas concret de blanchiment d'argent par le biais d'opérations de compensation. Enfin, une procédure pour truquage de matches de football qui a abouti à un procès devant le TPF viendra clore le chapitre.

Corruption dans le secteur des marchés publics

SITUATION

PLUSIEURS ENQUÊTES. Les cas d'irrégularités dans le domaine des marchés publics de la Confédération se sont multipliés au cours de l'année sous revue. Le projet Insieme de l'Administration fédérale des contributions a tout particulièrement fait parler de lui, mais d'autres dysfonctionnements potentiels sont apparus dans d'autres offices fédéraux. Les autorités de poursuite pénale de la Confédération enquêtent sur plusieurs cas de gestion déloyale des intérêts publics et de corruption.

RISQUES MULTIPLES. Une analyse effectuée par la PJJ en 2011 concernant les jugements pour corruption rendus en Suisse depuis 2001 montre qu'il ne s'agit pas là de cas isolés, mais que dans ce domaine, les irrégularités sont récurrentes.

Dans chacune de ses phases, un projet d'acquisition recèle des risques:

- Durant la phase de planification, il peut y avoir création d'un besoin qui n'existe pas, ou le besoin peut être adapté à un produit ou à un fournisseur. Par ailleurs, il est possible de manipuler le montant d'un marché, par exemple en divisant le projet, afin d'adjuger un mandat selon la procédure de gré à gré.

- Durant la phase d'appel d'offres, certains fournisseurs peuvent bénéficier de délais plus longs pour la remise de leurs offres et/ou recevoir des informations sur le contenu des offres concurrentes. Après l'appel d'offres, il est en outre possible de modifier certains critères principaux présidant au choix afin de favoriser un fournisseur.

- Durant la phase d'évaluation, il est possible de traiter les offres différemment ou d'autoriser certains fournisseurs à améliorer leur offre après le délai de remise.

- Durant la phase d'attribution du marché, il est possible de prendre délibérément une fausse décision d'adjudication et, dans la phase contractuelle, on peut aussi conclure des contrats simulés qui correspondent à l'offre bien qu'en réalité les parties conviennent d'autres choses. On peut aussi conclure des contrats avec des sociétés fantômes afin de créer une base permettant d'établir des factures et de procéder à des paiements. Enfin, durant la phase d'exécution des travaux, les fournisseurs peuvent établir des factures surévaluées ou ne pas fournir toutes les prestations convenues contractuellement. L'adjudicataire peut aussi recevoir d'autres mandats qui avaient certes été prévus dans la procédure d'acquisition, mais pour lesquels il n'y a pas de véritable besoin.

EVALUATION

L'INTENTION N'EST PAS TOUJOURS CRIMINELLE.

Divers motifs expliquent la récurrence des comportements irréguliers en matière de procédures d'acquisition.

Une intention criminelle ne se cache pas derrière chaque irrégularité. Les appels d'offres concernant les projets de grande envergure sont longs et compliqués, notamment en raison des règles internationales en la matière. Dans certains cas, il faut même faire appel à des experts externes pour l'appel d'offres. De ce fait, pour des raisons pratiques, les acheteurs peuvent directement adjuger un mandat complexe à une entreprise de confiance. Il va de soi que ce genre de considérations ne justifient pas un comportement irrégulier, pas plus qu'elles ne protègent les auteurs de l'infraction de la sanction.

En outre, jusqu'à une date récente, bon nombre d'entités adjudicatrices ne disposaient pas des bases nécessaires pour éviter la corruption. L'analyse des décisions de justice a fait apparaître que les personnes condamnées contrôlaient dans la plupart des cas un projet dans sa totalité et que, de ce fait, les manipulations ne pouvaient guère être remarquées. Actuellement, pour le moins dans l'administration fédérale, une attention accrue est accordée à la nécessité de séparer du point de vue organisationnel la planification, l'adjudication et le décompte et de ne pas donner trop de compétences de décision à une seule personne.

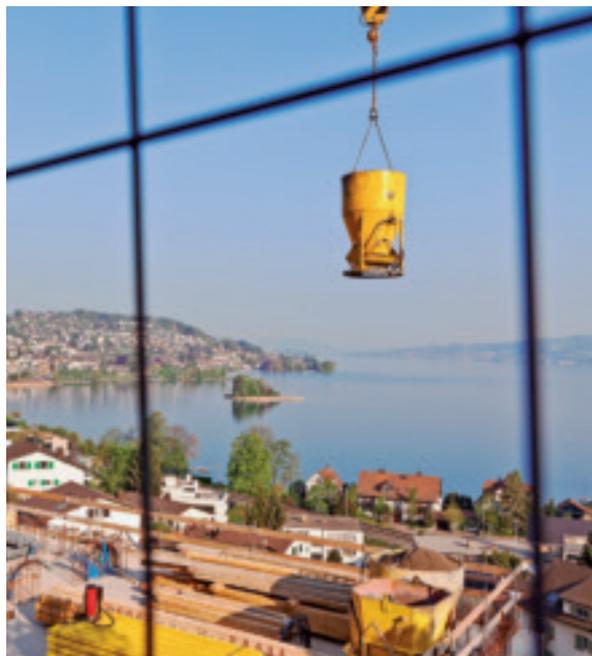
PAS DE CAS DE CORRUPTION PRIVÉE. Les condamnations pour corruption prononcées jusqu'ici concernaient toutes les marchés publics; aucun cas de corruption d'entreprises privées n'est connu à ce jour. Ce fait est certainement dû pour une bonne part au volume extrêmement important de mandats émanant des pouvoirs publics. En Suisse, chaque année, la Confédération, les cantons et les communes acquièrent des biens et services pour un volume de plus de 30 milliards de francs.

Mais il est fort probable que les cas non recensés d'infractions de corruption dans le secteur privé sont nombreux. La protection relativement mauvaise des personnes signalant des faits répréhensibles (les «donneurs d'alerte») dans l'économie privée et le fait que la corruption privée n'est poursuivie en Suisse que sur plainte ont probablement pour conséquence un nombre des irrégularités constatées plus bas que la réalité. Le Conseil fédéral a chargé le DFJP d'élaborer pour le printemps 2013 un avant-projet visant à durcir la législation pénale suisse en matière de corruption. Ce projet prévoira entre autres que la corruption sera aussi poursuivie d'office dans le privé.

Blanchiment d'argent dans l'immobilier

SITUATION

LES CAS SUSPECTS SURVIENNENT RÉGULIÈREMENT. Le blanchiment d'argent dans l'immobilier est un sujet d'actualité qui a été traité dans plusieurs interventions parlementaires. Il a souvent fait la une des médias suisses en 2012, en particulier à la suite de l'achat retentissant de biens immobiliers pour plusieurs dizaines de millions de francs, en Suisse, par des ressortissants fortunés de la CEI. On soupçonne



INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS. Le marché immobilier est aussi prisé de ceux qui souhaitent blanchir de l'argent.

la criminalité organisée et les autocrates corrompus d'utiliser le marché suisse de l'immobilier pour blanchir de l'argent.

Il s'agit aussi d'un sujet majeur car, le logement constituant un besoin fondamental de la population, ces affaires jouent un rôle non négligeable dans la perspective d'une menace sur la paix sociale.

Dans le cadre d'une analyse sur le blanchiment d'argent dans l'immobilier, la PJF a examiné plusieurs procédures d'enquête et enquêtes préliminaires closes et en cours depuis 2002: il ressort qu'en Suisse, des cas suspects sont régulièrement communiqués dans ce domaine, surtout dans le contexte de l'achat de biens immobiliers d'un montant élevé.

Les cas analysés ne révèlent pas des modes opératoires aussi complexes que les ouvrages spécialisés le décrivent. Les biens immobiliers sont acquis le plus souvent par transaction bancaire, un financement partiel par l'établissement bancaire étant fréquent. Dans la plupart des cas, l'achat d'un bien immobilier ne semble pas avoir pour objectif premier de dissimuler la trace de l'argent, mais d'utiliser les biens en question.

D'après les statistiques cantonales, très peu de biens immobiliers sont acquis par des sociétés. Par contre, l'analyse des cas de blanchiment d'argent fait ressortir la présence très fréquente de sociétés. Cette

différence donne à penser que les achats de biens immobiliers qui cachent un blanchiment d'argent ont recours bien plus souvent à des sociétés que les acquisitions normales.

Dans certains cas même, la société a été créée exprès pour l'achat du bien-fonds et reste totalement inactive ensuite, ce qui ne fait que renforcer le soupçon de blanchiment d'argent.

D'après les cas analysés, rien d'indique pour le moment que les achats en espèces de biens immobiliers à des fins de blanchiment d'argent soient répandus en Suisse.

Néanmoins, il n'est pas rare qu'un financement partiel ou des travaux de rénovation soient payés en liquide. On présume que le nombre de cas non recensés dans lesquels les loyers ou les frais de rénovation sont payés en liquide à partir du trafic de stupéfiants ou des infractions d'escroquerie est relativement haut.

EVALUATION

DE NOMBREUX CAS DEMEURENT NON RECENSÉS. Les procédures en cours ou closes qui ont été analysées montrent que le marché de l'immobilier exerce un attrait réel sur l'argent du blanchiment. Cela dit, cette analyse révèle que le marché de l'immobilier n'est pas touché plus fortement que d'autres secteurs par le blanchiment d'argent. En raison du grand nombre de cas demeurés non recensés, phénomène inhérent au blanchiment d'argent, il est toutefois difficile d'établir des conclusions pertinentes.

On constate que les autorités de poursuite pénale doivent agir systématiquement lorsqu'il s'agit de séquestrer et de confisquer des valeurs. Toutefois, a priori, les cas de blanchiment d'argent ne constituent pas un défi spécifique pour les autorités de poursuite pénale.

Comme le montre l'analyse en question, il est rare qu'une transaction immobilière soit difficile à prouver. Au contraire, les transactions suspectes en rapport avec des biens immobiliers aboutissent en effet souvent à un soupçon de blanchiment d'argent et à l'ouverture d'une procédure. Comme dans la plupart des cas de blanchiment d'argent, le plus difficile pour mener une procédure à terme avec succès, c'est de prouver que les valeurs patrimoniales concernées ont une origine criminelle. C'est notamment le cas lorsque l'infraction préalable a été commise à l'étranger, ce qui se traduit souvent par un non-lieu en raison du manque d'informations issues de demandes d'entraide judiciaire.

Blanchiment d'argent par des opérations de compensation

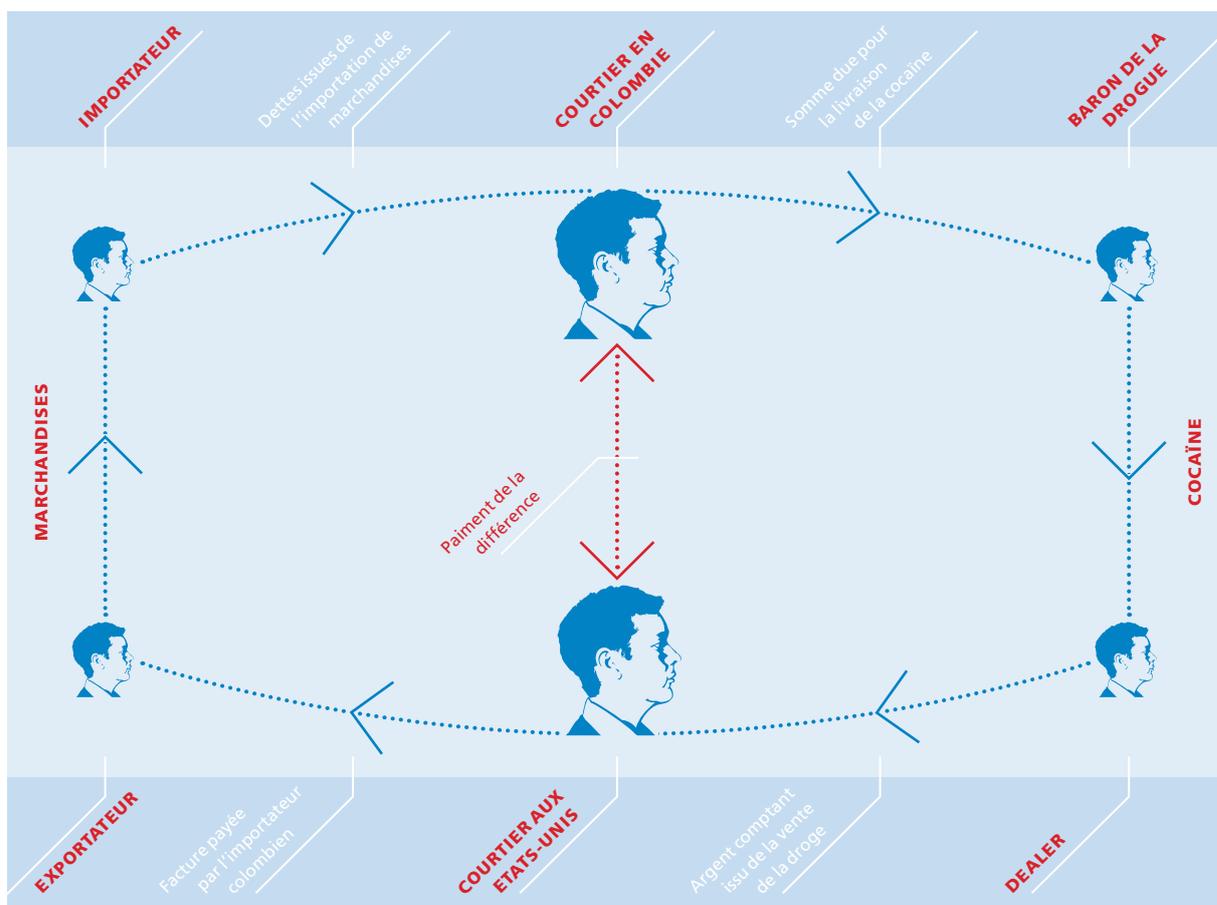
SITUATION

RÉSEAU INTERNATIONAL DE BLANCHIMENT D'ARGENT.

En 2012, des enquêteurs suisses et français ont agi en commun contre un réseau de blanchiment d'argent issu du trafic de drogue actif au niveau international. Au centre de l'enquête des autorités genevoises de poursuite pénale se trouvent trois frères originaires du Maroc, accusés d'avoir blanchi des fonds issus du trafic de cannabis par le biais d'un système ingénieux. Le premier frère se chargeait de réceptionner en espèces à Paris les recettes du trafic de drogue. Il faisait ensuite parvenir cet argent, dans des enveloppes ou des sacs en tissu, aux clients français d'une société genevoise de gestion de fortune, qui dissimulaient leur fortune non déclarée en Suisse. Il indiquait parallèlement à son autre frère, employé auprès de la société de gestion de fortune en question à Genève, de déduire les sommes correspondantes des comptes des clients. L'argent transitait ensuite par des sociétés écrans au Panama et aux Bahamas avant de revenir aux mains des trafiquants. Cette dernière étape était organisée par le troisième frère, employé auprès de l'antenne genevoise d'une banque britannique, qui profitait de manière ciblée de cet emploi pour ses activités criminelles.

MODE OPÉRATOIRE BIEN CONNU. Le mode opératoire décrit ci-dessus, loin d'être nouveau, est utilisé dans de nombreuses régions du monde pour la conclusion d'affaires internationales. Ce mécanisme, appelé «opération de compensation», désigne un système dans lequel les crédits et les créances contractés dans un pays sont compensés par ceux d'un autre pays. Au cœur de la transaction, on trouve deux intermédiaires financiers informels – un dans chaque pays – qui font circuler des sommes entre une multitude de personnes. Les deux intermédiaires financiers égalisent sporadiquement les différences entre leurs prestations totales. Cette méthode permet de conclure des affaires ou d'opérer des transferts de fonds au niveau international sans devoir passer par une transaction financière transfrontalière.

Il existe de nombreuses variantes de ce mode opératoire. Son application la plus connue est probablement celle développée dans les années 90 par les cartels de la drogue colombiens, le «Black Market



BLACK MARKET PESO SYSTEM. Un mode opératoire utilisé depuis longtemps au niveau international sert à blanchir de l'argent par le biais d'opérations de compensation.

Illustration 1

Peso System» (système d'échange de pesos sur le marché noir). En résumé, son fonctionnement est le suivant: des barons de la drogue colombiens introduisent illégalement de la cocaïne aux États-Unis. Le produit de la vente de cette drogue (en dollars américains) est confié à un courtier établi aux États-Unis, qui est en contact avec un second courtier en Colombie. Le courtier américain utilise ces dollars pour payer les factures de biens acquis par des importateurs colombiens auprès d'exportateurs américains. En contrepartie, les importateurs colombiens remboursent les dettes issues de ce commerce au courtier colombien en pesos colombiens. Ce dernier finalise alors l'opération avec son homologue américain, puis achemine la somme due en pesos aux barons de la drogue en Colombie.

> Illustration 1

Un autre exemple connu est celui du système «hawala», très répandu dans les pays islamiques. Un réseau «hawala» fonctionne selon le principe des sociétés de transfert de fonds comme on en trouve en grand nombre chez nous, mais sans être enregistrées

comme telles et sans que les transactions opérées au nom des clients soient documentées.

Au Brésil, les opérations de compensation sont gérées par ceux qu'on appelle les «doleiros». Les doleiros apparaissent comme étant de simples propriétaires de bureaux de change, d'agences de voyage ou de petites entreprises aux activités similaires, mais opèrent sur le marché noir brésilien. Ils entretiennent un vaste réseau comprenant des entreprises off-shore et des comptes dans plusieurs pays et proposent toutes sortes de prestations financières anonymes.

EVALUATION

TRACES DE L'ARGENT INTERROMPUE. Les mécanismes de compensation ont pour avantage de permettre un déroulement rapide et non bureaucratique des transactions, même avec des pays où le commerce des devises est soumis à des restrictions. Or, étant donné que de telles opérations interrompent la trace documentée de l'argent – appelée «paper trail» –

ce mode opératoire est également utilisé à des fins de blanchiment d'argent, de fraude fiscale, de financement du terrorisme ou de contournement d'embargos commerciaux ou financiers. Le système peut être rendu encore plus complexe en plaçant des hommes de paille et des entreprises en tant qu'intermédiaires dans les différentes juridictions. Ce mécanisme reste très utilisé de nos jours étant donné sa large propagation, son ancrage culturel et ses nombreuses possibilités d'application. La PJF rencontre régulièrement des opérations de compensation dans le cadre de ses enquêtes pour blanchiment d'argent. Elle a ainsi pu prouver il y a quelques années que cinq banquiers suisses avaient procédé à des opérations de compensation afin de blanchir des pots-de-vin pour le compte d'agents publics brésiliens. Par ailleurs, une société appartenant à un grand groupe européen, condamnée en 2011 pour corruption d'agents publics étrangers, avait versé des pots-de-vin par le biais d'opérations de compensation.

Truquage des matches de football

SITUATION

RÉSEAU CRIMINEL AVEC CELLULES À L'ÉTRANGER. Une procédure pénale pour manipulation de matches de football a abouti en 2012 à des condamnations par ordonnance pénale du MPC et à un procès devant le TPF à Bellinzone. L'enquête suisse portait en particulier sur huit joueurs et ex-joueurs de plusieurs clubs de Challenge League ainsi que sur les deux cerveaux de l'opération en Suisse. Ces derniers entretenaient des liens avec un réseau criminel actif au niveau international dirigé par un Croate qui avait déjà été condamné par le passé pour avoir truqué des paris. Sous les ordres de ce dernier, des joueurs, arbitres et fonctionnaires de clubs d'environ dix pays ont reçu des pots-de-vin pour encaisser volontairement des buts, siffler des penaltys injustifiés ou encore manquer des buts.

Un complice de ce principal protagoniste croate, établi à Nuremberg, était responsable des manipulations en Suisse. Il entretenait des contacts étroits avec deux intermédiaires en Suisse, qui se chargeaient de recruter les joueurs, de leur transmettre les instructions des principaux auteurs et de les rémunérer, en cas de manipulation réussie, par des sommes pouvant aller de quelques milliers à plusieurs dizaines de milliers de francs. Les intermédiaires se trouvaient

généralement dans le stade pendant les matches en question et fournissaient à leurs supérieurs des informations détaillées sur le déroulement du match, afin que ces derniers puissent miser dans des bureaux de paris en Asie. Les criminels se sont montrés particulièrement téméraires lors de l'organisation de matches de préparation entre le club bosniaque NK Travnik et plusieurs clubs suisses: il ressort des écoutes téléphoniques que des pots-de-vin ont été versés à toute l'équipe bosniaque invitée, ainsi qu'à leur entraîneur et à leur président, afin d'assurer des gains aussi élevés que possible aux criminels lors des paris. On suppose que les matches en Suisse ont été organisés uniquement dans le but d'investir dans des paris truqués: ces rencontres n'auraient probablement pas eu lieu pour des raisons sportives. Cependant, étant donné que certains des matches n'étaient pas proposés dans les bureaux de paris asiatiques, les manipulations n'ont pas toutes porté leurs fruits. Le MPC a condamné cinq joueurs impliqués par ordonnance pénale à des peines pécuniaires avec sursis. L'un des joueurs est décédé alors que la procédure était encore en cours.

Vous trouverez des informations plus détaillées à ce sujet sur le site d'Europol: <https://www.europol.europa.eu/content/results-largest-football-match-fixing-investigation-europe>

EVALUATION

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE L'ESCROQUERIE NON RÉUNIS. Les deux intermédiaires ainsi que deux joueurs qui avaient fait recours contre l'ordonnance pénale ont dû s'expliquer devant le TPF. Ils ont tous été acquittés. Bien que la situation en matière de preuves ait été optimale dans le cas d'espèce grâce à des aveux et à une bonne coopération internationale, aucune condamnation n'a pu être obtenue devant le TPF de Bellinzone. La raison en est que, selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, l'élément constitutif de l'escroquerie n'est donné que si une personne a été dupée. Or, étant donné que dans le cas d'espèce la seule victime de tromperie était un système électronique, le TPF a annoncé dans sa motivation orale du jugement que la disposition pénale n'était pas applicable. Le MPC devra décider, après réception de la motivation écrite, si et dans quelle mesure il compte porter l'affaire devant le Tribunal fédéral. ●

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans ce domaine dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Enquêtes Crime organisé et criminalité économique, ainsi qu'au chap. 4: Police administrative et soutien policier/Communications en matière de blanchiment d'argent. > pages 48 et 78

3 Stupéfiants

SITUATION

UN MARCHÉ LUCRATIF. Le trafic de drogue est un marché noir très rentable qui va bien au-delà des frontières nationales. La Suisse est en premier lieu un pays de réception mais joue également un rôle important en tant que pays de transit et, pour les produits dérivés du cannabis, en tant que pays de production.

COCAÏNE. Selon les informations de la police, la consommation de cocaïne reste élevée en Suisse mais est stagnante. La cocaïne est disponible en quantités suffisantes pour couvrir la demande, et ce aussi bien en milieu urbain que rural. Le commerce de gros reste en général entre les mains de trafiquants issus d'Etats d'Afrique de l'Ouest, principalement du Nigeria et de République dominicaine. Dans la plupart des villes, le trafic de rue est également dominé par des vendeurs d'origine ouest-africaine. La cocaïne parvient en Suisse par différentes voies et les stratégies de contrebande évoluent constamment. C'est pourquoi on a constaté pendant l'année sous revue de grandes variations dans la fréquence à laquelle de la cocaïne a été saisie lors de transports par avion, en train ou en voiture.

HÉROÏNE. Depuis plusieurs années, des groupes de trafiquants de souche albanaise dominent le trafic en gros d'héroïne en Suisse. Le marché de détail et le trafic de rue sont plus variés: outre des Albanais de souche et des Serbes, un grand nombre de ressortissants suisses sont également impliqués. Après deux années de pénurie, le marché de l'héroïne semble s'être stabilisé en 2012. La teneur en substance active de l'héroïne vendue reste cependant à un niveau très faible.

Pendant l'année sous revue, on a relevé plusieurs cas où la Suisse a été utilisée comme pays de transit pour le trafic d'héroïne entre l'Afrique et l'Europe de l'Ouest. Les mules transportaient généralement l'héroïne en Suisse par avion au départ d'aéroports est-africains, puis prenaient un autre vol ou un train pour livrer la drogue dans un pays voisin.

CANNABIS. Le cannabis reste de loin la substance psychoactive illégale la plus consommée en Suisse. Des études ont relevé une légère diminution dans la

consommation, notamment chez les jeunes âgés de 13 à 15 ans.

La nouvelle loi révisée sur les stupéfiants, qui est entrée en vigueur en 2011, contient des dispositions plus précises qu'auparavant en matière de culture de cannabis: la culture industrielle du cannabis n'est légale que si la plante contient un taux de THC inférieur à 1%. Ces nouvelles dispositions facilitent la poursuite pénale des cultures en plein air, souvent déclarées comme industrielles mais servant en réalité à la production de stupéfiants. Le marché du cannabis est très lucratif étant donné que les prix sont en hausse: il faut donc s'attendre à une recrudescence du nombre de cultures couvertes, qui sont plus difficiles à localiser. Les personnes impliquées dans la contrebande et le trafic de cannabis sont en majorité des ressortissants suisses.

DROGUES DE SYNTHÈSE. Les amphétamines et leurs dérivés, et plus particulièrement l'ecstasy, restent les substances de synthèse les plus consommées. Les résultats d'une enquête menée auprès des consommateurs montrent que la consommation d'amphétamines a augmenté ces dernières années, surtout dans la vie nocturne. A la différence du trafic de cocaïne ou d'héroïne, il existe très peu d'informations concrètes sur la manière dont la contrebande et le trafic d'amphétamines sont organisés.

Des substances chimiques connues sous le nom de legal highs (stupéfiants légaux), de «produits chimiques de recherche» ou de «nouvelles substances psychoactives» – et qui avaient fait du bruit dans les médias sous l'appellation de «sels de bain» – ont été saisies en Suisse surtout dans le trafic postal international. Ces substances sont souvent des versions modifiées de stupéfiants déjà existants. La modification vise avant tout à contourner les dispositions légales. On sait encore peu de choses sur leurs effets, leurs effets secondaires et leur potentiel de dépendance. Au vu du matériel saisi jusqu'ici, on peut partir du principe que la majeure partie de ces substances est achetée sur Internet, provient de sites de production situés en Asie et est écoulee par des intermédiaires en Europe centrale et en Europe de l'Est.

Pendant l'année sous revue, 46 nouveaux produits chimiques de recherche ont été inscrits dans la loi sur les stupéfiants.



COCAÏNE. D'après les informations de police, le niveau de consommation de cocaïne n'a pas connu d'augmentation, même s'il reste élevé (Photo d'illustration).

Il n'existe pas de chiffres sur la consommation de ces nouvelles drogues. On suppose cependant qu'elle est relativement basse comparée à celle des substances établies comme l'héroïne, la cocaïne, le cannabis, les amphétamines et l'ecstasy. La consommation de métamphétamine sous forme cristalline («crystal»), ou sous forme de «pilules thaïes» reste un phénomène marginal en Suisse et se limite en général aux milieux de la prostitution. Ce n'est pas le cas en République tchèque ou dans certaines régions d'Allemagne, où le crystal a connu un succès accru ces dernières années et est plus répandu.

PRIX. Selon les informations de fedpol pour l'année 2011, les prix de l'héroïne et de la cocaïne n'ont pas fondamentalement changé au cours des dernières années. Les prix moyens pour la Suisse pendant l'année sous revue se situaient autour de 59 francs par gramme pour l'héroïne, avec une fourchette pouvant varier entre 20 et 120 par gramme. Un gramme de cocaïne coûtait en moyenne 92 francs, avec des variations allant de 60 à 150 francs. Au cours des dernières années, les valeurs moyennes et les fourchettes de prix ont connu des fluctuations de plus ou moins 10% par rapport aux chiffres de 2011.

En 2011, le prix moyen en Suisse pour un gramme de marijuana se situait à 11 francs, avec une fourchette de prix allant de 5 à 25 francs. Alors que le prix moyen n'a augmenté que de 2 francs depuis 2006, la fourchette a beaucoup changé: jusqu'en 2008, la limite inférieure se situait à 3 francs et la limite supérieure à 18 francs. Ces deux valeurs ont connu une constante évolution à la hausse.

Pour ce qui est des drogues de synthèse, on ne dispose pas d'estimations fiables quant au prix. Le prix moyen de l'ecstasy en Suisse est quant à lui estimé à 20 francs par pilule.

Etant donné qu'il est impossible de procéder à des estimations représentatives du prix des stupéfiants, les informations fournies ici le sont à titre purement indicatif. Les prix indiqués représentent les moyennes non pondérées des estimations de différentes polices cantonales. Comme le montre la fourchette de prix relativement large, les prix des stupéfiants peuvent varier fortement en fonction de la région ou de la qualité du produit.

EVALUATION

CRÉATION INCESSANTE DE NOUVELLES SUBSTANCES. La situation en matière de cocaïne, d'héroïne et de cannabis est restée largement inchangée au cours des dernières années.

Le marché des drogues de synthèse – en particulier celui des «produits de recherche» – est quant à lui plus dynamique: la création incessante de nouvelles substances et leur diffusion par Internet constituent un défi considérable pour les autorités chargées de la poursuite pénale, de la promotion de la santé et du contrôle des produits thérapeutiques, ainsi que l'administration des douanes. Grâce à la révision de la loi sur les stupéfiants, il est désormais possible de faire interdire rapidement de nouvelles substances psychoactives, un principe qui a déjà fait ses preuves. Le potentiel de développement de nouvelles substances n'est cependant de loin pas épuisé. Ainsi il faudra s'attendre, pour les années à venir, à ce que des produits jusqu'alors inconnus soient légalement disponibles à la vente, ne serait-ce que pour une période de temps limitée.

On ne peut que spéculer sur les raisons pour lesquelles la consommation de crystal est restée un phénomène marginal en Suisse. Il est possible que le pouvoir d'achat élevé de la population, la disponibilité de la cocaïne et d'amphétamines sur le marché ainsi que des prix de ventes de rue relativement bas expliquent la faible demande concernant d'autres stimulants.

Il reste très difficile de poursuivre le trafic de drogues de synthèse établies, étant donné que la contrebande et le trafic se font de manière moins organisée que pour l'héroïne, la cocaïne ou le cannabis. La grande majorité du petit trafic a lieu dans des lieux non publics, ce qui empêche les autorités de poursuite pénale de mettre fin au trafic. ●

[Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans ce domaine dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Stupéfiants.](#)

[> page 57](#)

4 Traite d'êtres humains

SITUATION

TABLEAU HÉTÉROGÈNE. La Suisse est avant tout touchée par la traite d'êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle des femmes. Les victimes sont principalement originaires de Roumanie, de Hongrie et de Bulgarie, mais aussi d'Asie (notamment de la Thaïlande), d'Amérique du Sud (Brésil) et de l'Afrique de l'Ouest (Nigéria). Ces conclusions sont tirées des informations fournies par les services partenaires en Suisse et à l'étranger et traitées par la PJF.

Les connaissances de la police permettent de dresser un tableau hétérogène des victimes, des auteurs et des modes opératoires de la traite. Le plus souvent, les victimes sont sous pression en raison de circonstances extérieures, par exemple à la suite d'une situation de pauvreté, d'un climat familial difficile ou d'un manque de perspectives professionnelles. Elles sont alors particulièrement vulnérables et risquent d'être exploitées. Quant aux auteurs, ce sont principalement des hommes, parfois suisses, mais la plupart sont étrangers et très souvent originaires de la même région que leurs victimes. Ils opèrent rarement seuls et forment en général de petits groupes. Dans certains cas, ils sont même membres de grandes organisations criminelles ou travaillent pour le compte de celles-ci. Ils utilisent différentes méthodes pour contraindre leurs victimes et limiter leur autodétermination: l'exploitation de leur situation financière, la prise d'ascendant psychologique, les menaces répétées et les violences physiques si nécessaire.

En général, les femmes savent à l'avance qu'elles seront amenées à se prostituer en Suisse, mais c'est surtout sur les conditions dans lesquelles elles effectueront ce travail qu'elles sont trompées. Les femmes sont exploitées notamment lorsqu'elles travaillent dans la rue, dans les maisons closes, dans les bars de rencontre et les cabarets.

TRAITE DE FEMMES DE ROUMANIE, DE HONGRIE ET DE BULGARIE. Le nombre de femmes originaires de Hongrie, Roumanie et Bulgarie se prostituant en Suisse est élevé. La plupart d'entre elles appartiennent à l'ethnie des Roms et toutes les régions de notre pays sont touchées par ce phénomène. Dans de très nombreux cas, il existe un soupçon de traite d'êtres humains.

En 2012, plusieurs responsables hongrois agissant parfois avec des méthodes extrêmement brutales ont été condamnés en ville de Zurich en première instance, et dans un cas en deuxième instance, à des peines de prison de plusieurs années. Dans le cas le plus grave, le Tribunal cantonal zurichois a augmenté la peine privative de dix à quatorze ans et a confirmé la mesure d'internement du condamné décidée en première instance.

Conséquence de ces cas ayant suscité l'intérêt des médias, de nombreux responsables de filières ont quitté la Suisse. Le contrôle et l'intimidation des victimes sur place se fait alors par l'intermédiaire de prostituées «promues» au rang de surveillantes. Une évolution semblable a été constatée au sein des groupes roumains, qui sont en pleine expansion. Ceux-ci placent leurs victimes dans des maisons closes dans toute la Suisse et les font surveiller par d'autres prostituées. Les éléments recueillis par la police permettent de conclure que plusieurs groupes originaires de différentes régions de Roumanie se concentrent chacun dans une autre ville ou un autre canton de Suisse. Les auteurs ont mis en place des structures flexibles et passent facilement d'un pays à l'autre. Ils peuvent ainsi réagir immédiatement aux mesures de police et déplacer leur victime d'un canton à l'autre ou l'envoyer à l'étranger.

Agissant dans un pays voisin, des groupes bulgares bien implantés sur place se sont retirés en Suisse au cours de l'année sous revue à la suite de contrôles plus renforcés. Ils ont alors tenté de contrôler leurs activités depuis la Suisse et de s'implanter dans notre pays. Ils ne se sont pas contentés d'exploiter des compatriotes, mais ont également recruté des femmes polonaises qui se sont retrouvées avec les Bulgares sur les trottoirs de Berne, Olten, Lucerne ou Coire. Les auteurs roumains exploitent également des femmes originaires de Moldavie munies de faux papiers.

TRAITE DE FEMMES ET DE TRAVESTIS THAÏLANDAIS. Par le passé, les cas de traite d'êtres humains concernant des Thaïlandaises ont été maintes fois découverts. Depuis 2010, la police cantonale bernoise est parvenue, en collaboration avec les autorités de poursuite pénale, à identifier plus de 50 femmes et travestis comme victimes d'un réseau de traite d'êtres humains actif en Suisse. Outre les principaux

accusés thaïlandais, cinq autres femmes et hommes thaïlandais et une personne de nationalité suisse sont soupçonnés de complicité. Deux d'entre eux ont été condamnés en 2012 entre autres pour traite d'êtres humains à une peine privative de liberté de trois ans et demi, ainsi qu'à une peine d'emprisonnement assortie du sursis. Comme le montrent les enquêtes, ces auteurs étaient actifs en Suisse en tant que «tête de pont» d'un groupe criminel thaïlandais qui recrute les futures victimes, falsifie les documents, certifie les fausses promesses d'emploi et dispose d'un réseau de contacts dans de nombreux pays répartis sur plusieurs continents. D'après les informations dont dispose la police, le réseau de traite d'êtres humains découvert n'est pas un cas isolé. Les groupes criminels thaïlandais continuent à travailler avec des antennes en Suisse.

INDICES SUR LA TRAITE D'ÊTRES HUMAINS EN CHINE. La prostitution chinoise continue à prendre de l'ampleur en Europe et les cas de traite d'êtres humains concernant des Chinoises sont en augmentation. En Suisse aussi, les signes avant-coureurs de l'exploitation croissante de ressortissantes chinoises se multiplient. Les éléments dont dispose la police révèlent l'existence de souteneurs chinois qui opèrent dans différents pays européens.

TRAITE DES FEMMES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST. L'Afrique de l'Ouest, en particulier le Nigéria, est actuellement considérée comme l'une des régions du monde d'où sont originaires la majorité des femmes victimes de la traite d'êtres humains, acheminées en Europe parfois au péril de leur vie pour y être exploitées. Les victimes nigérianes doivent souvent rembourser des sommes de plusieurs dizaines de milliers de francs à des réseaux criminels de leur pays d'origine et à la personne qui les contrôle en Europe, souvent une ancienne prostituée. En Suisse, les cas de traite d'êtres humains concernant des Nigérianes sont rarement découverts. En effet, les victimes sont le plus souvent mises sous pression par le biais de pratiques spirituelles (rituel vaudou ou «juju») et n'ont pas la volonté de témoigner en raison de l'influence qu'elles subissent. Le travail de la police est d'autant plus compliqué que dans certains cas ces femmes ne se considèrent pas vraiment comme des victimes de la traite et estiment que les prestations sexuelles qu'elles fournissent et les conditions irrégulières dans lesquelles elles vivent font partie d'un arrangement, somme toute, équitable. Mais cet état de fait ne

change bien évidemment rien au caractère illégal des conditions d'exploitation auxquelles sont souvent confrontées ces femmes en Europe. Dans le cadre d'un contrôle de grande envergure coordonné à travers toute l'Europe, plusieurs auteurs et victimes présumés, du Nigéria, ont été identifiés dans différents cantons suisses.

EXPLOITATION DU TRAVAIL. La traite d'êtres humains dans le but d'exploiter le travail n'est le plus souvent pas poursuivie pénalement en Suisse. Ainsi, il faut partir du principe que le nombre de cas réels est très élevé. Selon les informations dont dispose la police, les activités telles que les soins, l'économie domestique, l'agriculture, la restauration et le secteur de la construction sont les plus susceptibles d'abriter cette forme d'exploitation.

La mendicité organisée constitue un problème particulier. Les autorités françaises de poursuite pénale ont arrêté en 2012 de nombreux auteurs présumés de traite d'êtres humains de nationalité roumaine qui envoyaient leurs victimes commettre des vols, des escroqueries également en Suisse ou pratiquer la mendicité. Les expériences faites dans d'autres pays européens montrent que les groupes de l'ethnie rom travaillent avec des enfants et des adultes de leur ethnie et les exploitent parfois de manière très violente. Certaines villes suisses sont par moment très touchées par le phénomène de la mendicité. Et même s'il ne s'agit pas dans tous les cas d'exploitation au sens du code pénal, de nombreux indices montrent que la traite d'êtres humains dans le but d'exploiter leur travail au travers de la mendicité organisée existe bel et bien dans les villes suisses. Les enquêtes menées en Suisse romande démontrent que les victimes sont par exemple dans l'obligation de rembourser des dettes et se trouvent donc dans une relation de dépendance vis-à-vis de celui qui les exploite et qui profite de cette situation sans aucun scrupule.

EVALUATION

PLUS GRANDE PRESSION SUR LES VICTIMES. La Suisse est touchée par la traite d'êtres humains comme pays de transit, mais aussi et surtout comme destination particulièrement attractive. Le marché suisse peut faire espérer aux auteurs de la traite d'êtres humains des gains très importants avec des risques de poursuite pénale relativement faibles en raison des moyens limités des autorités de police et du contexte légal plutôt libéral en matière de prostitution. Les réseaux de traite d'êtres humains, une fois



MENDICITÉ ORGANISÉE. Dans les villes suisses aussi, des personnes exploitées par des auteurs de la traite d'êtres humains mendient.

découverts par les autorités de poursuite pénale, se restructurent rapidement ou sont remplacés par d'autres. Au cours des dernières années, les cas de groupes criminels thaïlandais et le nombre important d'auteurs présumés de traite d'êtres humains originaires de Hongrie qui sévissent par exemple sur la scène de la prostitution de rue zurichoise dans le secteur du Sihlquai ont parfaitement illustré cette situation.

L'attractivité de la Suisse et la libre circulation des personnes induisent une croissance de l'offre sur le marché du sexe. A certains endroits, l'offre est nettement supérieure à la demande, avec pour conséquence le durcissement de la concurrence dans le milieu et l'augmentation de la pression sur les prostituées et victimes de la traite d'êtres humains. De plus, les groupes criminels sont si mobiles et flexibles qu'ils peuvent échapper aux contrôles accrus en passant d'un canton à l'autre ou en changeant de pays.

ENGAGEMENT À L'ÉTRANGER. La situation met clairement en lumière l'importance de la coopération

intercantonale et internationale dans ce domaine de la criminalité. La Suisse est toujours très attractive pour les criminels en raison du niveau de vie élevé en comparaison avec nombre d'autres pays et le restera tant que les conditions de vie des victimes potentielles ne se seront pas améliorées dans leur pays d'origine. Les autorités suisses et différentes ONG déploient de plus grands efforts aussi bien dans le soutien aux pays d'origine que dans le domaine de la coopération internationale. En témoigne le lancement d'un groupe de travail interdisciplinaire Suisse – Roumanie. Néanmoins, ces projets à long terme n'ont que peu de chance d'améliorer la situation à court terme. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Traite d'êtres humains et trafic de migrants et au chap. 4: Police administrative et soutien policier/Coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants.

> pages 53 et 77

Les données statistiques sont disponibles sur le CD-ROM «Statistiques» en annexe du présent rapport.

5 Trafic de migrants

SITUATION

AUGMENTATION DES ACHEMINEMENTS À PARTIR DE LA GRÈCE. La Suisse est touchée par le trafic de migrants autant comme pays de transit que comme pays de destination. Selon les informations reçues de nos partenaires nationaux et internationaux et traitées par la PJF en 2012, les trafiquants soupçonnés sont principalement originaires du Kosovo, de Serbie, de Syrie, de Macédoine et d'Albanie. Alors que pendant l'année sous revue le trafic en provenance d'Afrique du Nord et empruntant la route centrale en mer Méditerranée a diminué de manière significative, la situation en mer Méditerranée orientale est restée tendue. Avec la nouvelle poussée de la migration illégale à la frontière turco-grecque, les autres trafics au départ de la Grèce ont également augmenté. Les migrants sont déplacés le plus souvent par la route des Balkans ou par la mer vers l'Italie.

La plus importante porte de la Suisse se trouve à la frontière sud, au Tessin. Notons que la plupart des franchissements de frontière illégaux se font par le train, mais également en voiture ou par la frontière verte.

Les trafics par voie aérienne ont également augmenté en 2012 au départ des villes grecques d'Athènes et de Thessalonique. Ainsi, pendant l'année sous revue, la compagnie Swiss a refusé d'embarquer plus de 1470 personnes parce qu'elles présentaient des documents d'identité falsifiés ou en raison de leur profil de voyageur, soit une augmentation de 13% par rapport à l'année précédente. Outre l'utilisation abusive des cartes de crédit, le mode opératoire le plus fréquent consiste à effectuer de multiples réservations. En cas de refus d'embarquement sur un vol, le voyageur essaie d'embarquer immédiatement sur un autre vol. La compagnie Swiss a supprimé sa liaison vers Thessalonique pour l'horaire d'hiver 2012/2013. Par rapport à l'année précédente, les victimes du trafic transportées par les airs en 2012 étaient plus fréquemment des ressortissants d'Afghanistan, de Syrie et du Pakistan; dans de nombreux cas, des mineurs et des enfants étaient accompagnés d'adultes n'appartenant pas à leur parenté.

DÉMANTÈLEMENT D'ATELIERS DE FALSIFICATION. Plusieurs perquisitions au Kosovo et en Macédoine ont permis aux autorités de poursuite pénale

locales de démanteler plusieurs grands ateliers de falsification. Elles ont pu mettre la main sur des documents de voyage officiels de différents Etats Schengen et des cartes de crédit et d'assurance-maladie, des diplômes de fin d'études universitaires, des permis de circulation, des documents originaux volés et du matériel de traitement. Le groupe criminel en cause fabriquait des documents de différents degrés de qualité et de prix. Ces documents étaient utilisés pour faciliter l'entrée dans l'espace Schengen, l'obtention frauduleuse de permis de séjour ou la dissimulation de l'identité de personnes déjà condamnées par la justice. Les auteurs, de souche albanaise, mènent leurs activités dans plusieurs pays dans lesquels ils disposent de circuits de distribution largement établis.

Comme le montre l'évaluation des supports saisis, la Suisse est concernée à plusieurs chefs. Outre le fait que des permis de séjours suisses, des cartes d'identité et des permis de circulation suisses font partie des documents falsifiés et que la Suisse joue un rôle important comme pays de destination du trafic de migrants, il existe également des connexions avec des intermédiaires en Suisse alémanique et en Suisse romande. De plus, ce groupe était également actif dans le vol de voitures et le brigandage, délits qu'il commettait entre autres sur le territoire suisse.

ABUS DANS LE CADRE DU REGROUPEMENT FAMILIAL. Pendant l'année sous revue, les enquêtes menées par les autorités de poursuite pénale du canton de Lucerne ont montré que, sous le couvert d'une autorisation de regroupement familial, des ressortissants érythréens sont amenés en Suisse ou transitent par notre pays munis de fausses identités. A six reprises, des personnes d'origine érythréenne ont annoncé comme disparus leurs prétendus femmes ou enfants, qui s'étaient auparavant rendus en Suisse, vraisemblablement dans le cadre d'un regroupement familial. Les déclarations des plaignants étaient cependant contradictoires. Les recherches internationales pour retrouver les personnes disparues sont restées vaines, seule une personne mineure disparue a pu être localisée en Suède. Au cours de l'enquête, il s'est avéré qu'il s'agissait très probablement d'un abus du regroupement familial et que les plaignants avaient fait venir en Suisse ou dans un autre pays européen non pas leur conjoint ou leurs enfants mais



FALSIFICATION. Les documents d'identité falsifiés tels que ceux saisis en 2012 par le Corps des gardes-frontière sont indispensables au trafic de migrants.

de tierces personnes munies d'une fausse identité. L'annonce de disparition avait pour but d'empêcher que la supercherie n'apparaisse au grand jour lors d'éventuels contrôles effectués par la police des étrangers.

EVALUATION

ABUS DE DÉTRESSE. Pauvreté, persécution (politique), catastrophes naturelles ou instabilité politique poussent chaque année des milliers de personnes à quitter leur pays. Les possibilités limitées d'émigrer légalement dans des pays européens pros-

pères comme la Suisse conduisent inévitablement une majorité des migrants à recourir aux services de passeurs. La plupart des personnes ne disposent pas des informations nécessaires, n'ont pas de moyens de transport ni les documents de voyage requis afin de pouvoir envisager ce long voyage; elles sont donc logiquement à la merci des réseaux de passeurs qui connaissent leur détresse et savent l'exploiter. Aux seules fins lucratives, ces réseaux aident les migrants à entrer et à séjourner illégalement dans un pays. Ce voyage clandestin comprend de très grands risques comme en témoigne le grand nombre de décès survenus lors de la traversée de la mer Méditerranée au cours de l'année écoulée. Mais tant que les inégalités entre les pays subsisteront, la migration illégale se poursuivra, de telle sorte qu'il ne faut pas s'attendre à une diminution de la criminalité liée au trafic de migrants dans un avenir proche.

DES PASSEURS DE PLUS EN PLUS PROFESSIONNELS.

Le démantèlement d'ateliers au Kosovo n'a pas seulement mis au jour la quantité de faux documents qu'est capable de produire un seul groupe, mais a également révélé le degré de professionnalisme avec lequel ces groupes agissent depuis des années. Les groupes de passeurs travaillent le plus souvent avec une organisation complexe de répartition des rôles et disposent d'un réseau international. Toujours contraints d'adapter rapidement leurs processus aux nouvelles mesures prises par les autorités, ils se caractérisent par leur mobilité et leur flexibilité. Toute action visant à entraver la migration illégale ou la criminalité des réseaux de passeurs entraîne une réaction de leur part: il peut s'agir d'une modification de l'itinéraire, d'une optimisation technologique dans la falsification des documents ou d'une spécialisation des réseaux. Comme ces groupes agissent de part et d'autre des frontières cantonales et nationales, les autorités de poursuite pénale se trouvent souvent face à de très grands défis. Afin de poursuivre de manière efficace ce phénomène, il est important d'optimiser la coopération policière et de mieux utiliser les instruments de police judiciaire existant comme les investigations secrètes. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Traite d'êtres humains et trafic de migrants et au chap. 4: Police administrative et soutien policier/Coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants.

> pages 53 et 77

Les données statistiques sont disponibles sur le CD-ROM «Statistiques» en annexe du présent rapport.

6 Fausse monnaie

SITUATION

NOMBRE DE CAS DE FAUSSE MONNAIE STABLE.

Les annonces en matière de fausse monnaie sont restées stables en 2012 par rapport au niveau de l'année précédente. Par contre, la valeur nominale de l'argent saisi a augmenté. Cette évolution est principalement la conséquence d'un seul cas pour lequel une grande quantité de faux billets de banque en dollars a été saisie.

Aucune nouvelle tendance n'a été observée chez les faux-monnayeurs. On dénote toutefois une légère augmentation des faux billets de banque suisse. Davantage de faux billets de 200 et 1000 francs ont été saisis, ce qui a contribué à l'augmentation du montant total de 20%, soit 550 000 francs.

Plus de 90% des faux billets en francs suisses ont été réalisés à l'aide d'imprimantes à jet d'encre. Les 10% restants ont été imprimés soit à l'aide d'imprimantes laser couleur, soit de photocopieuses. Ces faux ne reproduisant pas les différents éléments de sécurité, il est relativement aisé de les reconnaître. Aucun élément n'indique que des criminels seraient en mesure de réaliser des falsifications de billets de banque suisses de haute qualité en impression offset.

FAIBLE AUGMENTATION DES FAUX EUROS EN SUISSE.

En Suisse, les autorités ont découvert un peu plus de faux euros que l'année précédente, au contraire de nombreux Etats européens qui enregistrent depuis quelque temps un recul de la fausse monnaie saisie. D'après les experts internationaux, les saisies de grande quantité de fausse monnaie d'un même type de fabrication et d'une même origine ont diminué. Le démantèlement de plusieurs ateliers de fausse monnaie dans différents pays européens semble avoir largement contribué à cette évolution.

Les billets en euros sont le plus souvent imprimés au moyen de technologie offset. Ces faux billets de qualité supérieure sont difficiles à identifier et sont largement répandus sur le territoire européen.

En 2012, davantage de faux billets en dollars américains ont été saisis en Suisse. Comme déjà mentionné, cela est dû à une seule procédure. En comparaison avec les chiffres des dix dernières années, le nombre de faux billets en dollars se situe dans la moyenne.

EVALUATION

FAUX-MONNAYEURS AMATEURS. Les autorités suisses sont principalement confrontées à des cas de faux billets de banque imprimés dans des conditions peu professionnelles et avec des moyens limités. Ils sont facilement reconnaissables. Derrière ces falsifications se cachent le plus souvent des personnes avec des ressources criminelles limitées comme des mineurs irresponsables ou des adultes qui ont envie de faire une blague ou qui veulent acheter des marchandises de peu de valeur. Mais il existe également d'autres cas de figure qui relèvent d'une motivation criminelle plus sérieuse. Ainsi des sommes de plus en plus grandes de fausse monnaie sont produites dans le milieu de la drogue et mises en circulation.

LIENS AVEC LE CRIME ORGANISÉ DANS QUELQUES CAS.

En Suisse également, les autorités saisissent de la fausse monnaie fabriquée de manière très professionnelle et avec de coûteux moyens, principalement des faux euros. Les fabricants sont liés aux organisations criminelles du sud de l'Europe, parfois également à d'autres pays européens. En comparaison européenne, la Suisse n'est que peu touchée, car il semblerait que le risque soit trop grand pour les criminels d'écouler une monnaie étrangère dans la population. Des personnes transportant de la fausse monnaie d'un pays européen à l'autre à travers la Suisse sont fréquemment arrêtées à la frontière. La production de faux francs suisses devrait donc rester pour l'heure peu attractive pour les professionnels, car la qualité élevée des billets suisses et la petite taille du territoire sur lequel ils ont cours rend leur imitation peu attractive pour les groupes criminels.

Le volume estimé de fausse monnaie en circulation en Suisse est faible en comparaison avec le volume total de l'argent en circulation et les pertes économiques causées par cette fausse monnaie restent limitées. Il n'existe aucun signe avant-coureur que cette situation changera à moyen terme. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Coordination en matière de fausse monnaie. > page 58

Les données statistiques sont disponibles sur le CD-ROM «Statistiques» en annexe du présent rapport.



SANS INTÉRÊT. La falsification professionnelle de billets de banque suisses ne présente pas d'intérêt pour les criminels.

7 Trafic illicite de biens culturels

SITUATION

MANQUE DE DONNÉES. Les affirmations sur les tendances internationales dans ce domaine criminel ne peuvent être que vagues. S'il est vrai que de nombreux Etats prennent de plus en plus de mesures contre le commerce illégal de biens culturels, il manque souvent des données de référence dans les pays qui sont justement les plus touchés par le phénomène. Ces Etats ont rarement les moyens de documenter systématiquement les pertes occasionnées par les pillages de leurs sites archéologiques. Le traçage des objets dérobés constitue un grand problème pour les gouvernements concernés.

VOL À L'ÉTRANGER. De nombreux vols importants ont eu lieu dans le monde en 2012: en janvier à Athènes, une peinture de Pablo Picasso a été subtilisée; également en Grèce, au mois de février, plusieurs dizaines d'objets ont été volés au musée archéologique d'Olympie, ils ont été retrouvés en 2012.

En octobre, aux Pays-Bas, sept tableaux de grands maîtres ont été dérobés au «Kunsthal Rotterdam» et, en fin d'année, une peinture d'Eugène Delacroix a été volée dans une galerie parisienne. Pourtant, ces vols qui ont mobilisé l'attention des médias ne sont que la pointe de l'iceberg en matière de délits touchant au monde de l'art.

Les pillages de sites archéologiques sont encore très fréquents dans de nombreux pays. Dans d'autres pays peu touchés jusqu'à aujourd'hui, la situation s'est considérablement dégradée en 2012 en raison de l'instabilité politique: dans les pays traversant des révolutions ou affaiblis par la guerre civile comme les pays arabes, des pillages massifs ont lieu. Le même phénomène se présente en Afghanistan et dans certains pays d'Asie du Sud-est ainsi qu'en Afrique centrale et de l'Ouest. Avec la crise économique, l'héritage culturel est aussi menacé dans les pays européens. Ainsi, les vols de biens culturels et les pillages sont en recrudescence en Grèce.

LES FALSIFICATIONS PRENNENT DE L'IMPORTANCE. Depuis quelques années, le nombre de falsifications prend de l'importance. Bien que plusieurs cas aient été découverts en Suisse et en Alle-

magne ces dernières années, cette activité criminelle très lucrative est encore méconnue. Selon les estimations des experts, les œuvres falsifiées se répandent dans les collections privées et dans les institutions publiques.

VOL DE CORNES. Le nombre de vols de cornes de rhinocéros a augmenté pendant l'année sous revue. Cette évolution est notamment due à l'augmentation de la demande en Extrême-Orient. Comme les trafiquants s'intéressent à tous les objets réalisés avec ce matériel, qu'ils soient travaillés ou non, les biens culturels sont aussi concernés. Même si un groupe de gens du voyage en Irlande a pu être identifié comme auteur principal de ce commerce illégal, le phénomène reste d'actualité.

SITUATION STABLE EN SUISSE. Au niveau national, la situation est restée stable au cours de l'année sous revue. Alors que le nombre de vols et de cambriolages est en augmentation, le nombre d'infractions en lien avec les biens culturels est constant: sur les 275 vols recensés en 2012 (2011: 280), 790 objets ont été dérobés (2011: 800). Depuis 2007, la Suisse connaît une légère diminution des infractions liées aux biens culturels. Pendant la même période, les pays voisins ont observé une diminution marquée, notamment l'Italie qui enregistre un recul significatif du commerce illégal des biens culturels depuis 2010.

En Suisse, la dernière affaire spectaculaire de vol de biens culturels a eu lieu il y a quatre ans. Il s'agissait de l'attaque à mains armées de la collection E.G. Bührle à Zurich au cours de laquelle les tableaux «Garçon au gilet rouge» de Paul Cézanne et «Ludovic Lepic et ses filles» d'Edouard Degas avaient été subtilisés. La police cantonale de Zurich a mené l'enquête en coopération avec ses partenaires internationaux et les deux tableaux ont été retrouvés par la police en 2012 dans les environs de Belgrade.

COMMERCE DE GRANDE AMPLEUR. Au cours de l'année sous revue, la Suisse a connu deux cas de vols et de commerce illégal de grande ampleur de biens culturels.



VOL D'ŒUVRES D'ART. Suite aux enquêtes de la police cantonale zurichoise en 2012, «Le garçon au gilet rouge» de Cézanne a été retrouvé à Belgrade.

Le premier cas concerne la vente de nombreuses pièces de monnaie antiques et d'autres objets archéologiques par Internet, par un Suisse domicilié dans le canton de Bâle-Campagne. Les pièces étaient le fruit du pillage de sites archéologiques. Les objets avaient été probablement localisés à l'aide d'un détecteur de métal sur les sites archéologiques en Suisse et dans d'autres pays situés sur les territoires de l'ancien Empire romain. La complexité des transactions financières en lien avec ce commerce par Internet a d'abord suscité des soupçons de blanchiment d'argent.

Le deuxième cas s'est déroulé dans des musées où de nombreuses plumes d'oiseaux rares ont été arrachées et volées. Des dégâts considérables ont été causés aux collections de plusieurs musées d'histoire naturelle en Suisse, en Allemagne et en Autriche. L'enquête des autorités de poursuite pénale du canton de Bâle-Ville poursuit son cours tant en Suisse qu'à l'étranger.

EVALUATION

AMÉLIORATION DE LA POSITION DE LA SUISSE.

La position de la Suisse dans la lutte contre le trafic illégal des biens culturels s'est nettement renforcée avec l'entrée en vigueur de la loi sur le transfert des biens culturels (LTBC) en 2005. Depuis 2009, la situa-

tion s'est encore améliorée avec le renforcement de la loi sur les douanes, principalement dans le domaine de l'entreposage des biens culturels dans les ports francs. Pendant l'année sous revue, le contrôle du marché s'est renforcé grâce à ces deux lois et le trafic des biens culturels a été combattu plus efficacement. Conséquence et suite logique de l'étroite collaboration entre les autorités cantonales de poursuite pénale, l'Office fédéral de la culture, le Corps des gardes-frontière et fedpol, la Suisse n'est que marginalement touchée par les exportations massives de biens culturels réalisées depuis des régions actuellement en conflit telles que l'Afghanistan, le Mali ou la Syrie.

DÉPLACEMENT DU TRAFIC VERS L'ASIE.

Les premiers signes visibles d'un déplacement du trafic contrastent avec la situation stable que connaît la Suisse. Les activités des ports francs suisses se sont déplacées en Asie. Ces changements s'accompagnent d'une demande croissante de biens culturels de la part d'une nouvelle clientèle aisée dans la région. Il est donc très important de sensibiliser les autorités de ces pays à la problématique du commerce illégal des biens culturels et de les former afin qu'ils mettent en œuvre les réglementations en vigueur. ●

8 Cybercriminalité

Par cybercriminalité, on entend les infractions commises sur Internet ou directement basées sur les technologies liées au réseau Internet. Quelques exemples: les escroqueries dans les ventes aux enchères pratiquées sur Internet, le vol de données d'accès à des services sur Internet (l'hameçonnage) ou encore les attaques de hackers pénalement punissables perpétrées contre des serveurs reliés à Internet (piratage ou attaque par déni de service). Par ailleurs, la cybercriminalité englobe les infractions utilisant Internet comme moyen de communication et de coordination, par exemple pour la diffusion de pornographie infantile.

Criminalité basée sur Internet

SITUATION

ATTAQUES CONTRE LA PERSONNALITÉ. En 2012, on a à nouveau constaté une augmentation des attaques sur mesure, planifiées et menées de façon professionnelle, visant très précisément un petit groupe, voire des personnes isolées. Pour ce faire, les auteurs se procurent des informations détaillées sur le milieu social et professionnel de leurs cibles potentielles à partir de sources publiques telles que les réseaux sociaux, les blogs et d'autres publications en ligne. Ces éléments sont ensuite utilisés de manière ciblée pour gagner la confiance de la victime ou pour la mettre sous pression. Les réseaux sociaux ne permettent pas seulement d'obtenir des informations sur la victime, ils permettent aussi une prise de contact rapide avec la victime en utilisant une fausse identité ou, si la victime accepte facilement, sans prendre les précautions élémentaires, de devenir «ami» avec les auteurs.

Les auteurs essaient souvent d'amener leur victime à se montrer dans une situation intime ou peu à son avantage, afin d'obtenir un moyen de pression et d'extorsion. Ainsi, en 2012, on dénombre plusieurs cas de personnes en Suisse qui, croyant avoir trouvé le grand amour, se sont laissées convaincre par leurs interlocuteurs en ligne de s'adonner à des actes sexuels devant leur webcam. Peu après, les auteurs se présentent sous leur vrai visage et exigent de leur victime qu'elle paie des sommes de plusieurs milliers de francs, sans quoi ils menacent de publier la

vidéo sur Internet. De peur que la vidéo soit envoyée à leurs connaissances, employeurs et aux médias et au vu de la situation honteuse dans laquelle elles se trouvent, de nombreuses victimes finissent par payer. Pour cette raison, le nombre réel de cas est peut-être bien supérieur au nombre de cas déclarés.

AUGMENTATION DES ANNONCES D'INFRACTIONS ÉCONOMIQUES SUR INTERNET. Le développement soutenu des escroqueries sur Internet et les cas d'utilisation frauduleuse d'un ordinateur dans le dessein de commettre des infractions à caractère économique a conduit en 2012 à un nombre record de communications de la population suisse auprès du Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCCI).

Les infractions commises vont des formes les plus classiques d'escroquerie telles que les fraudes à la commission, des fausses promesses de gain ou des arnaques lors d'enchères, au nombre croissant d'infractions commises par le biais de logiciels malicieux: les auteurs bloquent au moyen d'un cheval de Troie de nombreux ordinateurs de particuliers et exigent le paiement d'une rançon pour débloquer la machine. Le prétendu expéditeur de ce message se présente comme une autorité ou institution fictive ou réelle, en imitant l'apparence d'un site Internet officiel dans le but de tromper les victimes. Les auteurs opèrent dans de nombreux pays et sont bien organisés, ils disposent de vastes connaissances techniques et ont d'importants moyens financiers. Cela leur permet de rester pratiquement anonymes et d'agir ainsi sans être repérés par les autorités de poursuite pénale.

AUGMENTATION DES CAS D'HAMEÇONNAGE.

Au cours des dernières années, le nombre de plaintes concernant les pourriels classiques a diminué (par exemple les courriels non sollicités avec du contenu publicitaire). En 2012 en revanche, on dénombre une augmentation des actes préparatoires de tentatives d'escroquerie en utilisant la technique dite de l'hameçonnage par laquelle les auteurs essaient de se procurer de manière illégale les données de connexion à des services Internet. La plupart de ces courriels proviennent prétendument des principales institutions financières suisses. En comparaison avec le passé, les auteurs ont très nettement amélioré la qualité des courriels d'hameçonnage. Tant la mise en page du

courriel que la qualité linguistique des faux courriels rendent aujourd'hui pratiquement impossible de reconnaître la falsification.

EVALUATION

RÉSEAUX PRIVÉS VIRTUELS ET ANONYMAT. Le réseau Internet est utilisé depuis de nombreuses années comme moyen de communication par les organisations criminelles. Il permet une transmission rapide et sûre du savoir et la coordination des actes délictueux. Désormais, l'utilisation des services de voix sur IP tels que Skype ou le recours à des services garantissant l'anonymat comme TOR (the Onion Router) compliquent beaucoup le travail de surveillance et d'identification des auteurs. Des technologies spécialisées permettent également de rendre invisibles des sites web entiers et des services à l'intérieur d'un réseau public, on les appelle les réseaux privés virtuels (darknet). Ces réseaux qui forment une partie de l'Internet permettent aux criminels d'échanger des données volées sans devoir révéler leur identité et d'échanger des images de pornographie illégale. Pour pouvoir élucider à l'avenir les crimes les plus graves sur Internet, il est nécessaire d'infiltrer ces réseaux privés dans le cadre d'investigations secrètes, de développer des techniques d'enquête, d'adapter le cadre légal et d'élargir la coopération internationale.

CONNEXION MOBILE. Il y a encore quelques années, peu de gens utilisaient leur téléphone mobile pour surfer sur Internet. La croissance rapide des smartphones, l'élargissement des réseaux de téléphonie mobile et la mise en réseau toujours plus répandue des appareils et des applications offrent de nouvelles fonctions, mais comportent également de nouveaux dangers pour chaque utilisateur. Les infections et les attaques sur les téléphones mobiles, l'usage abusif des données de géolocalisation ou le vol de données par l'intermédiaire des appareils mobiles sont aujourd'hui une réalité. Il est essentiel de sensibiliser de manière continue la population et de former en permanence les autorités de poursuite pénale afin de lutter efficacement contre ces phénomènes.

Pornographie infantine

SITUATION

AUGMENTATION DU NOMBRE DE COMMUNICATIONS. En 2012, le SCOCI a aussi enregistré une forte augmentation des communications relatives à

la pornographie dure concernant majoritairement des représentations d'abus sexuels commis sur des enfants. Les pédocriminels continuent à recourir de plus en plus à des plates-formes fermées et des réseaux virtuels privés et cette tendance continue à se renforcer, avec comme conséquence des difficultés accrues pour mener à bien les enquêtes qui deviennent toujours plus difficiles et coûteuses.

PREMIÈRES PLAINTES RELATIVES AUX RÉSEAUX PRIVÉS.

Aujourd'hui encore de grands volumes de contenus de pornographie infantine circulent sur les réseaux peer-to-peer (P2P). Avec l'expérience de plusieurs années dont disposent les autorités pour la surveillance de ces réseaux et les solutions techniques d'enquête qui ont été développées, les pédocriminels qui agissent sur les réseaux P2P peuvent désormais être identifiés dans des délais très courts et sans grande difficulté et être traduits en justice.

Mais entre-temps, les technologies P2P se sont encore développées et permettent aujourd'hui aux utilisateurs de télécharger différentes applications avec lesquelles ils peuvent échanger des données non plus sur les réseaux publics, mais utiliser le même principe pour transférer d'importants volumes de données à l'intérieur d'un réseau privé. Dans ces réseaux privés P2P, il suffit d'une demande de contact entre deux inconnus, confirmée en un clic, afin de s'autoriser mutuellement à accéder aux données déjà enregistrées sur son propre ordinateur et permettre leur échange. Grâce à cette technique, les pédocriminels peuvent échanger des fichiers au contenu interdit sans risque d'être découverts par les spécialistes en monitoring du SCOCI actifs dans les espaces publics. En réaction aux développements technologiques et aux départs des pédocriminels vers des espaces fermés et des réseaux privés P2P, le SCOCI a étendu le périmètre de ses activités de monitoring et a envoyé des agents infiltrés. Ces enquêtes préliminaires ont montré que même en Suisse les pédocriminels abusent en permanence de ces technologies. Le monitoring systématique des bourses d'échange P2P privées ordonné à la suite des enquêtes préliminaires a conduit aux premières procédures d'enquête accompagnées de perquisitions et d'arrestations dans plusieurs cantons et à l'étranger.

EVALUATION

DIFFICULTÉS ACCRUES POUR LES ENQUÊTES DE POLICE. Les pédocriminels utilisent les technologies existantes afin d'échanger discrètement et rapi-



SMARTPHONES. La croissance des réseaux de téléphonie mobile et leur utilisation accrue offrent beaucoup de possibilités aux utilisateurs, mais également de nouvelles opportunités d'abus aux criminels.

dement des contenus. Pour ce faire, ils se retirent dans les recoins difficilement accessibles de l'Internet et utilisent les espaces garantissant l'anonymat. Ces espaces ne sont accessibles aux personnes intéressées et aux enquêteurs qu'après avoir été recommandés par un membre et avoir reçu la certification correspondante. De plus, sur ces plates-formes, les membres sont instruits par d'autres pédocriminels sur les possibilités et les limites des enquêtes de police sur Internet. Le recours à des services garantissant l'anonymat tel que TOR rend les enquêtes de police plus difficiles, car l'identification des auteurs ne devient pratiquement plus possible que par l'engagement d'agents infiltrés. De plus, les pédocriminels archivent de plus en plus les images et les vidéos sur des infrastructures externes (cloud computing). Les données peuvent ainsi être téléchargées depuis différentes machines et par différents utilisateurs, ce qui rend plus difficile également d'attribuer les responsabilités pénales aux auteurs.

COOPÉRATION INÉLUCTABLE. Lorsque des images sont publiées ne serait-ce qu'à une seule reprise sur Internet, il n'est plus possible de stopper leur propagation et il est impossible de les effacer. Cette diffusion est irrémédiable et les «violences virtuelles» qui y sont liées affectent les victimes de manière durable.

Il n'est possible de lutter efficacement contre la pédocriminalité sur Internet que de manière globale et coordonnée. La collaboration entre les autorités de poursuite pénale, le secteur privé – les fournisseurs d'accès à Internet – en première ligne et les organisations non gouvernementales est très importante tant au niveau national qu'international.

La lutte contre les abus sexuels commis sur des enfants par le biais d'Internet requiert des approches et des stratégies différentes de la part des autorités, du secteur privé et des organisations non gouvernementales ainsi que des bases légales adaptées. Conjointement aux mesures de prévention, il convient d'appliquer des mesures techniques et, indépendamment de l'existence de soupçon particulier, de mettre en œuvre des opérations de police dans le cadre des bases légales. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Pédocriminalité et pornographie illégale et au chap. 4: Police administrative et soutien policier/Mesures contre la cybercriminalité. > pages 55 et 75

9 Violence lors de manifestations sportives

SITUATION

VIOLENCE CONTRE LES FORCES DE POLICE EN CIVIL. La plupart des manifestations sportives organisées en Suisse se déroulent de manière pacifique. Toutefois, au cours de l'année sous revue, un certain nombre d'entre elles ont été le théâtre de débordements violents. Comme lors des années précédentes, ces débordements ont généralement eu lieu dans le cadre de matches de hockey sur glace et de football des deux ligues nationales, le football étant davantage concerné que le hockey. Le nombre des incidents s'est stabilisé à un niveau élevé. Le nombre de personnes enregistrées dans le système d'information HOOGAN s'est lui maintenu à près de 1300 inscriptions.

Au cours de l'année sous revue, l'agressivité contre les agents de police et les employés des sociétés privées de sécurité a encore augmenté. Ainsi, les rencontres entre le FC Lausanne-Sport et le FC Zurich, entre le FC Thoune et le FC Zurich de même qu'entre le Servette FC et le FC Thoune, des policiers en civil ont été agressés par des supporters à risque. Les infractions les plus fréquentes commises dans le cadre de ces actes de violence sont l'émeute, les infractions à la loi sur les explosifs, la violence et menace contre les autorités et les fonctionnaires et les dommages à la propriété.

fedpol estime qu'il y a en Suisse environ 300 à 400 personnes enclines à un haut degré de violence et qui recherchent et provoquent délibérément des affrontements violents. De plus, 1500 à 2000 personnes sont susceptibles de commettre, suivant le contexte, des actes de violence et de se solidariser avec les auteurs de violences. Les supporters à risque sont presque toujours des hommes âgés de 15 à 35 ans, dont plus de la moitié a entre 19 et 24 ans.

MATCHES INTERNATIONAUX SANS PROBLÈME.

Contrairement à la situation qui prévaut au niveau des clubs, tous les matches disputés par les équipes nationales suisses se sont déroulés sans problèmes notables. Par contre, en marge de retransmissions télévisées ou sur grand écran de rencontres opposant d'autres équipes nationales, des incidents violents ont

été enregistrés. Ainsi, le 18 juin 2012 à Lucerne, des affrontements violents d'une grande ampleur ont éclaté entre les supporters des deux équipes lors de la retransmission sur écran géant du match entre l'Espagne et la Croatie comptant pour le tour qualificatif de l'Euro 2012.

EVALUATION

INTENSIFICATION DE LA VIOLENCE. fedpol constate une augmentation de la propension à la violence et une intensité grandissante de la violence aussi bien au sein des scènes traditionnelles du hooliganisme relativement petites comme dans les franges violentes des groupes d'ultras. Cette radicalisation de certains supporters à risque provoque une explosion des actes de violence, des jets de torche et des attaques contre la police et les sociétés de sécurité privées. De plus, le nombre de confrontations sur le chemin aller ou retour des stades, sur les aires de repos, dans les gares et dans les trains spéciaux ne fait qu'augmenter. Force est de constater que lors de débordements, une partie des supporters qualifiés de «sans risque» se solidarisent souvent avec des supporters violents en s'en prenant également à la police, par exemple. Le problème de l'utilisation abusive des engins pyrotechniques et des pétards à l'intérieur et à l'extérieur des stades n'a toujours pas été résolu. ●

36
37

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 4: Police administrative et soutien policier/Mesures contre la violence lors de manifestations sportives. > page 81

10 Sécurité des personnes et des bâtiments

SITUATION

CHANGEMENTS MINIMES CONCERNANT LES PERSONNES MENACÉES. Les menaces dans le domaine de la sécurité des personnalités de la Confédération et des personnes jouissant en Suisse d'une protection en vertu du droit international public n'ont guère évolué par rapport à l'année précédente. Le nombre des attaques verbales et des menaces contre les conseillers fédéraux, les membres de l'Assemblée fédérale et les employés de la Confédération exposés est resté stable en 2012. Au vu de la fréquence des déplacements des personnes exposées à l'intérieur de l'espace public, on peut toujours parler d'un nombre d'incidents relativement faible. Dans des situations particulières, comme à l'occasion de certaines déléguations du TPF de Bellinzone, des mesures de sécurité additionnelles ont été ordonnées en 2012.

Dans le cadre de visites en Suisse de personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public, il y a eu quelques protestations isolées et d'autres dérangements. Des mesures supplémentaires de protection des personnes sont prises lors de visites exigeant des conditions de sécurité accrues, comme la visite de travail du Secrétaire général de l'OTAN, M. Anders Fogh Rasmussen.

PEU DE VANDALISME CIBLÉ. Des cas de vandalisme sont fréquemment recensés sur les bâtiments de la Confédération. La plupart des dégâts occasionnés à ces bâtiments le sont dans le cadre d'événements qui ne sont pas dirigés contre la Confédération en tant qu'institution, ou seulement indirectement, mais qui ont lieu dans le périmètre du bâtiment. En 2012 par exemple, en marge de l'action «Tanz dich frei», le bâtiment du Parlement a subi de nombreuses déprédations.

Le nombre de cas dans lesquels des infrastructures de la Confédération ont été visées et endommagées principalement pour des motifs politiques est resté très bas en 2012, comme au cours des années précédentes. En prenant du recul sur plusieurs années, des événements comparables à l'incendie du TPF de Bellinzone en 2011 reste une exception. Depuis plusieurs années, les cambriolages dans les locaux de la Confédération sont très rares grâce à

la mise en œuvre d'un concept global de sécurité et des mesures qui l'accompagnent.

REPRÉSENTATIONS DIPLOMATIQUES EN SUISSE RAREMENT PRISES POUR CIBLE. En 2012, les représentations étrangères en Suisse ont été touchées par des incidents. Les émeutes et les dommages à la propriété sont stables par rapport à 2011. Ils sont le plus souvent liés à des événements en cours dans les pays concernés. En 2012 également, ils ont été liés aux confrontations politiques qui découlaient du Printemps arabe.

EVALUATION

SÉCURITÉ GARANTIE. La sécurité des personnes et des bâtiments de la Confédération, ainsi que celle des personnes jouissant d'une protection en Suisse vertu du droit international public est assurée contre les dangers identifiables. D'une manière générale, la situation est stable. Les problèmes les plus fréquents sont les cas de harcèlements et de menaces ainsi que les dommages à la propriété sur les bâtiments dans le cadre de manifestations.

Les menaces concernant les personnes et les immeubles dépendent fortement de l'évolution de la situation politique, économique et sociale en Suisse et à l'étranger. A l'étranger notamment, les développements sont parfois totalement imprévisibles et la configuration des risques peut changer très rapidement. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 2: Police de sécurité. > page 63

Les données statistiques sont disponibles sur le CD-ROM «Statistiques» en annexe du présent rapport.

11 Terrorisme et extrémisme violent

Le présent chapitre offre un aperçu des développements dans le domaine du terrorisme et de l'extrémisme violent en lien avec la Suisse. Il se fonde sur une sélection d'enquêtes policières particulièrement représentatives de la situation menées par fedpol et la PJF au cours de l'année sous revue. Pour une présentation complète et une appréciation de la menace, veuillez consulter le rapport de situation du Service de renseignement de la Confédération (SRC) «La sécurité de la Suisse».

Terrorisme et extrémisme violent islamistes

SITUATION

SUISSES PRISONNIERS DE DJIHADISTES À L'ÉTRANGER. En 2012, des citoyens suisses ont à nouveau été victimes d'enlèvements et de prises d'otages par des djihadistes dans différentes régions du monde. fedpol a mené des enquêtes après l'enlèvement en février d'un touriste suisse dans un archipel au sud des Philippines et un mois plus tard celui d'une Suissesse de l'étranger dans une petite ville du Yémen. A la fin de l'année sous revue, les deux otages étaient toujours aux mains de leurs ravisseurs, des groupes djihadistes présumés. Les autorités compétentes en Suisse et à l'étranger mettent tout en œuvre pour garantir la sécurité et obtenir la libération des otages sains et saufs. Au Pakistan, deux ressortissants suisses kidnappés l'année précédente ont pu se libérer des djihadistes en mars 2012.

SOUTIEN D'AL-QAÏDA EN SOMALIE. En février 2012, l'organisation djihadistes Al-Shabab («la jeunesse») sise en Somalie a rejoint le réseau d'Al-Qaïda. Al-Shabab a contrôlé pendant des années de grandes parties du sud et du centre de la Somalie et malgré des pertes territoriales reste toujours l'un des acteurs principaux du conflit dans la corne de l'Afrique. Pendant l'année sous revue, fedpol a mené plusieurs enquêtes sur des personnes qui soutenaient depuis la Suisse l'organisation somalienne membre d'Al-Qaïda. Il a été constaté que des djihadistes d'ici ont entrepris des voyages vers la Somalie. De plus, une

enquête a été conduite sur un éventuel financement d'Al-Shabab organisé en deux volets: un volet par le biais de donations, un autre en lien avec le trafic de drogue international. Les enquêtes se fondent entre autres sur le soupçon de soutien ou de participation à une organisation criminelle terroriste, ainsi que de financement du terrorisme.

DJIHADISME SUR INTERNET. Comme l'année précédente, fedpol a conduit diverses enquêtes sur les activités djihadistes sur Internet. Outre les infractions pénales évoquées au paragraphe précédent, on relève également les soupçons de représentation de la violence, les explications sur la fabrication d'explosifs, les appels publics au crime, à la violence et à la discrimination raciale. Les groupes djihadistes étrangers ont été soutenus sur plusieurs sites Internet, qu'il s'agisse de blogs, forums, chats et autres types de sites Internet, parfois de manière importante. Cela concernait notamment de la propagande pour le réseau Al-Qaïda dans la région pakistanaise et afghane, dans le nord du Caucase et en Irak, dans la corne de l'Afrique et dans la péninsule arabique.

Parmi ces sites web figurait également un forum djihadiste particulièrement complet et influant qui a été hébergé temporairement en Suisse. Les auteurs présumés n'étaient pas seulement originaires du monde arabe, mais aussi d'Europe et opéraient aussi bien depuis la Suisse romande que depuis la Suisse alémanique; une perquisition a été effectuée fin 2012 au domicile d'un suspect en Suisse orientale.

Les activités se limitent parfois à une présence djihadiste et des témoignages de sympathie sur les médias sociaux. La Confédération n'ayant la compétence en la matière, un cas particulier a été délégué au canton concerné pour y donner suite.

Pendant l'année sous revue, fedpol a conclu l'enquête lancée en 2011 contre un citoyen suisse converti à l'islam qui avait imaginé sur Internet un attentat à l'explosif contre une base militaire américaine en Allemagne. Une autre enquête concernant deux frères originaires d'Irak et domiciliés en Suisse a pris fin et a été transférée au tribunal pour l'accusation. Les deux frères avaient notamment participé, surtout par le biais d'Internet, à la mise en place d'un

nouveau groupe de djihadistes en Europe. Ce groupe devait rejoindre le réseau Al-Qaïda. En octobre 2012, le MPC a déposé une plainte auprès du TPF contre les deux frères, en premier lieu pour leur participation au soutien à une organisation criminelle terroriste.

BLANCHIMENT D'ARGENT PRÉSUMÉ POUR FINANCER LE TERRORISME. Dans le domaine du financement du terrorisme, fedpol a enquêté sur deux personnes morales pour soupçons de blanchiment d'argent. Des revenus issus du trafic international de drogue auraient été blanchis en Suisse et remis à une organisation extrémiste violente du monde arabe. Un cadre supposé de l'organisation et son entourage faisaient l'objet, comme l'année précédente, d'enquêtes en Suisse.

EVALUATION

MENACES CONCRÈTES PESANT SUR DES SUISSES DANS CERTAINES RÉGIONS DU MONDE. La Suisse et ses ressortissants ne représentaient pas en 2012 une cible privilégiée pour des attentats djihadistes. D'après les enquêtes menées par fedpol, il n'existe pas d'indice concret qui donnerait à penser que des actes de violence ou de terreur djihadistes pourraient être planifiés et préparés en Suisse. Dans les zones de conflit, particulièrement dans les régions islamistes, les citoyens suisses peuvent néanmoins devenir des victimes par le fruit du hasard. Cet état de fait s'est concrétisé pendant l'année sous revue une fois de plus par des cas d'enlèvements et par la fin de l'enquête de fedpol sur l'attentat à l'explosif perpétré à Marrakech (Maroc) le 28 avril 2011 dans un café fréquenté par des touristes. Les enlèvements ont eu lieu dans des régions dont la visite est explicitement déconseillée par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). En conséquence, les voyageurs sont vivement invités à consulter la rubrique de conseil aux voyageurs du DFAE.

<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/travad.html>

NÉCESSITÉ D'INTENSIFIER LA POURSUITE PÉNALE DES ACTIVITÉS DE SOUTIEN. L'année sous revue met à nouveau en évidence le fait que les extrémistes violents islamistes utilisent la Suisse avant tout comme base arrière pour soutenir le réseau Al-Qaïda et ses soutiens à l'étranger dans le domaine de la propagande, de la logistique et des finances, mais aussi en matière de personnel. C'est avant tout le nouveau groupe apparenté à Al-Qaïda en Somalie qui a profité des activités dans ces trois domaines. Dans

plusieurs cas, Internet était en même temps le lieu d'activité principal et le mode opératoire, ce qui souligne l'importance de la surveillance du réseau qui a été fortement intensifiée par la PJF depuis 2011. Malgré ce renforcement de la lutte contre le djihadisme sur Internet, la poursuite pénale des activités de soutien aux mouvances islamistes reste dans l'ensemble un défi majeur.

Terrorisme et extrémisme violent ethno-nationalistes

SITUATION

REPRÉSENTANTS EN SUISSE DES LTTE. fedpol a continué en 2012 ses enquêtes sur plusieurs représentants des anciens Tigres de libération de l'Éelam tamoul (LTTE) et sur les soutiens de l'organisation en Suisse. Cette enquête a confirmé les soupçons de chantage, menace, contrainte, participation ou soutien à une organisation criminelle, financement du terrorisme, espionnage et blanchiment d'argent.

En septembre 2012, fedpol a participé à l'exécution d'une demande d'entraide judiciaire suisse au Sri Lanka, afin d'obtenir des preuves supplémentaires en auditionnant des membres des LTTE à Colombo.

ACTIVITÉS PERSISTANTES DU PKK. Durant l'année sous revue, fedpol a conclu une enquête de plusieurs années contre un cadre présumé d'une organisation de jeunes du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan). La personne était entre autres soupçonnée de recruter en Suisse de jeunes kurdes en vue de la lutte armée du PKK, ce qui constitue une infraction de soutien et de participation à une organisation criminelle. Afin de déterminer si le PKK constitue une organisation criminelle au sens du droit suisse, fedpol a analysé dans le détail ses structures et les attentats terroristes qu'il a perpétrés pour corroborer les soupçons existants.

En 2012, fedpol a également mené de nouvelles enquêtes sur un soutien présumé et une participation supposée au PKK. De plus, un échange d'informations intensif a eu lieu avec les autorités partenaires en Europe, afin de coordonner les mesures contre le PKK et, le cas échéant, de pouvoir poursuivre des enquêtes complémentaires.

EVALUATION

BASE LOGISTIQUE CENTRALE DES LTTE ET DU PKK. Dans le domaine de l'extrémisme violent moti-



COMBATTANTS D'AL-SHABAB. Le représentant somalien d'Al-Qaïda a reçu du soutien depuis la Suisse.

vé par des considérations ethno-nationalistes, aucun acte de violence ou de terrorisme d'importance n'est à signaler sur le territoire suisse. De même, aucune des enquêtes menées par fedpol n'a apporté d'indice concret de planification et de préparation d'attentat. Comme par le passé, la Suisse sert de base pour les activités de propagande, de logistique et de financement, et les enquêtes menées au cours de l'année sous revue ont montré l'importance et l'ampleur de ce soutien. A l'instar des années précédentes, les en-

quêtes de fedpol se sont surtout concentrées sur les représentants des LTTE et du PKK.

DIFFICULTÉS DE LA POURSUITE PÉNALE CONTRE LES STRUCTURES ETHNO-NATIONALISTES.

La poursuite pénale des membres des organisations ethno-nationalistes comme les LTTE et le PKK et des actions de soutien au terrorisme représente un défi de taille. Malgré les nombreux attentats terroristes contre des civils et des objets également en dehors des zones de

conflit ainsi que d'autres infractions graves qu'elles commettent, ces organisations sont souvent considérées comme des groupes de libération légitimes et non comme des organisations terroristes.

En Suisse, jusqu'en 2012, seules étaient considérées comme des organisations criminelles terroristes au sens de l'art. 260^{ter} CP les organisations ethno-nationalistes ETA («Pays basque et liberté») en France et en Espagne et l'Armée nationale albanaise dans les Balkans. En 2012, le TPF, puis le Tribunal fédéral ont estimé que les structures centrales armées et terroristes du PKK – les «Forces de défense populaires» (HPG) et les «Faucons de la Liberté du Kurdistan» (TAK) – étaient des organisations criminelles. La poursuite pénale des membres et des soutiens de ces organisations devrait donc être plus facile à l'avenir.

Autres formes d'extrémisme violent

SITUATION

PAS D'ATTENTAT IMPORTANT, MAIS DES MENACES.

Comme durant les années précédentes, fedpol a déployé en 2012 une intense activité d'échange d'informations avec l'étranger et a mené des enquêtes dans le domaine de l'extrémisme violent en Europe (extrémisme de gauche, de droite et extrémisme de la cause animale).

Dans un cas, il s'agissait des anarchistes à l'origine de l'attentat terroriste à la lettre piégée contre swissnuclear à Olten le 31 mars 2011, revendiqué par le mouvement anarchiste Federazione Anarchica Informale (FAI). La FAI a également revendiqué un attentat à l'arme à feu contre un représentant de l'industrie nucléaire italienne en mai 2012 à Gênes et s'est référée, dans le cadre de menaces d'exécuter d'autres actions, à trois anarchistes emprisonnés en Suisse.

Les trois anarchistes cités ci-dessus, qui étaient sur le point à mi-avril 2010 de perpétrer un attentat contre le centre de nanotechnologie d'IBM à Rüslikon (ZH), alors en construction, ont été libérés en 2012. Une interdiction d'entrée de cinq ans a été prononcée contre les deux étrangers du groupe, tout deux de nationalité italienne. Suite au recours déposé contre leur condamnation en première instance par le TPF, le jugement a été annulé en novembre 2012 pour des motifs de procédure pénale et renvoyé pour nouvelle décision à l'autorité inférieure.

Le Tribunal fédéral a confirmé en 2012 les jugements en première instance du TPF contre des activistes d'extrême gauche appartenant au groupe «Revolutionärer Aufbau Zürich» (RAZ). Ainsi, la condamnation de la dirigeante du mouvement RAZ à une peine d'emprisonnement de 17 mois pour délits à l'explosif est entrée en force.

EVALUATION

DES ATTENTATS CONTRE DES CIBLES SUISSES EN SUISSE OU À L'ÉTRANGER SONT POSSIBLES EN TOUT TEMPS.

En 2012, la Suisse a connu quelques infractions violentes avec des armes à feu ou des armes de pointe dans le domaine de l'extrémisme de droite violent, mais pas de véritable attentat. Les infractions n'étaient pas le fruit de motivation politique ou idéologique, mais plutôt d'origine personnelle. Contrairement aux deux années précédentes, aucun acte d'extrémisme de gauche violent par le biais de colis ou lettres piégés ou de bombe incendiaire contre des intérêts suisses n'est à déplorer. On ne dénombre que quelques dommages à la propriété causés par des anarchistes violents ou des extrémistes de la cause animale.

Sur la base des informations disponibles, les attentats perpétrés par des extrémistes de gauche, notamment les anarchistes, contre des ressortissants suisses ou des objets sont possibles en tout temps, car la Suisse occupe une place importante dans le monde industriel globalisé et dans les technologies de pointe et l'attitude ferme des autorités fédérales suisses contre les activistes peut conduire à des attentats. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Enquêtes Protection de l'Etat et Enquêtes Terrorisme. > page 50

PARTIE 2

MESURES ET MOYENS

1	Police judiciaire	46
2	Police de sécurité	63
3	Coopération policière internationale	67
4	Police administrative et soutien policier	75

1 Police judiciaire

La Police judiciaire fédérale effectue les tâches de police judiciaire de fedpol.

Affaires

La Police judiciaire fédérale (PJF) classe les affaires dans les catégories suivantes:

AFFAIRES OPÉRATIONNELLES. Les affaires opérationnelles constituent l'ensemble des affaires prises en charge par la PJF: procédures d'enquête, enquêtes préliminaires de police et procédures de coordination.

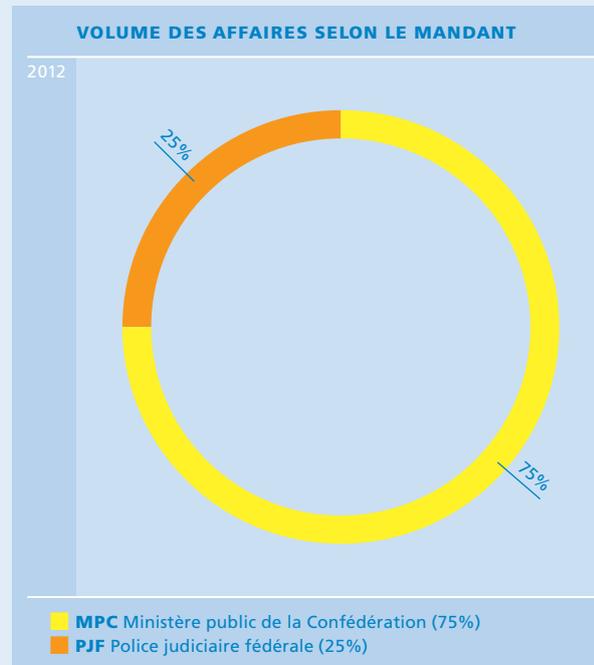
PROCÉDURES D'ENQUÊTE. Une procédure d'enquête comprend des investigations policières menées dans le but d'élucider des infractions. Lorsque les investigations comportent suffisamment d'éléments permettant de présumer l'existence d'une infraction, le Ministère public de la Confédération (MPC) ouvre une enquête.

SOUTIEN AUX ENQUÊTES. Le soutien aux enquêtes est un domaine comprenant l'observation, l'utilisation de moyens techniques de surveillance, les prestations de police technique et scientifique, les enquêtes dans le domaine informatique, l'analyse criminelle opérationnelle, la conduite de personnes de confiance et l'engagement d'agents infiltrés.

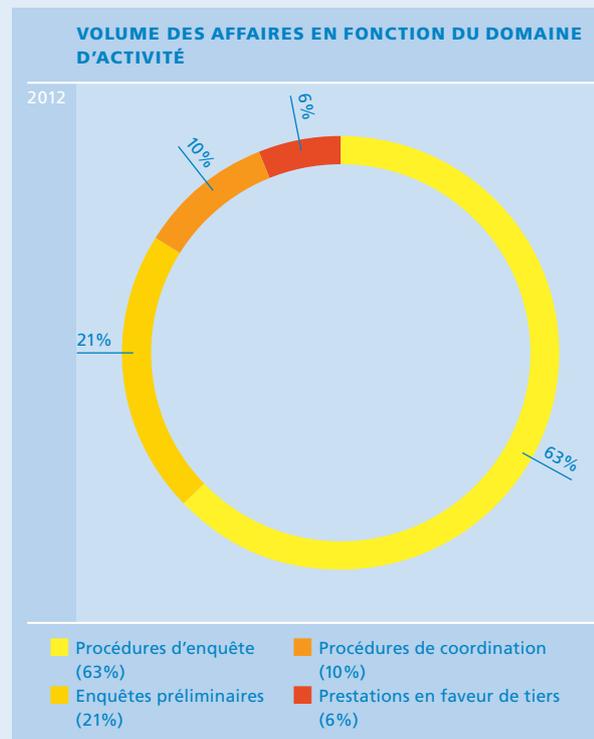
PROCÉDURES DE COORDINATION. Les procédures de coordination sont des activités de soutien gérées de manière centralisée et synchronisée, menées dans le cadre d'enquêtes intercantionales ou internationales.

COORDINATION. Il s'agit de l'échange d'informations de police judiciaire dans le cadre de procédures pénales ou d'opérations policières intercantionales et internationales.

ENQUÊTES PRÉLIMINAIRES. Cette notion recouvre les activités de police judiciaire effectuées en amont d'une procédure d'enquête. Il s'agit de tâches préliminaires visant à identifier des infractions, notamment en établissant des liens entre des indices et des informations générales (observation du milieu et enquêtes sur les structures) et en les analysant.



Graphique 1



Graphique 2

Contrairement aux enquêtes menées dans le cadre de la procédure pénale, les enquêtes préliminaires sont de la seule compétence policière.

PRESTATIONS. Suite aux demandes déposées par des autorités de police suisses ou étrangères en dehors du cadre des procédures d'enquête ou d'entraide judiciaire menées au niveau fédéral, la PJF accomplit en faveur de ses partenaires différentes prestations de soutien, principalement d'ordre technique ou matériel.

RÉPARTITION DU VOLUME DES AFFAIRES SELON LE MANDANT. Trois quarts des affaires ont été commandées par le MPC, ce qui correspond à une augmentation de 3% (2011: 72%). En revanche, les autres affaires traitées au sein de la PJF ont diminué de 3% (2011: 28%).

> Graphique 1

VOLUME DES AFFAIRES EN FONCTION DU DOMAINE D'ACTIVITÉ. Les procédures d'enquête et les enquêtes préliminaires représentent avec 84% (2011: 75%) la plus grande partie du volume des affaires. L'augmentation par rapport à l'année précédente doit être imputée au domaine des procédures.

> Graphique 2

AFFAIRES PAR CATÉGORIES D'INFRACTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE LA CONFÉDÉRATION. Avec 59%, plus de la moitié des infractions ont concerné, durant l'année écoulée également, le blanchiment d'argent, le crime organisé et le terrorisme (2011: 53%). Le blanchiment, en hausse de 9% par rapport à l'année précédente, est le domaine d'infraction ayant connu la plus forte augmentation au niveau des affaires.

> Graphique 3

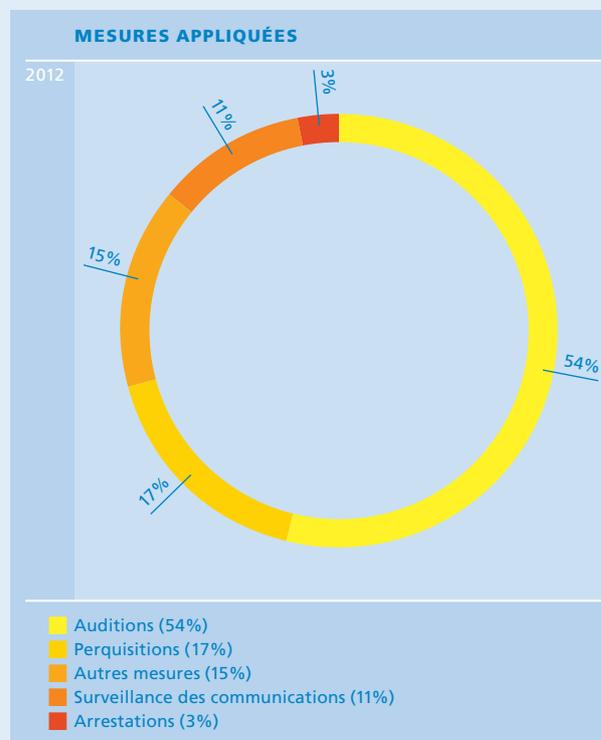
MESURES APPLIQUÉES. 54% des mesures appliquées en 2012, donc plus de la moitié, consistaient en des auditions (2011: 52%). Pour 17%, il s'agissait de perquisitions (2011: 12%) et pour 11%, de surveillances des communications (2011: 14%). La rubrique «Autres mesures» couvre notamment les demandes de remise de documents faites aux banques et aux sociétés.

> Graphique 4

COLLABORATION PJF – MPC. Le code de procédure pénale suisse entré en vigueur début 2011 dote la procédure pénale de nouvelles règles, qui définissent désormais la collaboration entre la PJF et le MPC. D'un commun accord, la PJF et le MPC en ont fixé par



Graphique 3



Graphique 4

écrit les principes dans le «Manuel de police judiciaire» et mis au point des modules de formation en matière policière et juridique, qui règlent la collaboration dans la pratique. La collaboration a bien fonctionné, notamment grâce à l'échange régulier d'informations et à des séances organisées à tous les échelons.

L'extension des droits de partie dans le code de procédure pénale implique désormais que l'organisation et l'exécution d'auditions déléguées au MPC constituent un investissement supplémentaire considérable pour la police. Pour la PJF, cet investissement supplémentaire était perceptible en 2012 dans plusieurs procédures. L'Etat-major opérationnel du procureur général et l'Etat-major de gestion des ressources (EM-GR), dirigé conjointement par le MPC et la PJF, ont fait en sorte de continuer, en 2012 également, à augmenter l'efficacité et d'optimiser l'engagement des ressources et, partant, le déroulement des procédures pénales.

Enquêtes Crime organisé et criminalité économique

Les divisions d'enquête de la PJF mènent des enquêtes préliminaires et des enquêtes policières dans les domaines relevant de la compétence de la Confédération.

Quatre divisions travaillent en étroite collaboration avec le MPC pour lutter contre la criminalité organisée transfrontalière au sens de l'art. 260^{ter} du code pénal (CP) et enquêtent sur des infractions qui sont le fait d'organisations criminelles. Elles mènent en outre des procédures dans des cas de blanchiment d'argent ou d'infractions économiques commis en grande partie à l'étranger. Elles traitent également les affaires touchant plusieurs cantons, mais qui n'ont pas pu être attribuées à un canton en particulier. Les quatre divisions d'enquête couvrent différentes régions de Suisse; elles se situent à Berne, à Zurich, à Lausanne et à Lugano. Les enquêtes liées à la criminalité économique, y compris celles qui touchent à la corruption internationale, sont en majorité menées par la division de Berne.

En 2012, la PJF a signalé 28 cas d'appartenance ou de soutien à une organisation criminelle, contre 11 en 2011. Ces cas se rapportent à cinq affaires principales (2011: 6). Ne figurent dans le rapport que les affaires pour lesquelles la PJF a rédigé un rapport final en 2012. L'infraction d'organisation criminelle au

sens de l'art. 260^{ter} CP figure seulement depuis 2009 dans la Statistique policière de la criminalité (SPC).

ORGANISATIONS MAFIEUSES ITALIENNES. En 2012, fedpol a organisé une deuxième conférence ayant trait aux organisations criminelles italiennes présentes en Suisse. L'accent a été mis sur le thème des valeurs confisquées et séquestrées. Les données collectées jusque-là ont fait l'objet d'une présentation aux partenaires suisses et étrangers. Un groupe de travail a effectué un bilan, le deuxième en son genre, concernant les organisations mafieuses italiennes en collaboration avec d'autres services fédéraux ainsi qu'avec les corps de police des cantons et des villes.

COOPÉRATION OPÉRATIONNELLE ITALIE – SUISSE.

En 2012, deux réunions d'experts ont été organisées afin d'intensifier la coopération policière opérationnelle avec l'Italie. Parmi les thèmes traités figuraient notamment la détection et l'origine illégale des valeurs patrimoniales, les possibilités de formation commune et la clarification de questions juridiques. Cette coopération a permis d'augmenter la quantité des informations échangées dans le domaine opérationnel. Pour ce qui est de l'asile, la coopération a également été renforcée. Le centre de coopération CCPD de Chiasso contribue également à la bonne qualité de la coopération.

Vous trouverez plus d'informations dans la partie 2, au chap. 3: Coopération policière internationale. > pages 67 et 70

CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE. La criminalité économique prend diverses formes. En 2012, fedpol a mené des enquêtes concernant sept infractions contre le patrimoine (2011: 24). Ces infractions se rapportaient à quatre affaires complexes et distinctes (2011: 14) ayant fait l'objet d'un rapport final de la PJF. Outre des cas d'abus de confiance, de faux dans les titres et de gestion déloyale, la PJF mène des procédures de grande envergure pour escroquerie au placement. Ces procédures exigent de très gros investissements, en temps et en ressources, notamment en raison de la grande quantité de matériel à analyser. Durant l'année sous revue, des enquêtes policières ont été menées, dans une procédure complexe et de grande envergure, contre plusieurs prévenus pour soupçon d'escroquerie au placement portant sur plusieurs centaines de millions de francs. Il ressort des enquêtes, qui ont été menées sur plusieurs années, que les sommes placées par les lésés ont été utilisées avec

subtilité par les prévenus à des fins d'enrichissement personnel et de sauvegarde d'une formule de calcul des rentes présumée frauduleuse.

PROPOSITION DE CRÉER L'ÉLÉMENT CONSTITUTIF DE L'INFRACTION DE FRAUDE SPORTIVE.

En 2012, le Conseil fédéral a chargé l'Office fédéral du sport et l'Office fédéral de la justice de développer des propositions concernant l'introduction de l'élément constitutif de l'infraction de fraude sportive. Il est nécessaire de combler cette lacune du droit car les affaires de paris truqués concernant les matches de football rapportent beaucoup d'argent. Les bureaux de paris asiatiques sont moins régulés que les bureaux européens et autorisent des mises plus élevées. La plupart du temps, les mises sont placées par des agents tandis que le parieur lui-même reste anonyme. Les paris proposés vont des spéculations classiques sur les vainqueurs et le résultat des matches à celles qui portent sur le nombre de cartons jaunes ou de hors-jeu. L'expérience a montré que les matches des ligues du haut du classement ne sont que rarement truqués étant donné qu'ils sont au centre de l'intérêt des médias et du public. Ce sont surtout les matches des ligues inférieures qui sont truqués. Ces matches n'influencent pas le passage d'une équipe à une ligue supérieure ou inférieure. Lorsque les manipulateurs recherchent un joueur à corrompre, ils visent les footballeurs ayant des problèmes financiers, des relations extraconjugales ou s'adonnant aux jeux de hasard et n'hésitent pas à exercer du chantage sur eux et à les menacer.

BLANCHIMENT D'ARGENT. En 2012, la PJF a rédigé un rapport final concernant 18 infractions liées au blanchiment d'argent (2011: 13). Vu le nombre réduit d'exercices étudiés, une comparaison de ces chiffres ne permet pas de tirer des conclusions quant au volume d'affaires.

VALEURS SÉQUESTRÉES ET CONFISQUÉES. En sa qualité de police judiciaire de la Confédération, la PJF mène des enquêtes non seulement sur des faits relevant du droit pénal mais recherche aussi des valeurs patrimoniales acquises par des voies frauduleuses en vue de leur confiscation ultérieure et procède à leur saisie. On constate que dans le domaine des enquêtes préliminaires, les possibilités limitées dont la police dispose en Suisse pour obtenir des informations financières compliquent souvent la détection des valeurs.

Les valeurs patrimoniales provenant directement d'infractions pénales ne sont pas les seules à être confisquées. Les propriétés acquises au moyen de sommes incriminées peuvent également être confisquées. Ces confiscations représentent une grande charge de travail pour les autorités de poursuite pénale. Le blocage du registre foncier n'est pas un acte compliqué. Mais si les autorités de poursuite pénale doivent également gérer les biens immobiliers ou les vendre, le travail qui en résulte est disproportionné et peut mobiliser des ressources considérables.

Sur le plan international, les activités de la PJF au sein du réseau de séquestre et confiscation de valeurs CARIN (Camden Asset Recovery Inter-Agency Network) ont fortement augmenté. C'est ainsi que des spécialistes ont apporté leur soutien aux autorités de poursuite pénale suisses et étrangères dans près de 70 cas dans la recherche de valeurs acquises de manière criminelle aux fins de leur confiscation (2011: environ 40 cas). La mise en réseau des autorités de poursuite pénale au delà de l'Europe prend de plus en plus d'importance lorsqu'il s'agit de séquestrer et de confisquer des valeurs.

ENQUÊTES DE POLICE JUDICIAIRE DANS LE DOMAINE DE LA CYBERCRIMINALITÉ.

Dans le courant de l'année 2012, la Division Enquêtes Berne s'est vue attribuer de nouvelles procédures en lien avec des cas de vol de données d'accès à des services sur Internet (hameçonnage). Dans le cadre des investigations, il a pu être déterminé que les auteurs ont agi depuis l'étranger. Ces enquêtes complexes ont nécessité la collaboration interdisciplinaire des partenaires engagés. La pratique montre que l'activité d'investigation des enquêteurs est tout aussi importante que les connaissances des spécialistes TI. Pour cette raison, il est nécessaire de disposer de groupes d'enquête mixtes, qui doivent être en mesure d'agir rapidement au niveau international.

La Suisse participe à des groupes de travail et à des enquêtes internationales coordonnées par Europol. Le Centre européen de lutte contre la cybercriminalité d'Europol, qui est entré en service le 1^{er} janvier 2013, peut mettre en œuvre ses compétences analytiques et stratégiques pour traiter les cas complexes et donne ainsi une nouvelle dimension aux enquêtes internationales contre la cybercriminalité.

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, aux chap. 1 et 2. [> pages 12 et 18](#)

Enquêtes Protection de l'Etat

La Division Enquêtes Protection de l'Etat de la PJF est chargée des infractions contre l'Etat.

La Division Enquêtes intervient en cas de soupçons d'activités d'espionnage politique ou économique, de prolifération de moyens de destruction massive et d'infractions relevant du droit pénal international (crimes de guerre, génocide et crimes contre l'humanité). Elle enquête également dans les cas suivants: délits liés aux explosifs, infractions contre les devoirs de fonction, faux monnayage et cyberattaques contre les infrastructures de la Confédération. De même, la division poursuit les cas de chantage et les menaces visant les magistrats de la Confédération ou les personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public ainsi que les infractions à la loi sur le matériel de guerre, à la loi sur le contrôle des biens et à la loi sur l'aviation et les infractions commises dans le cadre d'élections ou de votations fédérales. La division mène dans ces domaines tant des enquêtes policières sur mandat du MPC que ses propres enquêtes préliminaires.

La division mène également les enquêtes dans le cadre des procédures d'entraide judiciaire internationale confiées au MPC ou conduites par l'Office fédéral de la justice. Durant l'année sous revue, 25 demandes d'entraide judiciaire émises par des Etats étrangers ont été traitées. Ces demandes provenaient entre autres d'Allemagne, de Lettonie, d'Italie, du Pérou, du Guatemala, des Etats-Unis, d'Autriche, de France, de Norvège et de Russie.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET INFRACTIONS CONTRE LES DEVOIRS DE FONCTION.

La Division Enquêtes Protection de l'Etat est responsable des enquêtes concernant les cas de corruption et les infractions contre les devoirs de fonction qui sont le fait d'employés de l'administration fédérale.

Suite à une plainte pénale du Contrôle fédéral des finances, la PJF mène, sous la direction du MPC, une instruction pénale pour soupçons de corruption et pour gestion déloyale des intérêts publics à l'encontre de cinq prévenus. Cette procédure a pour objet un grand projet informatique de l'Office fédéral de l'environnement. L'instruction s'intéresse en particulier à l'octroi de mandats contrevenant au droit fédéral des acquisitions.

INFRACTIONS CONTRE LE DROIT PÉNAL INTERNATIONAL.

La poursuite pénale des crimes de guerre est garantie en Suisse du fait que les crimes contre l'humanité, le génocide et les crimes de guerre font partie des infractions sanctionnées par le code pénal.

En 2012, le centre de compétence consacré aux crimes contre l'humanité géré par la PJF a développé sa coopération avec des services et des partenaires internes et externes. fedpol dispose depuis plusieurs années de ses propres enquêteurs spécialement formés. Ils mènent des enquêtes préliminaires et des enquêtes policières dans la mesure où la Suisse y est habilitée.

Durant l'année sous revue, trois nouveaux cas ont fait l'objet d'investigations ouvertes par le MPC, dont une en relation avec le conflit syrien, poursuivie de quatre autres investigations liées à différentes procédures et demandes d'entraide judiciaire internationales (Suède, Bosnie, Libye, etc.). De plus, des enquêtes préliminaires et diverses demandes Interpol ont également occupé les enquêteurs. Par ailleurs, la collaboration avec des services et des partenaires internes et externes a pu être développée.

Il est important de relever la décision du Tribunal pénal fédéral (TPF) dans le cadre de l'affaire d'un ancien général et ministre algérien, qui fait l'objet d'une procédure pour crimes de guerre. Cette instance a dénié le droit à une immunité diplomatique, permettant de ce fait de poursuivre la procédure en Suisse.

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 2, 6, 8 et 10. [> pages 18, 30, 34 et 38](#)

Enquêtes Terrorisme

La Division Enquêtes Terrorisme de la PJF mène des enquêtes policières préliminaires et des procédures d'enquête concernant le terrorisme et son financement; elle soutient aussi les instructions menées par le MPC dans ce même domaine.

MONITORING DES SITES INTERNET DJIHADISTES.

La Division Enquêtes Terrorisme a consolidé et perfectionné son travail d'enquête par le monitoring d'activités djihadistes sur Internet. La poursuite des procédures entamées l'année précédente a permis d'améliorer l'examen de cette forme de soutien virtuel au terrorisme dans toutes les phases de la procédure pénale et de maîtriser certains défis procéduraux majeurs.



COÛTEUX. Des collaborateurs de fedpol ont dû se rendre au Sri Lanka dans le cadre d'une procédure pénale menée contre des représentants de la branche suisse des Tigres de libération de l'Eelam tamoul LTTE (photo: le temple Sri Dalada Maligawa situé dans la ville de Kandy).

Grâce à un suivi régulier des informations émanant des principaux sites djihadistes en ligne, les spécialistes du monitoring ont développé une vision globale des activités de groupements terroristes affiliés à l'idéologie du djihad global et ont ainsi acquis les connaissances nécessaires à la compréhension du contexte des infractions poursuivies.

Grâce au développement d'une surveillance technique permettant de localiser les sites djihadistes, la Division Enquêtes Terrorisme est à même de repérer sans délai l'installation de certains d'entre eux sur des serveurs situés dans notre pays. Le cas échéant, les données de ces sites sont systématiquement saisies, analysées et supprimées sur mandat du MPC et avec la collaboration des fournisseurs d'accès concernés. L'exploitation de ces données permet de découvrir et de partager avec des partenaires internationaux un grand nombre d'informations sur les groupements terroristes et de leur soutien sur Internet.

Les spécialistes du monitoring ont porté une attention particulière aux acteurs résidant en Suisse qui défendent et appuient un djihad extrémiste

violent par le biais des médias sociaux. Cette surveillance a permis la collecte d'informations précieuses dans les processus amenant progressivement à la radicalisation de ces personnes.

De concert avec le Service de renseignement de la Confédération (SRC), qui se charge préventivement des personnes se trouvant sur la voie de l'endoctrinement, la Division Enquêtes Terrorisme a mené, en collaboration avec le MPC, des interventions de police judiciaire contre des individus radicalisés lorsque des soupçons suffisants laissaient présumer que des infractions avaient été commises.

LES DÉFIS DES AUDITIONS À L'ÉTRANGER. Le déroulement des auditions entreprises dans le cadre d'une demande d'entraide judiciaire internationale s'est considérablement compliqué depuis l'introduction du nouveau code de procédure pénale (CPP). Comme le montre l'exemple suivant, elles nécessitent une très bonne préparation, des moyens techniques et logistiques adaptés et des exécutants expérimentés:

Dans le cadre d'une instruction menée à l'encontre de membres de la branche suisse de l'organisation des Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE), la Suisse a adressé une demande d'entraide judiciaire internationale au Sri Lanka. Dans ce cadre-là, une délégation du MPC et de la PJF s'est rendue au Sri Lanka, afin de procéder à seize auditions de personnes appelées à donner des renseignements.

En raison des nouvelles normes procédurales, l'exécution des mesures prévues au Sri Lanka a posé d'importants défis, tant organisationnels, logistiques que légaux. Ainsi, en particulier, le droit d'être entendu des parties et leur droit de participer à l'administration des preuves devaient être respectés. Ce dernier droit est toutefois nuancé en cas d'entraide judiciaire internationale: en effet, il est satisfait lorsque les parties peuvent adresser des questions à l'autorité étrangère requérante, consulter le procès-verbal de l'administration des preuves effectuée par commission rogatoire et poser par écrit des questions complémentaires.

Ces droits ont été garantis grâce à la retransmission des auditions par vidéoconférences en Suisse, auxquelles les parties à la procédure ont pu assister. Selon le nouveau CPP, ce procédé impliquait à son tour que les auditions soient enregistrées sur des supports préservant le son et l'image.

CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE. Le 11 septembre 2012, la Suisse a signé la Convention du Conseil de l'Europe du 16 mai 2005 pour la prévention du terrorisme. Cette convention oblige les Etats signataires à ériger en infraction pénale des agissements ne constituant en soi pas des actes terroristes, mais qui peuvent conduire à de telles infractions. Il s'agit en particulier de la provocation publique à commettre une infraction terroriste ainsi que le recrutement et l'entraînement pour le terrorisme. Afin de criminaliser de telles activités en Suisse également et d'être en conformité contractuelle, des adaptations du code pénal suisse sont examinées. La mise en œuvre juridique de la convention pourrait à l'avenir améliorer la future lutte contre les actes de soutien au terrorisme.

JOURNÉE ANNUELLE D'INFORMATION. En 2012, la PJF a organisé la septième édition de sa journée d'information sur la lutte contre le terrorisme et son financement. Cet événement annuel s'adresse aux autorités cantonales de police, aux services de la Confédération et aux services de police étrangers chargés de tâches opérationnelles en lien avec la lutte

contre le terrorisme et son financement. L'objectif est de présenter à ces partenaires la situation en Suisse dans ce domaine spécifique, d'échanger les meilleures pratiques issues d'opérations de police en Suisse et à l'étranger ainsi que de consolider et de développer les réseaux de partenariat.

Près de 200 personnes ont participé à l'édition 2012 qui s'est tenue à Berne. A cette occasion et compte tenu de l'actualité de plusieurs affaires de prises d'otages impliquant des ressortissants suisses, la division a invité le chef du Centre de gestion des crises du Département fédéral des affaires étrangères afin qu'il présente son service, son organisation et ses tâches.

Un magistrat de la Cour d'appel de Rabat et le chef de la Brigade nationale de la police judiciaire marocaine ont présenté l'enquête consécutive à l'attentat à l'explosif du 28 avril 2011 perpétré dans le restaurant Argana à Marrakech. Cet attentat avait fait 17 morts et 26 blessés.

Un magistrat du Parquet de Rotterdam et un officier de la police nationale néerlandaise ont ensuite présenté les enseignements tirés d'une procédure visant les activités des LTTE aux Pays-Bas.

[Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 11.](#) [> page 39](#)

Enquêtes TI

Les enquêtes TI consistent notamment à saisir, sécuriser, préparer et analyser en vue d'une procédure judiciaire les appareils électroniques et les supports de données en lien avec d'éventuelles infractions, de même qu'à enregistrer, analyser et interpréter les données communiquées.

En 2012, les enquêteurs TI ont perquisitionné 133 objets, tels des appartements, des maisons ou des entreprises, lors de 72 opérations (2011: 46 opérations, 111 objets perquisitionnés). Ils ont saisi 420 appareils électroniques, tels des serveurs, des ordinateurs, des disques durs externes et des appareils de communication (mobiles) pour une capacité totale de 88 téraoctets (2011: 416 appareils/74 téraoctets). Tandis que le nombre d'interventions a connu une forte croissance, la quantité des objets à analyser n'a pratiquement pas changé. Cela s'explique par le fait qu'en 2012 davantage de petites procédures ont été menées, dont les opérations en lien avec la production et la mise en circulation de fausse monnaie.

ENTRAIDE JUDICIAIRE. Les enquêteurs TI de la PJF ont fourni une entraide judiciaire à des corps de police cantonaux et à divers services fédéraux en leur prêtant main-forte lors d'opérations ou lors de la saisie, du traitement et de l'évaluation de données électroniques. fedpol crée une valeur ajoutée pour les cantons en rendant possible une utilisation plus efficace des compétences et des ressources. C'est aussi dans ce but que s'est tenue la réunion nationale annuelle des enquêteurs TI, qui a rassemblé en 2012 plus de 120 spécialistes de la Confédération et des cantons.

UNE MULTITUDE DE DÉFIS. Durant l'année sous revue, les facteurs suivants ont contribué à la création de nouveaux défis:

- multitude de nouveaux appareils, notamment mobiles;
- conservation dispersées des données sur Internet (par ex. «cloud»);
- transmission et enregistrement chiffrés des informations;
- nouveaux systèmes d'exploitation et nouvelles applications;
- enquêtes en lien avec des infractions commises sur et par Internet comme le vol de données d'accès à des services sur Internet (hamçonnage) ou les tentatives d'accès indu à des systèmes de traitement des données.

Traite d'êtres humains et trafic de migrants

Le Commissariat Traite d'êtres humains et trafic de migrants, plateforme nationale, aide les autorités de poursuite pénale suisses et étrangères à prévenir et à combattre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants.

Le commissariat coordonne les procédures et entretient un important réseau de contacts au niveau international. Ses tâches principales sont les suivantes:

- coordonner et soutenir les procédures nationales et internationales;
- échanger des informations de police judiciaire à l'échelle internationale (INTERPOL, Europol);
- collecter et traiter en temps voulu des informations et des données;

- assurer un réseau de contacts avec les services spécialisés en Suisse et à l'étranger;
- participer à des organes spécialisés et à des groupes de travail nationaux et internationaux;
- organiser et participer à des réunions opérationnelles.

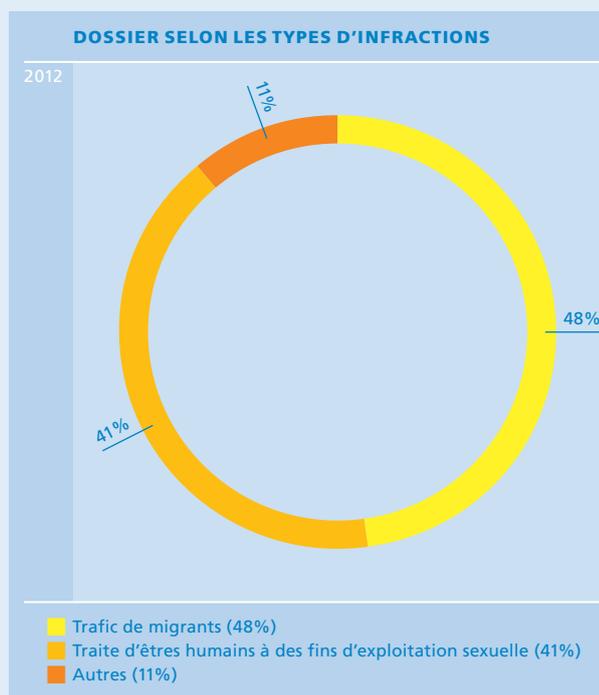
PROCÉDURES DE COORDINATION. Ils'agit de procédures complexes, de grande envergure, qui impliquent plusieurs pays et cantons et sont menées en tant que procédures de coordination. La plupart des procédures concernant des cas de trafic de migrants ont porté en 2012 également sur des affaires en lien avec le Kosovo. La plupart des procédures visant des cas de traite d'êtres humains ont essentiellement concerné la Roumanie, la Hongrie et la Bulgarie.

GROUPE DE TRAVAIL SUISSE – ROUMANIE. En 2012, le commissariat a participé à un voyage à Bucarest dans le cadre d'un groupe de travail constitué sur mandat de la direction du DFJP et consacré aux thèmes de la prostitution des femmes et de l'exploitation des enfants impliquant des ressortissants roumains. La coopération a été approfondie à l'occasion d'un atelier organisé en Suisse et d'une conférence sur la traite des êtres humains qui s'est tenue à Arad/Roumanie. De plus, le commissariat a apporté en 2012 son soutien à la visite en Suisse de deux stagiaires roumains et a lancé une rencontre opérationnelle avec les autorités de poursuite pénale compétentes de Roumanie. Des informations ont ainsi pu être collectées et échangées sur place. Ces activités entrent dans le cadre du groupe de travail, dont le but est d'améliorer la collaboration avec la police et l'échange d'informations.

ÉCHANGE D'INFORMATIONS DE POLICE JUDICIAIRE. En 2012, les nouveaux cas (requêtes et réponses) ont augmenté de près de 30 % pour atteindre un total de 5055. Outre le renforcement de la coopération avec la Roumanie mentionné plus haut qui visait la poursuite des cas de traite d'êtres humains, la forte augmentation constatée s'explique par le renforcement de la collaboration avec Europol et la participation à des projets opérationnels (Target Groups, journée d'action d'Europol). [> Table 1](#)

COMMUNICATIONS TRAITE D'ÊTRES HUMAINS ET TRAFIC DE MIGRANTS 2010–2012			
	2012	2011	2010
• Communications entrantes	5055	3860	4281

Table 1



Graphique 5

EUROPOL			
Communications entrantes	2012	2011	2010
• Traite d'êtres humains	756	319	400
• Trafic de migrants	651	448	616
• Divers (autres infractions)	12		
Total	1419	767	1016

Table 2

POINTS FORTS INCHANGÉS. 5055 communications ont conduit à la constitution de 840 dossiers (2011: 626). Les domaines les plus représentés sont, comme l'année précédente, les affaires concernant le trafic de migrants (48%), qui sont passées de 274 à 400, et les affaires concernant la traite d'êtres humains principalement à des fins d'exploitation sexuelle (41%), qui sont passées de 222 à 345. Les 11% restants ont concerné 95 dossiers, relevant d'autres domaines. > Graphique 5

FALSIFICATIONS DE DOCUMENTS. Les falsifications de documents aux fins d'immigration illégale ont augmenté et sont passées de 105 à 128 cas en 2012. Les cas de passeports (de l'Union européenne) falsifiés ou utilisés abusivement ont également fortement augmenté en 2012. Les personnes utilisant ces papiers ont les nationalités les plus diverses. Il s'agit surtout de Kosovars de souche albanaise, mais aussi de ressortissants originaires d'Afrique de l'Ouest, d'Amérique du Sud et du Proche-Orient (en particulier des Syriens et des Afghans).

COOPÉRATION AVEC EUROPOL ET SCHENGEN.

En 2012, le commissariat a traité 1419 communications provenant d'Europol. Ces communications ont augmenté de 652 par rapport à 2011, ce qui signifie qu'elles ont pratiquement passé du simple au double. Les communications d'Europol ont ainsi représenté près d'un quart des communications de l'année 2012. > Table 2

Europol soutient de nombreuses procédures d'enquête dans les pays européens dont certaines sont en relation avec la Suisse. Le commissariat est membre des «Focal Points» (anciennement «analysis work files») sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants (depuis 2012) et participe aux «Target Groups» et à des rencontres opérationnelles. Les «Target Groups» réunissent les autorités des pays impliqués, notamment ceux où se déroule la traite d'êtres humains. Ils permettent d'échanger et d'analyser efficacement des informations – aussi en lien avec la Suisse – et de déterminer la manière de procéder. L'augmentation constatée s'explique principalement par cette collaboration.

Les communications du bureau SIRENE en lien avec des recherches lancées par l'intermédiaire du Système d'information Schengen ont également fortement augmenté au cours des trois dernières années et sont passées de 85 à 206. Cette augmentation est due à la coopération fortement renforcée avec le bureau SIRENE et aux éclaircissements rendus ainsi nécessaires, qui concernaient en particulier des personnes suspectées de pratiquer le trafic de migrants contre lesquelles des interdictions d'entrée dans l'espace Schengen avaient été prononcées.

Vous trouverez plus d'informations dans la partie 2, au chap. 3: Coopération policière internationale/Europol et au chap. 4: Police administrative et soutien policier/Bureau SIRENE Suisse. > pages 71 et 84

TRAITE D'ÊTRES HUMAINS AU NIGÉRIA. Le trafic d'êtres humains organisé par des réseaux nigériens est un phénomène qui touche l'Europe entière. Le 25 octobre 2012, huit polices cantonales, la police de la ville de Zurich et le Corps des gardes-frontière ont participé à une journée d'action organisée par Europol sur le thème de la traite des êtres humains en provenance du Nigéria. Le commissariat a coordonné l'opération au niveau suisse et avec Europol. Les contrôles de police avaient pour but de réunir des informations sur les réseaux d'auteurs de traite nigériens actifs en Europe et à établir des liens et des parallèles entre ces réseaux. En Suisse, plus de 130 ressortissants nigériens ont été contrôlés, dont un quart a dû être soumis à un contrôle plus approfondi.

Ils étaient généralement en possession d'un titre de séjour européen et voyageaient légalement en Suisse en tant que touristes. Les éclaircissements ont produit plus de 300 communications entrantes et sortantes pour le commissariat.

SERVICE NATIONAL DE PROTECTION DES TÉMOINS. Fin 2012, un service national de protection des témoins a été créé à l'Office fédéral de la police. Ce service, qui est entré en fonction début 2013, met en place des programmes de protection pour les témoins menacés. Les mesures du Service de protection des témoins ont notamment pour but de protéger des témoins menacés en dehors des actes de procédure à proprement parler, même après la clôture d'une procédure pénale si cela s'avère nécessaire. L'éventail de ces mesures est large: elles vont de l'hébergement de la personne à protéger dans un lieu sûr à la création d'une identité provisoire et à l'intégration dans une nouvelle vie. Les effectifs du Service de protection des témoins seront progressivement augmentés jusqu'à fin 2013 pour arriver à un total de dix personnes.

La question de la protection des témoins et de l'influence exercée sur eux se pose à chaque fois que les autorités de poursuite pénale n'ont pas d'autres moyens de preuves que les déclarations de témoins. Cela est essentiellement vrai dans les domaines du crime organisé et de la lutte contre le terrorisme, mais aussi dans celui de la traite des êtres humains.

La police a constaté que de potentiels témoins renoncent souvent, par peur ou suite à de fortes menaces, à témoigner sans protection. Dans de tels cas, seule la mise en place d'une protection adéquate permet de les inciter à témoigner.

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE CONTACTS. En 2012, le commissariat a participé à 25 rencontres internationales et réunions opérationnelles sur le thème de la lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants en Suisse et à l'étranger.

Les relations internationales et le réseau de contacts ont été progressivement développés en Autriche, en Bulgarie, en Hongrie, en Roumanie, au Kosovo dans le cadre de réunions axées sur la pratique organisées par Europol, et lors des séances de coordination cantonales. Des rencontres ayant eu lieu dans le cadre des partenariats de migration ont permis de développer des contacts avec des représentants du Kosovo et de la Serbie.

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans ce domaine dans la partie 2, au chap. 4: Police administrative et soutien

policier/Coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants. > page 77

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, aux chap. 4 et 5. > pages 25 et 28

Les données statistiques sont disponibles sur le CD-ROM «Statistiques» en annexe du présent rapport.

Pédocriminalité et pornographie illégale

Le Commissariat Pédocriminalité et pornographie, plateforme nationale, coordonne et soutient les procédures et les opérations policières nationales et internationales dans le domaine des infractions dirigées contre l'intégrité sexuelle des enfants et concernant la pornographie illégale (pornographie impliquant des enfants, des animaux, des excréments humains ou des actes de violence).

L'essentiel des tâches du commissariat dans ce domaine consiste notamment à dépouiller et évaluer les dossiers et les données. Il s'agit de visionner le matériel photo et vidéo et de déterminer la pertinence des cas au niveau pénal et l'autorité compétente en la matière. Autres tâches importantes: organiser et diriger des séances de coordination, acquérir des informations et assurer l'échange d'informations de police judiciaire entre les autorités de poursuite pénale en Suisse et à l'étranger. Le commissariat participe à divers groupes de travail suisses et internationaux et entretient un réseau de contacts avec des enquêteurs et des spécialistes en informatique dans le monde entier.

En 2012, le commissariat a traité près de 1500 demandes provenant de Suisse et de l'étranger. Les communications concernaient les infractions figurant dans la table 3. > Table 3

INFRACTIONS		(en %)		
Année		2012	2011	2010
• Actes sexuels avec des enfants		31	29	28
• Pornographie avec des enfants		40	47	45
• Pornographie avec des animaux		8	8	8
• Pornographie avec des excréments		9	6	6
• Pornographie avec violence		4	4	4
• Pornographie en général		8	6	9

Table 3

OPÉRATIONS INTERNATIONALES. En collaboration avec Europol et d'autres autorités de poursuite pénale, le commissariat a participé à cinq grandes opérations internationales; quinze suspects habitaient en Suisse. De nombreuses preuves et données d'accès ont été traitées et évaluées et ont été transmises aux autorités cantonales de poursuite pénale sous forme de dossiers de cas suspects.

Le commissariat a constitué des dossiers à propos d'environ 120 autres suspects domiciliés en Suisse et les a ensuite transmis aux services de police compétents afin qu'ils entreprennent les démarches nécessaires. Ces dossiers ont abouti presque sans exception à des procédures judiciaires entraînant la condamnation des suspects.

Plusieurs demandes adressées au commissariat en 2012 n'ont pas pu aboutir. Soit les adresses IP dataient de plus de six mois et ne pouvaient donc plus être identifiées (les fournisseurs d'accès en Suisse sont tenus de respecter un délai de six mois avant d'effacer des données), soit le matériel photo et vidéo ne constituait pas une infraction pénale au sens du droit suisse.

ANALYSE DE MATÉRIEL PHOTO ET VIDÉO. Internet offre toujours plus de possibilités de diffusion de matériel photo et vidéo toujours plus performantes et conviviales. Ces possibilités sont aussi à la portée des auteurs d'infractions, de sorte que certaines données diffusées, comme les images d'enfants abusés, sont souvent publiées au niveau mondial, ce qui rend encore plus difficile l'identification des criminels et des victimes.

Actuellement, les experts de 34 pays ont un accès direct à la banque de données «International Child Sexual Exploitation-Database» (banque de données ICSE) gérée par INTERPOL. Ils peuvent vérifier en ligne si des fichiers de pornographie enfantine sont déjà connus dans d'autres pays et si des victimes et des criminels ont éventuellement été déjà identifiés. Tous les autres pays INTERPOL disposent d'un accès indirect à la banque de données. La banque de données contient pour l'heure les photos d'environ 2900 victimes identifiées (dont 62 ont été identifiées par la Suisse) et presque 1600 auteurs (dont 28 Suisses). En 2012, les photographies de 26 victimes et de 9 auteurs présentant des liens avec la Suisse ont pu être identifiées dans la banque de données.

Tous les collaborateurs du commissariat ont accès à la banque de données. Les autorités cantonales de poursuite pénale peuvent faire comparer

par l'intermédiaire de fedpol les photos qu'ils ont saisies.

ÉCHANGE D'INFORMATIONS NATIONAL ET INTERNATIONAL. INTERPOL organise chaque année la rencontre «INTERPOL specialists group on crime against children». Le commissariat y représente les intérêts de la Suisse.

Par le biais du «Focal Point TWINS» d'Europol, le commissariat apporte son soutien aux autorités poursuivant les abus commis sur les enfants.

En alternance avec le SCOCI, le commissariat organise deux fois par an les rencontres du groupe de travail national «Kindsmissbrauch» (abus sur les enfants). Ce groupe de travail existe depuis dix ans et est composé de représentants des autorités de poursuite pénale et d'organisations non gouvernementales. Son but est de renforcer la collaboration interdisciplinaire et d'optimiser l'échange d'informations.

Le commissariat a par ailleurs organisé fin novembre 2012 la première journée nationale destinée aux enquêteurs du domaine de la pédocriminalité.

COLLABORATION AVEC LE SCOCI. Le commissariat et le Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI) collaborent étroitement et traitent notamment des cas en commun. Le commissariat a notamment été associé à la création de la collection nationale de fichiers et de valeurs hash (CNFVH) rattachée au SCOCI et il participe au classement des photos, qui est un travail de longue haleine.

FORMULAIRE D'ANNONCE DES CAS DE TOURISME SEXUEL IMPLIQUANT DES ENFANTS. Depuis septembre 2008, fedpol offre la possibilité de communiquer des faits suspects en rapport avec le tourisme sexuel impliquant des enfants au moyen d'un formulaire à remplir sur Internet. Depuis le lancement de ce service, 29 communications ont été enregistrées. Jusqu'à présent, la Suisse est le seul pays disposant d'un site web permettant de signaler les cas suspects dans ce domaine au moyen d'un formulaire. La Fondation suisse pour la protection de l'enfant et son service spécialisé «End Child Prostitution in Asian Tourism» (ECPAT) tentent de faire connaître ce formulaire.

ECPAT international est la seule organisation reconnue au niveau international se consacrant exclusivement à la prévention et à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes à des fins

commerciales. D'entente avec tous les services impliqués, elle entend développer dès 2013 une page Internet internationale contenant des informations sur ce thème et offrant la possibilité de signaler en ligne les cas suspects. Cette page Internet contiendrait également des liens renvoyant à des informations sur la manière de signaler des cas suspects aux services nationaux de police des pays participants.

En matière de prévention, la collaboration avec les agences de voyage, les compagnies aériennes et les représentations sur place est intensifiée.

[Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans ce domaine dans la partie 2, au chap. 4: Police administrative et soutien policier/Mesures contre la cybercriminalité.](#) > page 75

[Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 8.](#) > page 34

Stupéfiants

Le Commissariat Stupéfiants apporte son soutien à la Confédération, aux cantons et aux institutions étrangères dans la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Il a comme priorité absolue l'échange d'informations de police judiciaire dans les meilleurs délais.

En 2012, le commissariat a reçu quelque 500 communications par mois, qu'il a analysées, exploitées et complétées par ses propres informations avant de les transmettre à des services suisses et étrangers. Ces communications ont abouti à 49 cas nécessitant une coordination et ayant fait l'objet d'un traitement plus approfondi. Dans le cadre de l'échange d'informations de police judiciaire, 24 autres cas nécessitant un travail de coordination ont été traités. Par rapport à l'année précédente, on constate une nouvelle augmentation du nombre de communications relatives aux précurseurs chimiques et au trafic illégal de médicaments et de produits dopants. Dans ce contexte, l'échange d'informations a été renforcé, notamment avec le Corps des gardes-frontière, Swissmedic et l'Office fédéral de la santé publique.

ABUS DE SUBSTANCES DE TYPE AMPHÉTAMINES.

Les drogues de synthèse comme les amphétamines, la méthamphétamine et l'ecstasy sont fabriquées dans des laboratoires clandestins à partir de pré-précurseurs chimiques. Ces précurseurs sont indispensables à la fabrication des drogues de synthèse.

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), dont le siège est à Vienne, appelle à renforcer la lutte contre l'abus de substances stimu-

lantes de type amphétamines et à participer au projet Prism. Ce programme mondial vise à empêcher que les trafiquants détournent les précurseurs à des fins de fabrication illégale de stimulants de type amphétamines.

Le projet Cohesion a pour but d'empêcher que les trafiquants détournent des précurseurs, des pré-précurseurs et d'autres produits chimiques pour fabriquer illégalement de la cocaïne ou de l'héroïne. Chacun de ces projets dispose d'une équipe spéciale développant des mécanismes d'action et lance des opérations dans le monde entier afin de lutter efficacement contre le trafic et le détournement de précurseurs et de substances chimiques. La PJF participe aux deux équipes spéciales à titre d'observatrice.

En 2012, la PJF et Swissmedic ont participé à l'opération «Ephedrine/Pseudoephedrine Intelligence Gaps in Africa», qui avait pour thème l'échange d'informations sur le détournement d'éphadrine et de pseudoéphadrine sur le continent africain.

Par ailleurs, la PJF a été raccordée en 2012 au «Precursor Incident Communication System» (PICS). Ce système permet aux autorités nationales d'échanger en temps réel des informations chiffrées concernant les saisies, les tendances d'évolution, les expériences et les expertises.

Fin 2012, la PJF a été invitée à participer au «Advisory Expert Group on emerging precursors». Ce groupe est composé de douze experts en provenance de plusieurs Etats et a approuvé diverses recommandations visant à lutter plus efficacement contre le détournement des précurseurs.

GRUPE POMPIDOU. Le groupe constitué en 1971, à l'initiative de Georges Pompidou, alors président de la République française, a été intégré au Conseil de l'Europe à Strasbourg en 1980 et compte aujourd'hui 37 pays membres. En 2012, la Moldavie a rejoint le groupe. Le Groupe Pompidou constitue au niveau européen un forum multidisciplinaire destiné aux décideurs, aux experts et aux scientifiques dans le domaine des abus liés aux stupéfiants et du trafic de drogue.

Depuis le 1er janvier 2011, la PJF préside le Groupe Aéroports, qui réunit des représentants des douanes, de la police et des gardes-frontière de 37 pays. Le but de ce groupe est d'améliorer et d'harmoniser les contrôles de détection des drogues dans les aéroports européens avec l'aide de 13 pays du réseau MedNET. Les activités et conférences prévues dans le programme de travail 2011–2014 permettront aux



CONTRE LE TRAFIC DE DROGUE. Depuis janvier 2011, fedpol préside l'«Airports Group» qui souhaite améliorer les mesures de contrôle dans les aéroports européens afin de lutter contre le trafic de drogue (photo: aéroport de Zurich).

autorités policières, aux autorités douanières, aux organisations internationales et aux organes de surveillance d'échanger des informations et de dégager des tendances.

SYSTÈME EUROPÉEN DE PROFILAGE DES DROGUES. Dans le cadre des mesures de la Commission européenne dans le domaine d'action «Justice et affaires intérieures», la mise en œuvre du projet européen «système européen de profilage des drogues» («European Drug Profiling System»), qui vise la saisie de dérivés d'amphétamines, a été lancée.

Le projet a pour but principal d'établir, au niveau européen, le profilage de l'amphétamine et du MDMA, aussi appelé ecstasy. Il vise à optimiser et à harmoniser les méthodes européennes de profilage. La coopération entre experts forensiques et autorités nationales de police est améliorée par une meilleure coordination des processus. La Suisse, représentée par la PJF, participe à ce projet et en est le seul membre n'appartenant pas à l'Union européenne. Le projet est limité à trois ans et s'achèvera probablement en 2013. Le profilage est coordonné par la police nationale néerlandaise et l'Institut de médecine légale des Pays-Bas. Les participants au projet sont les suivants: la Suède, la Finlande, la Grande-Bretagne, la Belgique, la France, les Pays-Bas, la Suisse, l'Australie et Europol.

111^e RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL PERMANENT «STUPÉFIANTS». La 111^e réunion du groupe de travail permanent «Stupéfiants» s'est déroulée à Schwarzenburg/BE. Cette réunion, organisée par la PJF, s'adressait aux chefs des groupes et services

spécialisés dans la lutte contre les stupéfiants ainsi qu'aux représentants des autorités de poursuite pénale des Pays-Bas, de Belgique, du Luxembourg, de France, du Danemark, d'Autriche, de Pologne, de Slovaquie, de République tchèque et de Suisse. Les thèmes centraux étaient la collaboration des autorités de police et de poursuite pénale, la culture en intérieur de cannabis, les drogues de confection (stupéfiants légaux ou «legal highs»), le commerce de stupéfiants sur Internet, le crystal meth(amphétamine) et le système européen de profilage des drogues.

47^e CONFÉRENCE NATIONALE SUR LES STUPÉFIANTS. La 47^e réunion annuelle du groupe de travail interdépartemental «Stupéfiants» a eu lieu en 2012. Les participants à cette conférence étaient les spécialistes en matière de stupéfiants (responsables des groupes et services spécialisés dans la lutte contre les stupéfiants, responsables des polices cantonales ou municipales), les membres des autorités de poursuite pénale, les membres des services fédéraux comme le Corps des gardes-frontière, l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic) et les représentants du domaine de la médecine légale.

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 3. [> page 23](#)

Coordination en matière de fausse monnaie

Le Commissariat Fausse monnaie vérifie et enregistre les coupures et pièces de monnaie fausses ou falsifiées. Il apporte son soutien aux enquêteurs des corps de police des cantons et de la PJF et coordonne les cas complexes entre les cantons concernés ou avec les autorités étrangères de poursuite pénale.

Les procédures pénales concernant des cas de fausse monnaie sont en principe menées sous la direction du MPC ou sont transmises aux autorités cantonales de poursuite pénale.

La prévention constitue une part importante de la stratégie visant à lutter contre la fausse monnaie. Elle consiste en des mises en garde à l'intention des instituts financiers et des médias et en l'échange d'informations, principalement avec la Banque nationale suisse, les services de sécurité des banques, les entreprises privées proposant des produits ou des pièces

utilisés dans l'impression de billets de banque ainsi qu'avec les fabricants d'appareils produisant des billets de banque et des pièces de monnaie et les entreprises de traitement des pièces et des billets.

En 2012, le Commissariat Fausse monnaie a vérifié l'authenticité de 21 765 pièces de monnaie et coupures de 22 devises différentes, dont 501 étaient vraies et 17 046 se sont révélées être des contrefaçons. En tout, 5 142 communications concernant des contrefaçons ont été transmises au commissariat (2011: 5 262). Par rapport à l'année précédente, cela représente une diminution de 2,3%. En outre, le commissariat a traité 94 cas de fausses pièces et faux billets saisis à l'étranger. Il s'agissait là de communications faites par INTERPOL et Europol. [> Table 4](#)

FRANC SUISSE. En 2012, le nombre de faux billets et de fausses pièces de monnaie suisses était de 6 860, ce qui correspond à une augmentation de 5,7% par rapport à 2011 (6 468). La moyenne de la dernière décennie se situe vers 4 000 faux billets et fausses pièces de monnaie suisses.

Au cours des dernières années, près de 550 000 faux francs suisses circulaient en moyenne. Cette somme ne pèse guère face au montant en espèces de quelque 49 milliards de francs suisses qui se trouvent en circulation. Il n'y a donc pas eu lieu ou il n'y a pas lieu de craindre un impact sérieux sur l'économie suisse.

EURO. En 2012, le nombre des fausses coupures d'euros a légèrement augmenté (2 084, contre 2 036 en 2011), leur valeur totale atteignant 141 775 euros. Dans presque tous les pays européens en revanche, le nombre de faux billets et de fausses pièces d'euros est resté stable ou a légèrement diminué. Les experts en fausse monnaie pensent que ce n'est qu'une question de temps avant que de nouveaux faux billets et de nouvelles fausses pièces n'apparaissent dans l'espace européen.

DOLLAR AMÉRICAIN. Pendant l'année sous revue, la quantité de contrefaçons de dollars américains a augmenté de 56%. Cette augmentation s'explique avant tout par une procédure à l'occasion de laquelle plus de 3 900 dollars américains ont été saisis. Les 5 254 faux billets libellés en dollars américains saisis en 2012 correspondent à la valeur moyenne de ces dix dernières années.

[Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 6. > page 30](#)

[Les données statistiques sont disponibles sur le CD-ROM «Statistiques» en annexe du présent rapport.](#)

STATISTIQUES			
Année	2012	2011	2010
• Dénonciations enregistrées	5 142	5 262	5 252
• Communications d'INTERPOL- / et d'Europol en relation avec des faux saisis	94	97	181
• Devises ayant fait l'objet de vérifications	22	27	18
• Billets de banque et pièces saisis	21 765	14 847	12 311
• Dont billets et pièces authentiques	501	219	207

Table 4

Criminalité générale et délits financiers

Le Commissariat Criminalité générale, organisée et financière soutient les services partenaires en Suisse et à l'étranger par l'échange d'informations de police judiciaire.

En 2012, la majorité des informations de la police judiciaire échangées concernaient à nouveau des cas de *skimming*, d'escroquerie et des vols et cambriolages. Afin de poursuivre les cas de trafic de biens culturels, des réseaux importants ont été mis en place ou renforcés. Les collaborateurs ont également pu contribuer efficacement au traitement des cas de personnes disparues ou de ressortissants suisses victimes d'enlèvement à l'étranger dans le cadre d'un réseau national et international de contacts.

Recherches ciblées et groupe d'engagement

Le Commissariat Recherches ciblées et groupe d'engagement effectue des recherches ciblées pour le compte de divers partenaires en Suisse et à l'étranger. Il se tient à disposition pour les engagements à haut risque. Il est également chargé de la formation et du perfectionnement en matière de police de sécurité des collaborateurs de fedpol.

RECHERCHES CIBLÉES. Les recherches ciblées consistent à rechercher et à arrêter des auteurs d'infractions en fuite signalés au niveau national ou international. Les mandants sont le MPC, l'Office fédéral de la justice et les autorités nationales et internationales de poursuite pénale.

En 2012, le commissariat a ouvert six nouveaux cas de recherches ciblées (2011: 15), dont neuf ont été clos avec succès (2011: 7). Dans quatre cas, des personnes ont été appréhendées en Suisse; la coopération menée au niveau international a, quant à elle, permis d'arrêter cinq autres personnes à l'étranger. Dans 28 enquêtes de grande envergure, les services partenaires en Suisse et à l'étranger ont reçu le soutien de fedpol. En outre, 121 clarifications ont été effectuées dans le cadre de l'opération INFRA-RED (opération d'INTERPOL menée à l'échelle mondiale).

Dans le cadre de l'entraide judiciaire en matière de police, le commissariat a apporté son aide aux polices des cantons de SG, TG, ZH, BE, AG, LU, FR, NE, JU, SZ, OW, ZG et GE. A l'occasion de demandes d'entraide judiciaire internationale, des recherches ciblées ont été notamment menées en coopération avec l'Allemagne, la République tchèque, la France, le Portugal, la Grande-Bretagne, le Kosovo, la Slovaquie, la Bosnie-Herzégovine, la Colombie, la Serbie, l'Espagne et les Etats-Unis.

GROUPE D'ENGAGEMENT. En tant que groupe d'engagement, le commissariat est à la disposition de la PJF lors d'interventions à haut risque non planifiables et met à sa disposition son armement, son matériel d'intervention spécialisé et ses connaissances.

En 2012, les collaborateurs du commissariat ont participé à 19 interventions de police judiciaire (2011: 19). Ces opérations ont été effectuées exclusivement dans le cadre de procédures d'enquête menées au niveau fédéral.

Dans des cas de rapatriement, le commissariat a collaboré à plusieurs reprises directement avec des services nationaux de police en France, au Pays-Bas et en Espagne.

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT EN MATIÈRE DE POLICE DE SÉCURITÉ. Durant l'année sous revue, 357 collaborateurs des divisions principales de fedpol PJF, Coopération policière internationale et Service fédéral de sécurité ont suivi des cours d'instruction consacrés aux mesures de contrainte, aux mesures de protection personnelle, à la tactique policière d'intervention et à l'utilisation d'armes à feu. Les cours ont eu principalement lieu au centre de formation de fedpol en matière de police de sécurité, ainsi que dans des centres externes de formation à proximité des antennes de l'office à Lugano et à Lausanne. Outre les modules de base, des cours

additionnels spécialisés ont été organisés pour les unités spéciales comme Observation, Protection des personnes ou Investigation secrète. Les collaborateurs n'ayant pas de formation de police ont quant à eux suivi un cours de quatre semaines pour les familiariser au travail de la police. De plus, treize nouveaux collaborateurs de fedpol ont reçu un cours d'introduction.

Au moins deux collaborateurs du commissariat ont œuvré en tant qu'instructeurs pendant 160 jours de formation. En plus de la planification et de l'organisation concrète des cours ainsi que des tâches de controlling, le commissariat a administré l'ensemble de l'infrastructure des cours.

Observations

La Division Observation est chargée des observations systématiques opérées dans l'espace public et de l'application discrète de mesures de surveillance techniques soumises à autorisation dans la sphère privée.

ENGAGEMENTS LIÉS À DES MANDATS D'OBSERVATION. Le nombre de mandats d'observation est resté stable par rapport à l'année précédente (2012: 360/2011: 358). Ils sont liés à 58 affaires opérationnelles. Dans 46 engagements (12,7%), le Commissariat Observation a employé des moyens d'intervention techniques afin d'appuyer des missions d'observation. 75 engagements (20,8%) ont été menés en faveur de tiers (autorités suisses ou étrangères, Service de renseignement de la Confédération) (2011: 41). Il s'agissait en règle générale d'affaires opérationnelles ayant pu être effectuées dans le cadre d'interventions uniques. > Table 5

En application des accords bilatéraux de coopération policière et en exécution de la Convention d'application de l'accord de Schengen, les observateurs de la PJF ont effectué quatre interventions transfrontalières en 2012, à savoir trois en France et une en Italie. Dans cinq cas, le commissariat a apporté des mesures de soutien à des groupes d'observation étrangers autorisés à opérer en Suisse.

ENGAGEMENTS D'INSTALLATIONS MOBILES. Les engagements du Commissariat Installations mobiles portent sur des mesures techniques complexes, mises en place à moyen et long termes, en conformité avec le code suisse de procédure pénale.

Durant l'année sous revue, le Commissariat Installations mobiles a mis en place une centaine de surveillances techniques. Le nombre de mesures relevant de la compétence du Commissariat Installations mobiles est resté stable par rapport à l'année précédente (2011: 115). Le temps de planification et d'exécution des mesures a augmenté du fait, d'une part, que les personnes concernées modifient leur comportement lorsqu'elles prennent connaissance des moyens d'intervention, si bien que des alternatives doivent être recherchées. D'autre part, plusieurs technologies sont utilisées simultanément, ce qui entraîne également du travail supplémentaire.

Analyse

La Division Analyse est également le centre de rédaction de fedpol. Elle effectue des analyses d'ordre général dans les domaines du crime organisé, de la criminalité économique, du terrorisme et de l'extrémisme (violent).

Elle établit des rapports de police judiciaire (modes opératoires, profils de délinquants, etc.) et fournit aux unités d'enquête de la PJF des analyses judiciaires opérationnelles et accomplit des enquêtes préliminaires, qui contiennent des recommandations et des informations importantes ainsi que des indications sur la procédure à lancer.

CRIME ORGANISÉ, CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE, CORRUPTION, BLANCHIMENT D'ARGENT. Le Commissariat I est chargé de l'élaboration des rapports dans les domaines du crime organisé, de la criminalité économique, de la corruption et du blanchiment d'argent. Selon le mandat donné, les rapports s'adressent aux unités d'enquête de la PJF, aux autorités de poursuite pénale ou au Département fédéral de justice et police (DFJP). Le commissariat est en outre chargé de la rédaction de la partie du rapport d'activité de fedpol traitant de l'analyse de la situation et de la contribution suisse au rapport d'Europol sur le crime organisé («Serious Organised Crime Threat Assessment»).

TERRORISME, AUTRES FORMES DE CRIMINALITÉ EN RELATION AVEC LA PROTECTION DE L'ÉTAT. Le Commissariat II est responsable des analyses et des rapports en matière de police judiciaire et de politique de sécurité concernant le terrorisme, l'extré-

ENGAGEMENTS ET AFFAIRES OPÉRATIONNELLES			
	2012	2011	2010
• Nombre d'affaires opérationnelles	58	49	34
• Nombre total d'engagements	360	358	423

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE			
Région	2012	2011	2010
• Région Berne-Mittelland-Bâle	75	73	72
• Suisse romande, Valais	85	69	138
• Tessin, Grisons	39	34	31
• Zurich-Suisse orientale	161	182	182

Table 5

misme violent et d'autres formes de grande criminalité en relation avec le monde arabe et islamique. Il apporte ainsi son soutien d'une part au MPC et aux divisions Terrorisme et Protection de l'Etat de la PJF et élabore d'autre part des rapports de situation axés sur la poursuite pénale à l'intention de fedpol et du DFJP. En 2012, il a établi onze rapports d'analyse, pour certains très étoffés, sur mandat du MPC et en vue d'opérations de la PJF. Parmi ces rapports figuraient une analyse poussée des structures et des modes opératoires d'une organisation terroriste.

ANALYSE CRIMINELLE OPÉRATIONNELLE. Le Commissariat III est chargé de l'analyse criminelle opérationnelle. En sa qualité de centre de compétence suisse en la matière, il organise également, aux niveaux national et international, des cours de formation traitant de cette thématique. En 2012, il a été associé à 39 procédures d'enquête (2011: 35). 28% des procédures concernaient des affaires de blanchiment d'argent, 25% des organisations criminelles, 21% des infractions en rapport avec la protection de l'Etat et 15% des affaires de stupéfiants. Les 11% restants avaient trait à la corruption, à la fausse monnaie et à la cybercriminalité. Le Commissariat III a également participé à neuf procédures cantonales.

STRUCTURES CRIMINELLES. En 2012, le Commissariat IV a traité des informations relatives aux infractions et aux organisations criminelles. Il s'agissait avant tout de mettre au jour des structures criminelles afin de confirmer des soupçons initiaux à l'encontre de personnes ou d'organisations dans la perspective de l'ouverture d'une enquête.

FORMATION EN MATIÈRE D'ANALYSE CRIMINELLE. Grâce au concept de formation et d'engagement en

matière d'analyse criminelle sur trois niveaux mis en œuvre depuis 2009, la Suisse dispose depuis 2012 de spécialistes de l'analyse criminelle des niveaux I et II pratiquement pour tout son territoire. Ces spécialistes consacrent entre 10% et 30% de leur temps de travail à l'analyse criminelle opérationnelle. Le cours de l'Institut suisse de police (ISP) «Ermittler Operative Kriminalanalyse II» a eu lieu du 19 au 30 novembre 2012. Ce cours a permis à ses 19 participants issus de douze corps de police différents d'acquérir des connaissances approfondies d'analyse des cas et de se familiariser à l'utilisation de différents logiciels. Les années suivantes, il s'agira essentiellement de mettre à jour les connaissances des personnes des niveaux I et II par le biais d'engagements réguliers et de cours de répétition.

Le niveau III est composé des experts de l'analyse criminelle. Ils travaillent à temps plein en tant qu'analystes criminels, dirigent et coordonnent les niveaux I et II, dispensent des formations et assurent les contacts (inter)nationaux, également avec les milieux scientifiques.

Formation

Les collaborateurs de fedpol suivent diverses formations spécialisées et de conduite afin d'accomplir avec succès leurs tâches de police judiciaire.

COURS DE CONDUITE POUR LES OFFICIERS DE POLICE. (Certificate of Advanced Studies pour la conduite des engagements de police CAS CEP). Ce cours, organisé sous forme de modules, s'étale sur une période deux ans et est suivi en parallèle à une activité professionnelle. Il aborde des thèmes majeurs touchant à la conduite des interventions, à la gestion des tâches d'exploitation et aux compétences sociales et s'adresse au troisième niveau de conduite. La tenue et l'organisation du CAS CC III est du ressort de l'ISP, en collaboration avec la Haute école de Lucerne. En 2012, six collaborateurs de fedpol ont réussi leur formation CAS CEP.

EXAMEN PROFESSIONNEL SUPÉRIEUR. Depuis l'introduction de l'examen professionnel supérieur de policier en 2007, le domaine couvrant la formation et le perfectionnement en matière de police s'est élargi et propose désormais, parallèlement au certificat de policier, une formation professionnelle supérieure sanctionnée par un brevet fédéral. Pour obtenir ce

brevet, les candidats doivent prouver qu'ils ont les capacités requises en matière de conduite et de méthodologie de formation, qu'ils disposent de connaissances policières spécialisées et qu'ils ont approfondi l'un de ces domaines. Les compétences acquises doivent leur permettre d'accéder à des postes de cadre intermédiaire, de travailler dans la formation ou le perfectionnement ou de mener à bien des tâches spéciales. En 2012, 17 candidats (des collaborateurs de fedpol) ont réussi l'examen.

CAS EN INVESTIGATION FINANCIÈRE. Depuis 2007, les enquêteurs de la PJF peuvent suivre une formation et des cours de perfectionnement en matière de lutte contre la criminalité économique au CCFW (Kompetenzzentrum Forensik und Wirtschaftskriminalistik) de la Haute école de Lucerne et à l'Institut de lutte contre la criminalité économique (ILCE) de la Haute école de gestion ARC à Neuchâtel. Ce cours s'adresse aux membres des corps de police qui traitent les gros dossiers touchant à la criminalité économique, notamment aux infractions contre le patrimoine, aux faillites frauduleuses et aux faux dans les titres. L'enseignement dispensé aux participants est spécifiquement orienté sur le droit et l'économie de sorte qu'ils sont ensuite capables de traiter de manière indépendante les cas en question. Des spécialistes de la PJF interviennent en tant qu'enseignants dans ce cours et présentent en particulier les aspects pratiques de la lutte contre la criminalité économique et des valeurs séquestrées. En 2012, cinq collaborateurs de fedpol ont obtenu le Certificate of Advanced Studies en investigation financière de la Haute école de Lucerne. ●

Les données statistiques sont disponibles sur le CD-ROM «Statistiques» en annexe du présent rapport.

2 Police de sécurité

Les tâches de police de sécurité de fedpol sont assumées par la Division principale Service fédéral de sécurité.

Sécurité des personnes

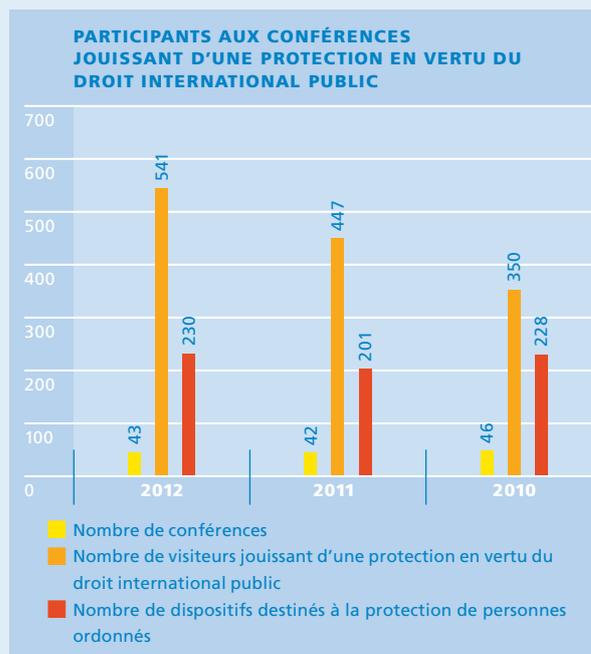
La Division Sécurité des personnes ordonne et coordonne des mesures de protection en faveur des personnes de la Confédération, des personnes et des installations jouissant d'une protection en vertu du droit international public, à bord d'aéronefs suisses et dans certains aéroports à l'étranger.

VISITEURS ÉTRANGERS. Le Commissariat Sécurité des visiteurs étrangers veille à la sécurité des personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public lors de conférences, de visites d'Etat, de visites professionnelles et de séjours privés en Suisse.

Un grand nombre de conférences ont été tenues en 2012; elles ont requis la prise et la coordination de mesures de sécurité en faveur de personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public. Il convient de mentionner en particulier les visites officielles de représentants de la Pologne, la session du Conseil des droits de l'homme, la conférence sur la Syrie et celle du BIT à Genève, ainsi que le Forum économique mondial à Davos. Au total, des évaluations de la menace ont été réalisées pour 541 personnes protégées en vertu du droit international public, et ce surtout pour des chefs d'Etat et de gouvernement, des ministres et des membres de familles royales (2011: 447). Dans 230 cas (2011: 201), des dispositifs de protection des personnes ont été mis en place et coordonnés. > Graphique 6

Outre les participants aux conférences, 912 autres personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public ont visité la Suisse en 2012 (2011: 1102), parmi lesquelles 393 ont bénéficié de mesures de protection (2011: 327).

MAGISTRATS ET REPRÉSENTATIONS ÉTRANGÈRES. Le Commissariat Sécurité des magistrats et des représentations étrangères est chargé de la protection des conseillers fédéraux, de la chancelière de la Confédération et d'autres magistrats, des parlementaires



Graphique 6



Graphique 7

fédéraux dans l'exercice de leur fonction, des autorités de poursuite pénale particulièrement menacées (procureurs) et d'employés de la Confédération. Il assure aussi la sécurité des représentations étrangères accréditées, de leur personnel protégé en vertu du droit international public et du personnel des organisations internationales.

Durant l'année 2012, 105 menaces contre des magistrats, des employés de la Confédération et des collaborateurs de représentations diplomatiques ont nécessité des analyses de situation et des évaluations des risques (2011: 128) et, au besoin, l'élaboration de stratégies de protection et la prise de mesures de sécurité (> Graphique 7). Dans trois cas, des mesures de sécurité ont dû être prises pour des membres de l'Assemblée fédérale. De même, certains procès devant le TPF ont requis d'importantes mesures de sécurité.

Le commissariat a réalisé des analyses de risques pour 658 rendez-vous privés et publics de magistrats (2011: 773) et ordonné les mesures de sécurité nécessaires auprès des corps de police compétents. Par ailleurs, il a traité 836 affaires concernant des aspects sécuritaires en faveur de représentations diplomatiques étrangères (2011: 897), dues avant tout à des événements survenus dans les pays d'origine.

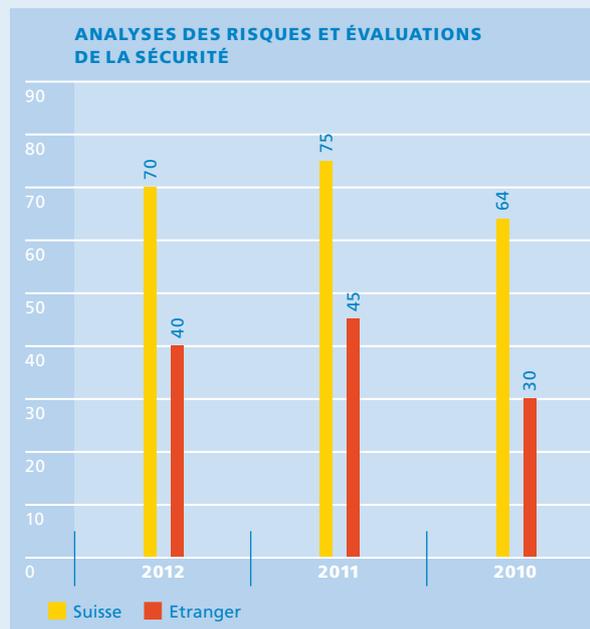
GARDES DE SÛRETÉ DANS L'AVIATION. Le Commissariat Gardes de sûreté dans l'aviation est responsable du recrutement, de la formation et de l'engagement des agents de sécurité à bord des aéronefs suisses du trafic aérien international commercial (air marshals) et dans certaines escales à l'étranger (ground marshals).

Dans le cadre d'un projet, le domaine d'activité a été examiné, repositionné sur le plan stratégique au sein du Service fédéral de sécurité et élargi. De même, les processus ont été adaptés. A compter de janvier 2013, la Division Gardes de sûreté dans l'aviation sera chargée des engagements, de la formation, des analyses des risques et de l'évaluation de la menace. Grâce à l'amélioration de ces deux derniers aspects en particulier, les engagements des air marshals pourront être mieux adaptés.

Sécurité des bâtiments

La Division Sécurité des bâtiments assure la sécurité architectonique et technique des bâtiments de l'administration fédérale civile, le contrôle des accès, la surveillance de bâtiments fédéraux particuliers et le fonctionnement du système d'alarme de la Confédération.

CENTRALE D'ALARME. La Section Management de la sécurité des bâtiments assume la formation, la planification du personnel et son engagement dans le



Graphique 8

domaine de la protection des bâtiments, de même que la gestion des alarmes et l'exploitation de la centrale d'alarme de la Confédération.

Les déclenchements d'alarmes parvenus à la centrale d'alarme de la Confédération ont conduit à l'engagement des forces d'intervention (police, pompiers, services de secours) à 327 reprises (2011: 280).

Le Service Planification et engagement examine à l'intention des Forces aériennes les demandes de la police en vue des engagements des hélicoptères militaires à des fins de formation et en vue d'engagement réels. Ainsi, 112 heures de vol ont été autorisées pour la formation des corps de police et dix engagements réels ont été appuyés (2011: 9).

SÉCURITÉ DES BIENS IMMOBILIERS. La Section Sécurité des biens immobiliers est responsable de la sécurité des biens immobiliers de l'administration fédérale civile, y compris les domiciles privés des conseillers fédéraux, les biens des employés de la Confédération menacés et les représentations suisses à l'étranger (ambassades et consulats). Elle élabore les stratégies de sécurité dans le domaine de la construction, de la technique et de l'organisation et procède aux évaluations de sécurité pour les bâtiments des organisations internationales en Suisse. De plus, elle garantit la sécurité physique des données et la protection des installations informatiques de l'administration fédérale.



TAGUEURS. En 2012 déjà, la manifestation improvisée «Tanz dich frei» avait laissé derrière elle de nombreux dommages au Palais fédéral.

Durant l'année sous revue, la section a procédé à 110 analyses de risques et évaluations de sécurité (2011: 120), dont 70 pour des bâtiments en Suisse et 40 pour des bâtiments de la Confédération à l'étranger (> Graphique 8). En 2012 également, la priorité a été mise sur la définition des normes de sécurité applicables aux bâtiments de l'administration fédérale et aux biens immobiliers de la Confédération à Berne

ainsi que sur les mesures de sécurité à prendre lors de manifestations sur la Place fédérale. Par ailleurs, la section effectue des contrôles de sécurité et élabore des propositions d'amélioration (stratégies de sécurité).

En 2012, des cas de vandalisme ont à nouveau été constatés. La plupart de ces dommages ont été commis lors de manifestations dans le centre ville de

Berne et ne visaient qu'indirectement la Confédération en tant qu'institution. On ne déplore par contre aucun incident grave ayant pour cible des biens immobiliers de la Confédération à l'étranger. Les concepts de sécurité ont été sans cesse optimisés et des mesures de sécurité d'ordre architectonique, technique et organisationnel ont été prévues et mises en œuvre. Par ailleurs, les préposés à la sécurité des départements et offices civils fédéraux ont été conseillés quant aux aspects sécuritaires techniques et organisationnels et soutenus dans le cadre d'exercices d'évacuation. Près de 500 collaborateurs chargés du courrier et préposés à la sécurité ont été formés à la détection d'envois postaux susceptibles de contenir des explosifs. Dans le cadre de l'organisation d'interventions d'urgence de l'administration civile, près de 450 responsables d'étage ont appris à manipuler des extincteurs. Durant ces seize dernières années, ce sont plus de 5500 personnes qui ont été formées à cette fonction. En outre, près de 40 nouveaux préposés à la sécurité ont suivi une formation d'un jour les préparant à leur mission dans le cadre de l'organisation de la sécurité de l'administration fédérale civile.

PROTECTION DES BIENS IMMOBILIERS. La Section Protection des biens immobiliers est responsable du service de surveillance et du service des loges des bâtiments de l'administration fédérale civile, ainsi que de la loge du Centre de presse de la Confédération. Cette section est en outre chargée de la sécurité du Palais du Parlement et des contrôles à l'entrée de ce bâtiment. Elle s'occupe également du Centre d'audition des autorités de poursuite pénale civiles de la Confédération (MPC et PJF).

En 2012, le Palais du Parlement a reçu la visite de plus de 91163 personnes, soumises à un contrôle poussé à l'entrée (détecteur de métal et appareil à rayons x), contre 94072 visiteurs en 2011. Lors de ces contrôles, 8 objets interdits ont été saisis (2011: 22) et 14 personnes arrêtées et remises à la police (2011: 20). De plus, 352 visites spéciales ont été organisées dans le Palais du Parlement pour 7976 personnes, également soumises aux contrôles.

Les collaborateurs du service de nuit sont intervenus à 2072 reprises dans des cas relevant de la sécurité comme des fenêtres laissées ouvertes ou des portes non fermées à clé (2011: 2954).

Dans le Centre d'audition, la section a assuré la sécurité d'un total de 655 auditions, comparutions et présentations (2011: 652). La plupart des auditions ont été menées par le MPC et par la PJF.

Soutien à la conduite

La Division Soutien à la conduite du Service fédéral de sécurité coordonne et traite les dossiers du département, du Conseil fédéral et du Parlement. Elle négocie avec les cantons et les villes les contreparties financières des services de police effectués en faveur de la Confédération et elle élabore des accords sur la prestation de services dans le domaine de la sécurité.

DROIT. Le Domaine Droit traite les questions juridiques du ressort du Service fédéral de sécurité et participe aux différents travaux législatifs.

GESTION ET DÉVELOPPEMENT. Le Domaine Gestion et développement est responsable de la direction, de la coordination et de la mise en relation d'affaires et de projets complexes concernant plusieurs domaines.

Il s'est occupé en particulier de questions structurelles, de divers projets et des tâches administratives, techniques et organisationnelles qui leur étaient liées.

ÉVALUATION DE LA MENACE. Le Domaine Évaluation de la menace a comme objectif, à travers ses activités de renseignement et d'analyse, de fournir la documentation de base permettant au Service fédéral de sécurité de prendre les mesures et décisions voulues. Il suit les développements relatifs à la sécurité, recherche et rassemble des informations et prépare des rapports de situation et des analyses des menaces.

En 2012, ce domaine a élaboré 427 évaluations des risques pour des personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public, des magistrats et des représentations étrangères (2011: 443). Il a en outre rédigé divers rapports et évaluations de la situation concernant des bâtiments de la Confédération situés en Suisse et à l'étranger. ●

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, chap.10. > page 38

Les données statistiques concernant la police de sécurité sont disponibles sur le CD-ROM «Statistiques» en annexe du présent rapport.

3 Coopération policière internationale

Les tâches de fedpol dans le domaine de la coopération policière internationale sont assumées par la Division principale Coopération policière internationale.

Coopération bilatérale

La coopération policière de la Suisse au niveau international repose pour l'essentiel sur des accords bilatéraux. Actuellement, la Suisse a ratifié des accords de coopération avec quatorze Etats, dont cinq Etats voisins.

FRANCE. Des contacts de nature technique entre la Direction générale de la police nationale et l'Office fédéral de la police ont eu lieu durant le dernier trimestre de 2012 en vue de l'élaboration d'un protocole additionnel concernant le système de contrôle de l'utilisation des banques de données consultées au Centre de coopération policière et douanière de Genève. Cet instrument se fonde sur l'accord du 9 octobre 2007 entre la Suisse et la France relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière.

ITALIE. Des discussions exploratoires se sont tenues en janvier et mars 2012 en vue de l'élaboration d'un nouvel accord de coopération. Après avoir consulté les cantons, le Conseil fédéral a, le 31 octobre 2012, attribué à fedpol le mandat de négociations allant dans ce sens. Sur cette base, l'Office fédéral de la police a, le 7 décembre 2012, remis au Ministère de l'Intérieur italien un projet de nouvel accord.

AUTRICHE ET LIECHTENSTEIN. Le 4 juin 2012, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga et ses homologues autrichiens et liechtensteinois ont signé à Vaduz l'accord de police révisé. Cet accord permet de renforcer la coopération dans le cadre de la protection des témoins et des victimes et de faciliter la lutte contre l'immigration illégale ainsi que la coopération transfrontalière des autorités policières. De plus, grâce à cet accord de police, les infractions à la loi sur la cir-

culatation routière pourront être poursuivies et sanctionnées au-delà de la frontière. Le Conseil fédéral a transmis au Parlement le message relatif à l'approbation de l'accord le 9 janvier 2013.

LIECHTENSTEIN. Depuis l'adhésion du Liechtenstein à l'espace Schengen, la circulation transfrontalière des armes à feu est réglée de manière simplifiée, mais doit respecter certaines conditions. La coopération se fonde sur un accord appliqué à titre provisoire depuis le 19 décembre 2011. L'Assemblée fédérale a approuvé définitivement l'accord en 2012.

BULGARIE. Dans le cadre d'un projet financé par la Direction du développement et de la coopération (DDC), fedpol a, en 2012, mené diverses activités en lien avec l'adhésion prévue de la Bulgarie à Schengen. Ainsi, des collaborateurs du bureau SIRENE à Sofia ont pu suivre une formation spécifique et leurs locaux ont été équipés de l'infrastructure nécessaire.

ROUMANIE. En vue de l'adhésion prévue de la Roumanie à Schengen, fedpol a élaboré, en collaboration avec le Ministère roumain de l'Intérieur, une brochure d'information sur le thème de la protection des données. Des spécialistes de la Division principale Coopération policière internationale ont également aidé leurs homologues roumains à analyser les processus en matière de coopération policière internationale appliqués par la police roumaine et, le cas échéant, à les optimiser. Des collaborateurs de la police roumaine ont par ailleurs eu la possibilité de se pencher une semaine durant sur les processus appliqués au sein de la Coopération policière internationale et d'approfondir leurs connaissances. Le projet de la DDC a pu être achevé fin 2012.

MACÉDOINE. En septembre 2012, la Macédoine et la Suisse ont évalué ensemble leur collaboration depuis que les deux pays ont conclu, en 2005, un accord de coopération policière en matière de lutte contre la



COLLABORATION AVEC LES ÉTATS-UNIS. Le directeur de fedpol M. Jean-Luc Vez s'est rendu à Washington fin 2012 pour signer avec les Etats-Unis l'accord concernant l'échange de données ADN et dactyloscopiques dans le but de lutter contre la grande criminalité et le mémorandum d'entente réglant l'échange de données concernant des terroristes connus ou présumés (photo de la Maison blanche).

criminalité. Les deux pays s'accordent à dire que la bonne collaboration qui existe entre les deux pays a permis de renforcer les liens opérationnels déjà établis par le biais des canaux INTERPOL, d'une part, ainsi que les contacts entretenus par l'attaché de police suisse, basé à Pristina (Kosovo) et également accrédité en Macédoine, d'autre part.

KOSOVO. Des discussions exploratoires entre experts de la police du Kosovo et de l'Office fédéral de la police ont eu lieu le 14 novembre 2012 en vue de mettre au point un projet d'accord bilatéral de coopération policière.

TURQUIE. Le directeur de l'Office fédéral de la police et son homologue turc ont signé le 13 juin 2012 un protocole d'accord (memorandum of understanding)

prévoyant la création d'un groupe de travail policier opérationnel commun. L'objectif de ce groupe de travail est de permettre aux deux pays d'échanger des informations sur la situation en matière de criminalité, des stratégies possibles, des analyses ainsi que des renseignements sur les modes opératoires employés et les tendances constatées au niveau de la criminalité. Les activités du groupe de travail se focaliseront sur les phénomènes de la criminalité transfrontalière, notamment le crime organisé, le trafic de drogue, la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, le terrorisme et le blanchiment d'argent.

ÉTATS-UNIS. La Suisse et les Etats-Unis ont signé deux accords le 12 décembre 2012. L'accord «Preventing and Combating Serious Crime» (PCSC) vise

l'échange de données dactyloscopiques et de données ADN afin de lutter contre la grande criminalité. Il se fonde sur le projet européen «Prüm», qui prévoit le même type d'échanges de données.

Le Protocole d'entente «Homeland Security Presidential Directive 6» (HSPD-6) facilite quant à lui l'échange de noms de terroristes et de personnes soupçonnées de terrorisme. Il se fonde sur le droit suisse en vigueur.

La signature de ces deux instruments permet à la Suisse de demeurer dans le «Visa Waiver Program» autorisant les citoyens suisses à entrer aux Etats-Unis sans visa.

Attachés de police

fedpol dispose d'un réseau d'attachés de police stationnés à l'étranger depuis 1995. Ces dix attachés soutiennent les autorités policières et les autorités de poursuite pénale dans la lutte contre la criminalité transfrontalière en Suisse et dans 24 pays d'accréditation principale et de coaccréditation

Durant l'année sous revue, des attachés de police étaient stationnés au Brésil, en Italie, au Kosovo, en Serbie, en Thaïlande, en République tchèque, aux Etats-Unis ainsi qu'auprès d'INTERPOL/France et d'Europol/Pays-Bas. Leur rayon d'action s'est étendu grâce aux coaccréditations établies pour Malte, la Slovaquie, l'Albanie, la Macédoine, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro, l'Indonésie, le Cambodge, la Malaisie, la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie et le Canada. En 2012, une coaccréditation supplémentaire a été réalisée pour des raisons opérationnelles en République des Philippines.

En 2012, les attachés de police ont réglé 1292 affaires (exception faite des mandats relevant d'Europol), la majeure partie d'entre elles en collaboration avec la PJF (58% du volume des affaires global). 33% des requêtes opérationnelles ont été déposées par l'étranger, 21% par les cantons, dont deux tiers par les polices cantonales de Zurich (29%), de Berne (15%) et de Vaud (9%). 10% des affaires ont été réglées sur mandat des ambassades.

Comme en 2011, la plupart des affaires (27%) ont porté sur la lutte contre la criminalité en matière de stupéfiants. Les attachés de police ont également participé à la poursuite d'infractions contre le patri-

moine (13%), du crime organisé (9%), d'infractions contre la vie et l'intégrité corporelle (7%) et de la traite d'êtres humains (5%). Les attachés de police se sont également engagés dans la poursuite de la cybercriminalité, du trafic de migrants, des infractions avec violence, du blanchiment d'argent, de la corruption et du terrorisme.

Durant l'année sous revue, l'engagement des attachés de police a permis à nouveau de résoudre de nombreuses enquêtes et cas d'entraide judiciaire. Dans un cas de vol à main armée et un cas de faux dans les titres portant sur une somme considérable en Europe de l'Est par exemple, leur action a contribué à accélérer le dépôt de la demande d'entraide judiciaire de sorte que la procédure a pu être rouverte. Toujours en Europe de l'Est, deux cas d'adoption illégale de nourrissons ont pu être évités. En Asie du Sud-est, le travail des attachés de police a permis, dans un cas d'enlèvement d'enfant par le père, de restituer l'enfant à sa mère et de déférer le père fautif devant le ministère public. Grâce aux mesures prises par les attachés de police pour soutenir les enquêtes notamment en Amérique du Nord, du Sud ainsi qu'en Asie du Sud-est, il a été possible de localiser des Suisses disparus.

L'échange d'informations avec les attachés de police stationnés en Amérique du Sud et en Asie du Sud-est a permis à plusieurs reprises d'arrêter des passeurs de drogue lors de leur entrée en Suisse et de saisir de grandes quantités de cocaïne et de drogues de synthèse. Dans la région des Balkans et en Europe de l'Est, les attachés de police ont, dans diverses opérations et en collaboration avec les cantons et les autorités étrangères, contribué à ce que des quantités importantes de cocaïne et d'héroïne soient saisies et plusieurs suspects arrêtés.

Dans un cas international d'escroquerie à la carte de crédit et de hameçonnage, l'attaché de police stationné en Asie du Sud-est a apporté son soutien à l'échange d'informations entre les autorités suisses et les autorités locales, ce qui a permis de mettre en place une stratégie pour arrêter les criminels et les extradier vers la Suisse.

Grâce à l'échange d'informations avec les autorités de poursuite pénale compétentes, les attachés de police travaillant en Asie du Sud-est, en Europe de l'Est et dans les Balkans ont aussi contribué à l'élimination et la poursuite d'affaires de blanchiment d'argent et de pédocriminalité/pornographie. Un attaché de police stationné en Europe du Sud a participé aux enquêtes en cours et a fait office de préposé à

la sécurité au sein de l'ambassade. Les attachés de police en Amérique du Sud et dans les Balkans ont informé en permanence leur chef de mission sur l'état de la sécurité dans leur pays hôte et se sont montrés proactifs dans l'amélioration du dispositif de sécurité de l'ambassade.

Les données statistiques concernant la coopération policière internationale sont disponibles sur le CD-ROM «Statistiques» en annexe du présent rapport.

Centres de coopération policière et douanière (CCPD)

En collaboration avec le Corps des gardes-frontière, l'Office fédéral des migrations et les cantons, fedpol est chargé des centres de coopération policière et douanière (CCPD) franco-suisse à Genève-Cointrin et italo-suisse à Chiasso. Les CCPD permettent une coopération transfrontalière plus rapide et plus efficace en matière douanière et policière.

Afin de compléter les activités liées à l'UE, la Suisse a organisé, dans le cadre de l'Ecole de police d'Europe centrale (EPEC), un séminaire sur le thème des centres de coopération policière. Organisé à Cadro en octobre 2012, ce séminaire a notamment traité de l'intensification de la coopération entre les différents centres ainsi que leur mise à contribution lors d'événements majeurs, de catastrophes ou d'accidents graves. Cette rencontre a permis de renforcer les liens et de mettre en évidence le potentiel d'optimisation, même si les compétences et les fonctionnalités des CCPD varient largement du fait des différentes bases légales au niveau bilatéral et de la diversité des données locales.

En 2012, 6452 requêtes ont été traitées par le CCPD de Chiasso (3942 pour la Suisse et 2510 pour l'Italie). Le 5 décembre 2012 a eu lieu à Côme une réunion d'information visant à présenter la Plateforme transfrontalière de police judiciaire (PTPJ), à laquelle ont participé environ 80 membres des forces de l'ordre appartenant aux différents corps des trois cantons et des six provinces qui opèrent le long des 750 km de frontière commune entre la Suisse et l'Italie. Cette plateforme doit permettre aux autorités de police de mieux identifier et analyser la criminalité transfrontalière.

Le CCPD franco-suisse à Genève-Cointrin a fêté en 2012 ses dix ans d'activité. Durant l'année sous revue, 17 513 demandes ont été traitées par le CCPD de Genève: la Suisse a traité 6062 demandes émanant de la France et la France 11 451 demandes venant de la Suisse. 41% des demandes étaient en lien avec des affaires judiciaires (+5% par rapport à 2011). La plupart des cas concernaient des infractions contre le patrimoine, des affaires financières, des stupéfiants et des atteintes contre des personnes. Le CCPD a notamment apporté son concours ou son soutien dans diverses enquêtes importantes, comme la tuerie dite de «Chevaline» près d'Annecy où quatre personnes avaient trouvé la mort, ou encore lors de l'homicide d'un policier français à Chambéry.

S'agissant de la coopération policière opérationnelle entre la Suisse et la France, l'année 2012 peut être considérée, dans certains domaines, comme une année record. En effet, on compte 17 poursuites transfrontalières, dont onze menées au-delà de la frontière en direction de la France et six en direction de la Suisse, 60 observations transfrontalières (31 dossiers suisses et 29 français) et 1947 identifications de numéros de téléphone.

Le CCPD de Genève a participé au développement des radiocommunications de la police dans toute la région frontière franco-suisse ainsi qu'à la mise en œuvre d'un accord sur le prêt réciproque d'embarcations et d'autre matériel d'équipement destinés aux engagements sur l'eau.

Association à Schengen

La coopération policière internationale dans le cadre de Schengen constitue un instrument important et efficace pour lutter contre la criminalité. Depuis l'association de la Suisse à Schengen en 2008, l'échange transfrontalier d'informations de police a lieu de manière standardisée avec l'ensemble des Etats Schengen, ce qui a simplifié les processus. La coopération en matière de recherches par le biais du Système d'information Schengen (SIS) constitue l'élément essentiel de Schengen.

SYSTÈME D'INFORMATION SCHENGEN (SIS). En 2012 également, le SIS s'est avéré être un instrument de recherches efficace, qui a permis aux auto-

rités suisses de police d'améliorer considérablement les recherches de personnes et d'objets. A noter la hausse massive des concordances par rapport à 2011.

[Vous trouverez les chiffres détaillés dans la partie 2, au chap. 4: Police administrative et soutien policier/Centrale d'engagement de fedpol, bureau SIRENE Suisse.](#) > page 84

L'année 2012 a été marquée par les préparatifs de la migration du SIS au SIS II, système de recherches de deuxième génération. A cet effet, de nombreux tests ont été effectués au niveau technique et des processus. La Suisse a achevé avec succès ces travaux préparatoires, de sorte que la migration a pu être effectuée sans problème le 9 avril 2013. Doté de nouvelles fonctionnalités, ce système modernisé constitue un pas important dans le développement du système de recherches européen.

SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES VISAS (VIS).

Les autorités de poursuite pénale nationales sont habilitées à accéder au VIS afin de lutter contre la grande criminalité. L'accès a lieu par l'intermédiaire des services centraux nationaux, en Suisse la Centrale d'engagement de fedpol. Le VIS est en service depuis le 11 octobre 2011. En raison du retard pris par certains Etats membres de Schengen et par la Commission européenne, les autorités de poursuite pénale n'ont encore pu accéder au VIS. Cet accès est prévu pour l'automne 2013. fedpol a mis en place toutes les conditions nécessaires, tant au niveau de la technique que du personnel.

AGENCE INFORMATIQUE DE L'UE. Cette agence a démarré ses activités le 1er décembre 2012. Elle a pour mission la gestion opérationnelle du système d'information sur les visas (VIS), de la banque de données EURODAC et du Système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II) à partir du printemps 2013. Elle a son siège à Tallinn en Estonie et est dirigée par le Bulgare Krum Garkov.

Les négociations entre la Commission européenne et les Etats associés à Schengen sur un accord additionnel qui règle les modalités de la participation de ces Etats associés à l'agence informatique devraient s'achever en 2013. Suite à cela, c'est le Parlement suisse qui traitera ce dossier. La Suisse dispose toutefois pour l'instant seulement du statut d'observateur, ce qui lui a permis d'être représentée aux trois réunions du conseil d'administration de l'agence qui se sont tenues en 2012.

ÉVALUATION SCHENGEN. Tout Etat souhaitant adhérer à l'accord de Schengen doit réussir une série

d'évaluations. Cinq années après ces premières évaluations, il se voit réévalué. En 2012, des collaborateurs de fedpol ont ainsi participé en tant qu'experts à quatre réévaluations Schengen concernant la coopération policière (NO/SE, SK/HU, CZ/PL, LT/LV/EE) et à une réévaluation Schengen relative à SIS/SIRENE (IT).

De plus, le Collège européen de police (CEPOL) a organisé en 2012 deux cours pour les experts Schengen auxquels des représentants de fedpol ont pu assister en tant que participants (coopération policière) ou en tant qu'expert (SIS/SIRENE). La participation à ces évaluations revêt une grande importance en termes d'expertise, d'apprentissage, d'échange d'expériences et de création de réseaux, en particulier dans la perspective de la réévaluation future de la Suisse.

CONFÉRENCE SCHENGEN. En mai 2012, dans le cadre de la conférence nationale de Schengen qui a lieu une fois par an, des représentants des polices cantonales, de l'Office fédéral de la justice, de l'Office fédéral des migrations, du Corps des gardes-frontière et des services cantonaux de migration se sont réunis, à l'invitation de fedpol, pour un complément d'informations et de formation, ainsi que pour un échange d'expériences, l'objectif étant d'optimiser en permanence la collaboration dans le domaine Schengen et d'assurer la coordination requise entre les différents partenaires.

Europol

L'Office européen de police (Europol), dont le siège est à La Haye, aux Pays-Bas, est la plateforme centrale de l'Union européenne dans la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et les autres formes que prend la grande criminalité internationale. fedpol échange avec Europol des informations policières et participe aux travaux d'analyse stratégique et opérationnelle.

La coopération entre la Suisse et Europol s'est encore intensifiée l'an dernier. La Suisse a sollicité la collaboration d'Europol et de ses partenaires dans 1675 cas (3894 fois dans le sens inverse). Il convient de relever que ces chiffres ne tiennent pas compte des demandes traitées directement par le bureau de liai-

son suisse à La Haye. Dans ce cas, selon la statistique officielle d'Europol, le nombre total d'annonces dépasse la barre des 7000.

Les autorités de poursuite pénale helvétiques ont participé à plusieurs opérations d'Europol, notamment dans le domaine de la traite des êtres humains ou de la sécurité dans les aéroports européens.

Depuis 2012, la Suisse est également raccordée au système d'échange de données SIENA (Secure Information Exchange Network Application) d'Europol. A relever également qu'une plateforme d'experts a été mise à disposition par Europol aux cantons et à la Confédération.

RÉORGANISATION D'EUROPOL. En 2012, la Suisse a également participé aux travaux relatifs à la nouvelle organisation d'Europol mise en place dès le 1^{er} janvier 2013 afin notamment de dégager davantage de ressources pour les opérations. Le domaine des opérations d'Europol bénéficie d'une nouvelle structure chargée de la lutte contre la cybercriminalité (European Cybercrime Centre – EC3). En tant que service de coordination central pour la lutte contre la cybercriminalité, ce centre de compétence collaborera étroitement avec les Etats membres, les agences européennes, les organisations internationales, l'industrie privée et les universités. Il offrira différentes prestations telles qu'un soutien opérationnel 24/7 avec helpdesk, des analyses opérationnelles et des rapports stratégiques. De plus, il identifiera les menaces émanant de la cybercriminalité et sera chargé de la recherche et de la formation. Le Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOICI) et l'EC3 sont d'ores et déjà en contact étroit.

Cette nouvelle structure s'ajoute à celles – déjà en place – de la lutte contre le crime organisé grave et contre le terrorisme. La Suisse joue un rôle actif dans les trois pôles de compétences précités en participant à plusieurs sous-groupes de travail spécialisés par thèmes de criminalité (appelés Focal Points). Une extension de l'engagement suisse à l'ensemble de ces Focal Points est prévue pour 2013.

Cette mutation organisationnelle d'Europol est en adéquation avec les priorités fixées par l'Union européenne en termes de lutte contre la criminalité transfrontalière internationale, lesquelles se traduisent par huit projets précis regroupés sous l'appellation «EMPACT» (parmi eux la traite des êtres humains, l'immigration illégale, la cybercriminalité, les

organisations criminelles des Balkans de l'Ouest et d'Afrique de l'Ouest).

INTERPOL

Comportant 190 Etats membres, INTERPOL est la plus grande organisation policière internationale. L'organisation apporte son soutien aux autorités de police judiciaire des Etats membres, dans le respect des lois nationales et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. En Suisse, c'est fedpol qui joue le rôle de bureau central national.

fedpol est ainsi chargé de l'échange de données avec diverses autorités suisses, avec les bureaux centraux nationaux des autres Etats membres et avec le Secrétariat général d'INTERPOL à Lyon (France).

ÉCHANGE D'INFORMATIONS. En 2012, fedpol a enregistré un total de 107709 communications électroniques entrantes concernant des personnes, des objets et des faits, ainsi que 32017 communications sortantes. Par rapport à 2011, ces chiffres correspondent à une augmentation de 7,5% pour les communications entrantes et de 16,3% pour les communications sortantes.

BANQUES DE DONNÉES. Depuis février 2010, la Suisse est raccordée à la banque de données d'INTERPOL concernant la pédocriminalité. En 2012, cette coopération a permis d'identifier neuf délinquants et 26 victimes. Durant l'exercice sous revue, la Suisse a effectué 1929 interrogations en ligne dans la banque de données des véhicules volés. 44 de ces recherches ont abouti, ce qui représente une augmentation de 29,4% par rapport à l'année précédente. La banque de données des documents de voyage volés et perdus a été interrogée 16401335 fois par la Suisse, soit 9,1% de plus que l'année précédente. Le nombre de réponses positives, de 359, a baissé de 12,2%.

PROJET SUR LES ARMES. Durant l'année sous revue, fedpol a apporté son soutien à la diffusion, au niveau suisse, des instruments mis à disposition par INTERPOL et visant à combattre les infractions commises avec des armes à feu. Ainsi, diverses unités organisationnelles supplémentaires de fedpol, du Corps des gardes-frontière et des cantons ont désor-

mais accès au tableau de référence INTERPOL des armes à feu. Ce système fonctionne comme une bibliothèque en ligne sur les armes. En 2012, INTERPOL a développé un système permettant d'enregistrer des armes illégales dans une banque de données («illicit Arms Records and Tracing Management System», iARMS). fedpol examinera en 2013 dans quelle mesure ce système peut être utile pour la Suisse.

DEUXIÈME SIÈGE À SINGAPOUR. En 2012, les travaux relatifs à la mise en place du deuxième siège d'INTERPOL à Singapour se sont poursuivis. En septembre 2012, un bureau régional a été ouvert pour la phase transitoire. Les travaux ont ensuite débuté en décembre 2012. En 2013 auront lieu la sélection des collaborateurs qui seront transférés de Lyon à Singapour et le recrutement de nouveaux collaborateurs. Ce siège à Singapour devrait devenir opérationnel à compter du début de 2014.

PRÉSIDENTE. Lors de l'assemblée générale annuelle, qui s'est tenue à Rome en 2012, la Française Mireille Ballestrazzi a été élue nouvelle présidente d'INTERPOL. Elle est la première femme à accéder à la tête de cette organisation. Son mandat dure quatre ans.

Coopération multilatérale

La coopération policière multilatérale de la Suisse comprend la coopération avec différentes organisations internationales comme l'ONU, le Conseil de l'Europe et l'OSCE ainsi qu'avec des réseaux de lutte contre la criminalité transfrontalière comme Railpol ou l'Ecole de police d'Europe centrale (EPEC).

ONU. Outre sa participation à la session annuelle de la Commission Drogues et de la Commission pour la prévention du crime et le droit pénal, fedpol a siégé en 2012 à la Conférence des parties à la Convention contre la criminalité transnationale organisée, qui a lieu tous les deux ans. L'objectif de cette conférence était notamment d'approuver un mécanisme permettant d'examiner la mise en œuvre de la convention et de ses protocoles. En raison des multiples divergences des Etats membres, ce but n'a toutefois pas pu être atteint.

Un mécanisme d'examen similaire est déjà en place dans le cadre de la Convention des Nations-Unies contre la corruption. Durant l'année écoulée, la Suisse a été l'un des premiers Etats membres à être évalué. fedpol a participé activement aux travaux de la commission d'examen.

Gestion internationale des crises et identification de victimes de catastrophes (DVI)

La direction générale des mesures en cas de crise survenant à l'étranger ayant un lien avec la Suisse incombe au Centre de gestion des crises du DFAE. fedpol est quant à lui chargé de diriger et de coordonner les mesures policières. Il est également responsable de l'identification des victimes à l'étranger, que ce soit de ressortissants suisses ou de personnes domiciliées en Suisse.

ENLÈVEMENTS. En 2012, le domaine de fedpol chargé de la gestion des crises a traité quatre cas d'enlèvement de citoyens suisses à l'étranger. Deux cas d'enlèvements survenus au Mali et au Niger ont pu être résolus rapidement; les victimes ont pu rentrer en Suisse saines et sauvées. Un cas d'enlèvement au Yémen a quant à lui été résolu après une année d'intenses négociations. Une solution est encore recherchée auprès des services nationaux compétents et des autorités étrangères concernées pour libérer un autre otage retenu aux Philippines cette fois.

IDENTIFICATION DE VICTIMES/DVI. En mai 2012, le back office DVI s'est chargé de la coordination de l'échange d'informations entre la Suisse, la Belgique et la Hollande lors de l'accident de car survenu près de Sierre et dans lequel 28 personnes, dont 22 enfants, avaient trouvé la mort et 24 autres avaient été blessées.

Suite à un accident survenu dans le métro de Madrid en août 2012, et qui avait causé la mort d'une jeune fille au pair suisse, la victime avait pu être identifiée rapidement.

Durant ce même mois, un avion de type PC12 s'est écrasé dans le Jura français alors qu'il effectuait

un vol entre Anvers/Belgique et la Suisse. Le back office a coordonné, à Berne et sur le lieu de l'accident à Solémont/France, la recherche des données des disparus, grâce auxquelles les quatre personnes dé-cédées, domiciliées dans le canton de Berne, ont pu être identifiées.

EXERCICE DVI DE GRANDE AMPLÉUR EN AUTRICHE. En octobre, des experts DVI suisses et allemands ont participé en tant qu'observateurs à un exercice de grande ampleur à Schladming. L'échange d'informations encourage la coopération internationale lors d'engagements opérationnels en Suisse et à l'étranger. Depuis plus de dix ans, une coopération étroite existe entre les différentes équipes DVI nationales dans l'espace germanophone.

Formation et perfectionnement

fedpol soutient la formation et le perfectionnement des membres des corps de police par des activités nationales et internationales menées dans le cadre de la coopération policière internationale.

ÉCOLE DE POLICE D'EUROPE CENTRALE (EPEC).

Depuis sa création en 1992, l'École de police d'Europe centrale (EPEC) est devenue un institut de formation renommé pour les cadres intermédiaires de la police. La Suisse, qui est l'un des huit pays membres, soutient et encourage les différentes mesures de formation de l'EPEC au niveau du concept, du personnel et des finances. En 2012, fedpol a organisé dans le cadre de l'EPEC deux cours de perfectionnement, auxquels un grand nombre de cadres suisses et étrangers ont participé. Par ailleurs, l'office a coordonné la participation de nombreux collaborateurs des autorités de poursuite pénale de la Confédération et des cantons aux divers séminaires et cours donnés à l'étranger. fedpol est représenté dans plusieurs groupes de travail de l'EPEC et participe activement au développement de l'EPEC sur les plans de la stratégie et de la formation.

COLLÈGE EUROPÉEN DE POLICE (CEPOL). La Suisse et le Collège européen de police (CEPOL) sont liés par un accord depuis juillet 2006. Le CEPOL organise des cours de formation à l'intention des cadres

de police de toute l'Europe. Ces cours permettent de transmettre des connaissances approfondies sur les différents systèmes de police nationaux et les participants peuvent se familiariser notamment avec les mécanismes et instruments de coopération européens. La Suisse siège à son conseil d'administration, où elle est représentée en alternance par un membre de fedpol et par le directeur de l'Institut suisse de police. En novembre 2012, fedpol a mené dans le cadre du CEPOL un cours pour utilisateurs SIRENE. Une semaine durant, 30 spécialistes SIRENE provenant de 20 pays ont suivi un cours de formation ou de perfectionnement.

SÉMINAIRES. En 2012, fedpol, en collaboration avec l'Institut suisse de police, a mis sur pied deux séminaires d'une semaine sur le thème de la coopération policière internationale. Ce cours, donné pour la première fois en français et pour la deuxième fois en allemand, a traité de la délimitation entre assistance administrative internationale et coopération policière, de la coopération policière internationale en général, des différentes formes de coopération bilatérale (accords bilatéraux, attachés de police, CCPD), de la coopération policière européenne (Schengen, SIRENE, Europol, etc.) et de la coopération policière garantie au niveau mondial par INTERPOL. Il sera reconduit deux fois en 2013. ●

Les données statistiques concernant la coopération policière internationale sont disponibles sur le CD-ROM «Statistiques» en annexe du présent rapport.

4 Police administrative et soutien policier

Les tâches de police administrative et de soutien policier confiées à fedpol sont assumées par les divisions principales Coopération policière internationale, Police judiciaire fédérale et Services, ainsi que par les divisions Etat-major et Ressources.

Mesures contre la cybercriminalité

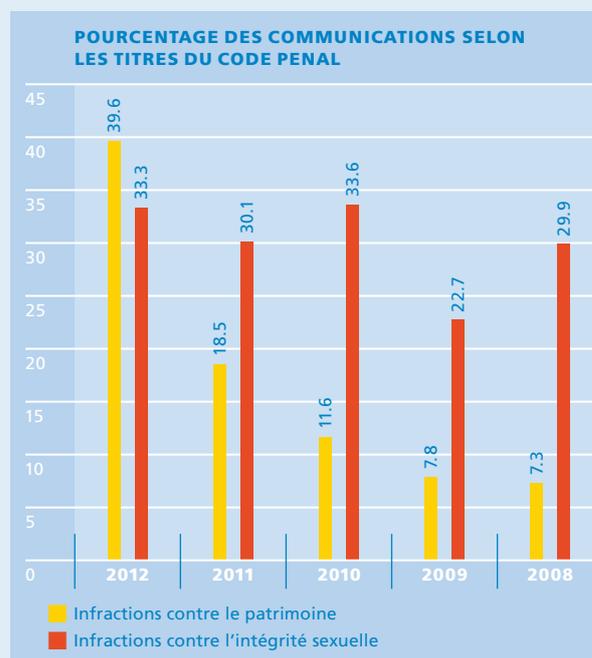
Le Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI) est dirigé conjointement par la Confédération et les cantons. Le SCOCI est l'interlocuteur des personnes souhaitant signaler l'existence de sites Internet suspects.

Les communications de soupçons font l'objet d'un contrôle juridique et les preuves sont sauvegardées. Si une suspicion s'avère suffisamment fondée, le dossier visé est transmis aux autorités de poursuite pénale compétentes en Suisse et à l'étranger.

Le SCOCI fouille Internet pour y trouver des sites comportant des contenus pénalement répréhensibles, en particulier la pornographie illégale, les représentations de violence, l'extrémisme, le racisme, l'accès indu à des systèmes informatiques, la propagation de virus informatiques, la détérioration de données, l'abus de cartes de crédit, la violation de droits d'auteur et le trafic illégal d'armes.

Le SCOCI analyse les crimes commis au moyen d'Internet et se tient à la disposition du public, des autorités et des fournisseurs de services Internet en sa qualité de centre de compétence. Il coopère avec de nombreux groupes de travail nationaux et internationaux.

ANNONCES. En 2012, le SCOCI a reçu 8242 annonces par le biais de son formulaire en ligne, ce qui représente une augmentation de 55% par rapport à l'année précédente (2011: 5330). 39.6% des annonces (3110) concernaient des infractions économiques commises sur Internet, ce qui correspond à une hausse de 193% en comparaison de l'année précédente. C'est ainsi qu'en 2012, pour la première fois depuis la création du SCOCI, le nombre d'annonces



Graphique 9

concernant des infractions économiques dépasse celui des annonces concernant des cas de pornographie illicite (33%); et ce en dépit du fait que ces dernières ont nettement augmenté par rapport à l'année précédente. On entend par pornographie illicite des représentations ayant comme contenu des actes d'ordre sexuel avec des enfants, des animaux, des excréments humains ou comprenant des actes de violence (cf. art. 197, ch. 3, CP).

> Graphique 9

PROCÉDURES PÉNALES. En 2012, le SCOCI a remis 450 dossiers de soupçons aux autorités de poursuite pénale compétentes sur la base des recherches qu'il a effectuées sur Internet sans soupçon préalable. Cela représente une augmentation de 70% par rapport à l'année 2011. La très large majorité (417) concerne des délits commis dans des réseaux peer-to-peer, où ont lieu des échanges de matériel photo et vidéo représentant des enfants abusés sexuellement. Chacun des 33 dossiers de soupçons restants repose sur

DOSSIERS TRANSMIS			
	2012	2011	2010
• Dossiers transmis aux autorités de poursuite pénale	450	263	299

Table 6

une investigation préliminaire secrète menée par le SCOCI (cf. paragraphe suivant). > Table 6

INVESTIGATIONS SECRÈTES MENÉES DANS LES FORUMS DE DISCUSSION ET LES RÉSEAUX SOCIAUX. L’engagement de collaborateurs du SCOCI en qualité d’agents infiltrés est réglé dans la convention du 23 décembre 2010 concernant la collaboration lors d’investigations préliminaires sur Internet visant à lutter contre la pédocriminalité (monitoring des forums de discussion) passée entre le SCOCI, le canton de Schwyz et l’Office fédéral de la police. Cette convention garantit ainsi que le monitoring puisse aussi être effectué au titre d’investigation secrète préventive.

En 2012, l’engagement d’agents infiltrés par le SCOCI a conduit dans 33 cas à une dénonciation pénale aux autorités cantonales de poursuite pénale compétentes. Treize de ces dénonciations reposaient sur des investigations menées sur des forums de discussion en ligne pour enfants, forums hébergés en Suisse. En ce qui concerne les 20 autres cas, les investigations préliminaires secrètes ont eu lieu dans des bourses d’échange privées de type peer-to-peer. Le domaine peer-to-peer privé n’avait jusqu’ici guère été couvert par les autorités suisses de poursuite pénale. Sachant que parmi ces 20 cas se trouvaient plusieurs récidivistes dans le domaine de la pornographie interdite et même des personnes déjà condamnées pour des infractions contre l’intégrité sexuelle, le SCOCI se trouve conforté dans sa décision d’étendre les investigations préliminaires secrètes aux bourses d’échange peer-to-peer privées.

BLOCAGE DES SYSTÈMES DE NOMS DE DOMAINE DNS. Depuis 2007, le SCOCI coopère avec les principaux fournisseurs d’accès à Internet en Suisse afin d’entraver l’accès des internautes suisses à du matériel pédopornographique. Les fournisseurs d’accès à Internet en Suisse reçoivent une liste des domaines concernés qu’ils peuvent verrouiller en se basant sur leurs conditions générales. Lorsqu’une personne tente d’accéder à l’un de ces domaines, l’accès lui est refusé et sa requête est déviée. Le message «stop» s’affiche. Dans le cadre de ce projet, le SCOCI collabore également avec INTERPOL, qui lui trans-

met une liste de domaines contenant du matériel photo et vidéo à caractère pédopornographique (liste «worst of»).

COLLECTION NATIONALE DE FICHIERS ET DE VALEURS DE HASH (CNFVH). Le SCOCI exploite avec les cantons une collection de valeurs de hash (appelés aussi «codes hash»), qui renvoient à du matériel photo illicite. Une valeur de hash est une valeur unique qui permet d’identifier une donnée, un peu comme une empreinte digitale numérique.

Après avoir élaboré le concept de base avec les cantons et défini une méthode de travail pour la collection en 2011, le SCOCI a travaillé intensément à sa mise en œuvre et à la catégorisation de matériel photo en 2012. L’ensemble des tests et des adaptations du système a pu être achevé avec succès. La CNFVH est en service depuis octobre 2012 et peut être utilisée par les services spécialisés cantonaux et municipaux.

COOPÉRATION NATIONALE. En 2012, le SCOCI a également participé à de nombreux projets et groupes de travail au niveau suisse. On relèvera en particulier sa contribution à la Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques, approuvée par le Conseil fédéral le 27 juin 2012.

Cette stratégie a notamment pour but de réduire efficacement les cyberrisques, tout spécialement la cybercriminalité, le cyberespionnage et le cybersabotage. Le DFJP a été chargé, dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, d’élaborer d’ici 2016 un concept en vue d’obtenir une vue d’ensemble de toutes les affaires pénales relevant d’Internet au niveau suisse, en collaboration avec les cantons et les milieux économiques.

Par ailleurs, le premier «Forum Cybercrime Ministères publics – SCOCI» a aussi eu lieu en 2012. Des experts scientifiques ont présenté aux participants une vue d’ensemble de la lutte contre la cybercriminalité axée sur la pratique. Souvent, les procureurs connaissent encore des incertitudes quant à la manière d’appréhender la cybercriminalité et quant aux différentes possibilités existant sur le plan technique. Ces incertitudes, qui révèlent des lacunes en matière d’information et de formation, débouchent parfois sur des décisions erronées et des suspensions anticipées de procédures. La présence de quelque 150 procureurs à ce forum attestait clairement la nécessité d’un tel forum.

COOPÉRATION INTERNATIONALE. Depuis l’entrée en vigueur de la Convention du Conseil de l’Europe

sur la cybercriminalité, le 1^{er} janvier 2012, la Suisse est perçue davantage, sur le plan international, comme un partenaire actif dans la lutte contre la criminalité sur Internet. Cette évolution s'observe en particulier dans l'augmentation significative de la correspondance policière internationale relative aux sujets traités dans la convention.

Au cours de ces dernières années, le SCOCI a développé, en collaboration avec l'ONG Action Innocence Genève, un programme permettant de suivre dans l'espace public l'échange de matériel mettant en scène des abus sexuels d'enfants sur des réseaux peer-to-peer. Le développement de ce programme se poursuit avec l'appui d'Action Innocence, qui en assume le financement; le programme sera mis à la disposition d'autres autorités de poursuite pénale.

L'adhésion de fedpol à l'alliance mondiale contre les abus sexuels commis contre des enfants via Internet, créée en décembre 2012 par l'Union européenne et les Etats-Unis, et sa participation à la conférence de la «Virtual Global Task Force» sur la lutte contre les abus sexuels d'enfants via Internet, organisée à Abu Dhabi, constituent une garantie: celle que la Suisse assumera à l'avenir aussi ses responsabilités et se montrera solidaire de ses partenaires, du point de vue stratégique et opérationnel, en s'engageant non seulement pour un Internet plus sûr mais encore contre les abus commis sur des enfants.

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans ce domaine dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Pédocriminalité et pornographie illégale > page 55

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 8. > page 34

Vous trouverez les chiffres détaillés dans le rapport annuel du SCOCI sur: www.fedpol.ch

Coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants

Le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) rassemble une multitude d'autorités et de services fédéraux et cantonaux, de même que des organisations non gouvernementales et internationales œuvrant dans le domaine de la lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants.

Le Bureau de direction du SCOTT, rattaché à fedpol, met au point des stratégies et des instruments

de lutte contre le trafic de migrants et contre la traite d'êtres humains dans les domaines de la prévention, de la poursuite pénale et de la protection des victimes.

GRUPE DE TRAVAIL SUISSE-ROUMANIE. La traite des êtres humains est une infraction qui dépasse les frontières nationales. Pour la poursuivre, il est nécessaire de collaborer efficacement avec le pays d'origine des victimes, dont beaucoup sont des pays d'Europe de l'Est, notamment la Roumanie. Un groupe de travail Suisse-Roumanie chargé de lutter contre la traite d'êtres humains s'est réuni à plusieurs reprises en 2012. Sa création avait été décidée en 2011, alors que la cheffe du DFJP effectuait une visite de travail en Roumanie. En 2012, deux comités ont été mis en place dans le but d'améliorer, pour l'un la poursuite pénale, pour l'autre la protection des victimes. Les rencontres bilatérales de ces comités permettent de constater les défaillances en matière de poursuite transfrontalière et de discuter ensuite des projets et des mesures susceptibles d'améliorer la coopération entre les deux pays.

EXPLOITATION DE LA FORCE DE TRAVAIL. Contrairement à une idée largement répandue, la traite d'êtres humains ne se limite pas seulement au milieu de la prostitution. L'utilisation d'enfants et d'adultes dans la mendicité et le vol organisés peut être qualifiée de traite d'êtres humains à des fins d'exploitation de la force de travail.

Des personnes mineures sont fréquemment recrutées dans les pays d'Europe de l'Est pour être formées au vol et à la mendicité avant d'être envoyées dans les pays occidentaux. Elles doivent obtenir en mendiant des sommes fixées d'avance ou voler des objets de valeur si elles ne veulent pas être punies par ceux qui les exploitent. On peut observer ce genre de groupes à l'œuvre dans les villes suisses également.

Sous la houlette de l'Union des villes suisses et en collaboration avec le Bureau de direction du SCOTT, un groupe de travail a rédigé un document d'information destiné aux autorités municipales et cantonales. Ce document indique que ce phénomène peut relever de la traite des personnes et énumère les moyens d'y faire face. Il décrit des approches possibles en matière de poursuite pénale et de protection des victimes. Il précise aussi que les enfants doivent être protégés de ceux qui les exploitent; la protection des victimes doit leur être accordée, en considération de l'intérêt supérieur de l'enfant et leur retour dans leur pays d'origine doit faire l'objet d'un examen. Une

séance d'information à ce sujet et une conférence de presse en mars 2012 ont permis de sensibiliser les services concernés et l'opinion publique.

CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE ET PROTECTION EXTRAPROCEDURALE DES TÉMOINS.

L'année 2012 a scellé la fin des travaux relatifs à la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, adoptée par le Parlement en 2011.

La ratification de la convention a été effectuée le 17 décembre 2012 et la convention elle-même est entrée en vigueur en Suisse le 1er avril 2013.

La législation fédérale sur la protection extraprocedurale des témoins est en vigueur depuis le 1er janvier 2013.

Vous trouverez plus d'informations sur la mise en place d'un service national de protection des témoins dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Traite d'êtres humains et trafic de migrants. > page 53

AUTORISATIONS DE COURTE DURÉE OCTROYÉES À DES VICTIMES.

La nouvelle ordonnance sur la protection extraprocedurale des témoins (OTém) a permis de régler de manière plus précise la compétence cantonale d'octroyer des autorisations de séjour de courte durée à des victimes prêtes à témoigner contre les auteurs de ce type d'infractions. Cela correspond à une demande formulée depuis de longues années par les ONG et qui vise à éviter des discussions entre les cantons au sujet de la compétence lorsque, dans le cadre de l'aide spécialisée aux victimes, le séjour de la victime n'est pas possible dans le canton où l'infraction a eu lieu et où l'affaire est instruite.

PLAN D'ACTION. L'organe de pilotage du SCOTT a adopté le premier plan d'action national contre la traite des êtres humains pour le 1er octobre 2012. Ce plan décrit en 23 actions les mesures que les services et organisations suisses prennent et mettent en œuvre pour la période 2012–2014 afin de lutter contre la traite d'êtres humains. Les actions comportent des mesures touchant aux quatre piliers de la lutte contre la traite d'êtres humains, à savoir la prévention, la poursuite pénale, la protection des victimes et le partenariat. Les différentes actions sont commentées dans le plan d'action national, qui présente également la stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la traite d'êtres humains.

La cheffe du DFJP a présenté le plan d'action national au public lors de la conférence donnée à l'occasion de la Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains, le 18 octobre 2012. La confé-

rence, à laquelle près de 250 personnes ont pris part, était organisée par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), avec la participation du Bureau de direction du SCOTT. La nécessité de l'engagement des cantons dans la poursuite de la traite d'êtres humains a constitué un point fort de la conférence. Par exemple, les cantons peuvent organiser des tables rondes contre la traite d'êtres humains afin de régler la collaboration entre les différents services impliqués. Par ailleurs, l'utilité de la nouvelle protection extraprocedurale des témoins pour lutter contre la traite d'êtres humains a été soulignée lors de la manifestation. La conférence a contribué à sensibiliser le public au phénomène de la traite d'êtres humains et a renforcé la volonté du Conseil fédéral de faire preuve de détermination vis-à-vis de cette infraction.

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Traite d'êtres humains et trafic de migrants. > page 53

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 4 et 5. > pages 25 et 28

Communications en matière de blanchiment d'argent

Au sein de l'Office fédéral de la police, le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) constitue le service central chargé de recevoir les communications de soupçons. Il tient lieu de cellule de renseignements financiers pour la Suisse. Il joue un rôle de liaison et de filtre entre les intermédiaires financiers et les autorités de poursuite pénale.

Conformément à la loi sur le blanchiment d'argent, ce service national central reçoit, analyse et si nécessaire transmet aux autorités de poursuite pénale les communications de soupçons des intermédiaires financiers relatives au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

En tant que service spécialisé, le MROS établit tous les ans une statistique rendue anonyme sur l'évolution de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Suisse.

COMMUNICATIONS. En 2012, le nombre des communications de soupçons a légèrement diminué par rapport à l'année précédente: alors qu'on dénombrait

encore 1625 communications en 2011, leur nombre était de 1585 en 2012, ce qui équivaut à 40 communications en moins. Cette différence arithmétique doit toutefois être relativisée. L'année 2011 a été marquée par des événements exceptionnels qui avaient conduit à davantage de communications de soupçons. En effet, une série de pays avait connu des bouleversements politiques; une unique société de transfert de fonds avait effectué un nombre extrêmement élevé de communications et quelques cas particulièrement complexes avaient entraîné un nombre élevé de communications. Des communications de soupçons de la même société de transfert de fonds arrivaient encore en 2012 ou étaient toujours en relation avec les événements politiques de l'année 2011. Ces communications n'ont cependant plus eu d'influence déterminante sur le nombre total de communications. Le nombre des communications reçues en 2012 reste très élevé quoiqu'il y ait eu moins de cas particulièrement complexes. Même les valeurs patrimoniales dont il s'agit dans les communications de l'année 2012 s'élèvent à plus de trois milliards de francs, soit presque autant que l'année précédente.

OBLIGATION DE COMMUNIQUER ET DROIT DE COMMUNICATION. Sur 1585 communications de soupçons reçues durant l'exercice sous revue, 1043 reposent sur l'obligation de communiquer fixée dans la loi sur le blanchiment d'argent et 542 sur le droit de communication prévu par le code pénal. Le rapport entre ces deux types de communication ne s'est donc modifié que de manière insignifiante par rapport aux derniers exercices (2012: obligation de communiquer: 66%, droit de communication: 34%, 2011: obligation de communiquer: 61,5%, droit de communication: 38,5%).

Les banques ont transmis 30 communications de soupçons de moins qu'en 2011. Elles ont également fait plus souvent usage de l'obligation de communiquer que du droit de communication, à la différence de l'année précédente mais en renouant de la sorte avec ce qui se faisait dans le passé. Seules 41% des communications des banques ont été transmises en vertu du droit de communication dont elles disposent.

MULTIPLES ESCROQUERIES TENANT LIEU D'INFRACTIONS PRÉALABLES. En 2012 aussi, l'escroquerie a constitué de loin l'infraction présumée la plus courante avec 479 communications (2011: 497). Par ailleurs, d'autres infractions ont connu des records, à l'instar de la corruption (169 communications) et l'abus de confiance (155 communications).

FINANCEMENT DU TERRORISME. En 2012, quinze communications de soupçons de financement du terrorisme ont été effectuées, soit cinq de plus qu'en 2011. Pour quatorze de ces communications, les soupçons se sont avérés suffisamment fondés pour justifier leur transmission aux autorités de poursuite pénale. Dans l'un de ces cas, une décision de non-entrée en matière a été rendue; des investigations ont été entreprises dans les treize cas restants et une procédure a été suspendue entre-temps. En 2012, les valeurs patrimoniales en lien avec les communications de soupçons de financement du terrorisme se sont élevées à 7,47 millions de francs, ce qui représente une somme bien plus élevée que l'année précédente. La part la plus importante de ce montant se réfère à une affaire unique au contenu spécialement complexe, où 7,45 millions de francs étaient concernés.

Vous trouverez plus d'informations sur la révision partielle de la loi sur le blanchiment d'argent dans la partie 2, au chap. 4: Police administrative et soutien policier/Législation et protection des données. > page 92

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 2. > page 18

Vous trouverez la version intégrale du rapport annuel du MROS sur: www.fedpol.ch

Explosifs et pyrotechnie

L'Office central pour les explosifs et la pyrotechnie est l'organe spécialisé de la Confédération en matière d'explosifs et de pyrotechnie.

Ses tâches principales sont les suivantes:

- octroi des autorisations d'importer et de fabriquer, ainsi que des dérogations au sens de la législation sur les explosifs;
- surveillance du commerce des objets pyrotechniques et des explosifs;
- gestion d'une banque de données spécialisée recensant tous les événements qui se sont produits en relation avec des matières explosives et des engins pyrotechniques;
- production d'évaluations et de statistiques utiles aux mesures de lutte contre les délits commis au moyen d'explosifs et permettant de maintenir la sécurité publique;
- diffusion d'informations et de résultats à l'intention des organes d'exécution des cantons;
- publication d'un bulletin trimestriel;
- conseils aux offices, organes d'exécution, représentants de l'économie et particuliers;

- haute surveillance sur l'exécution de la législation en matière d'explosifs.

DÉCISIONS DE L'OFFICE CENTRAL. Les permis et les autorisations constituent des instruments importants de surveillance de la circulation des explosifs et des engins pyrotechniques en Suisse. Les explosifs sont ainsi soumis à un contrôle continu depuis leur production ou leur importation jusqu'à leur utilisation. Dans le domaine de la pyrotechnie, les importateurs et les fabricants s'engagent au contrôle régulier de la qualité des produits. Le permis ou l'autorisation garantit ainsi la sécurité du maniement. > Table 7

ÉVÉNEMENTS. L'Office central pour les explosifs et la pyrotechnie recense et analyse tous les événements liés à l'usage d'explosifs et de pyrotechnie, par exemple les attentats, les vols et les dommages matériels. > Table 8

Armes

L'Office central des armes (OCA) est l'organe spécialisé de conseil de la Confédération dans le domaine des armes.

Ses tâches principales sont les suivantes:

- conseil et soutien des autorités d'exécution cantonales;
- contrôle et octroi d'attestations officielles et d'autorisations au sens de la législation sur les armes;
- tenue des banques de données prévues par la loi, exploitation du SPOC Schengen (Single Point of Contact Schengen) en ce qui concerne les armes;
- élaboration de documents pour les examens d'obtention de la patente de commerce d'armes et le permis de port d'armes;
- préparation des formulaires prévus par la loi.

AUTORISATIONS. Durant l'année écoulée, le nombre d'autorisations a sensiblement augmenté. Cela est principalement dû au cours avantageux de l'euro. L'augmentation concerne avant tout les armes de chasse qu'il est difficile d'acquérir dans de nombreux pays. > Table 9

L'OCA participe à un groupe de travail mis sur pied par le DDPS et visant à améliorer la remise et la reprise des armes militaires.

Pendant l'année sous revue, l'OCA a aidé à diverses reprises les cantons à procéder aux contrôles des armuriers. Ces contrôles ont notamment révélé des manquements dans la comptabilité.

DÉCISIONS ET AUTORISATIONS			
	2012	2011	2010
• Autorisations d'importation «pyrotechnie»	582	498	516
• Autorisations d'importation «explosifs»	48	74	64
• Permis de fabrication «pyrotechnie»	10	7	7
• Permis de fabrication «explosifs»	6	10	12
• Dérogations «pyrotechnie»	1	0	0
• Dérogations «explosifs»	4	7	3
• Autorisations (y c. changement de l'aspect extérieur)	333	438	223
Total	984	1 034	825
• Surveillance du marché	4	6	6

TAXES			
	2012	2011	2010
• Taxes en CHF	99 980	120 140	81 936

Table 7

ÉVÉNEMENTS			
	2011*	2010	2009
• Dommages corporels et matériels (causés par des engins de fabrication artisanale)	20	19	16
• Vols	1	1	2
• Cas mineurs (dommages matériels dus à des feux d'artifice usuels sur le marché)	286	210	238
Total	307	230	256

* Comme les communications des cantons à ce sujet sont décalées dans le temps, les chiffres ne peuvent être publiés qu'un an plus tard.

Table 8

AUTORISATIONS ET TAXES PAR AN			
	2012	2011	2010
• Total des permis et autorisations	2 858	2 557	2 523
• Taxes en CHF	162 180	147 370	142 590

AUTORISATIONS ET TAXES 2012 PAR CATÉGORIES		
Types	Nombre	CHF
• Documents de suivi	500	25 000
• Autorisations uniques ou générales d'importation à titre professionnel	233	27 750
• Autorisations d'importation à titre non professionnel	1 810	90 900
• Dérogations	178	11 530
• Mentions dans les cartes européennes d'armes à feu	130	6 500
• Décisions/Attestations de remplacement	6	300
• Homologations	1	200

Table 9

La plateforme d'information sur les armes ARMADA est en service depuis mai 2011 et fonctionne bien. Cette plateforme a fait ses preuves et l'échange de données avec les cantons se passe sans problème. Environ 3300 personnes détiennent depuis lors les droits d'accès à la plateforme.

Le Parlement a adopté les modifications de la loi dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de l'ONU sur les armes à feu et de l'Instrument de traçage de l'ONU. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. La disposition est entrée en vigueur de manière anticipée le 1^{er} septembre 2012 déjà, ce qui permet au DDPS d'accéder en ligne à ARMADA.

Vous trouverez plus d'informations concernant les modifications de la législation sous «Législation et protection des données», partie 2, chap. 4. > page 92

Mesures concernant des ressortissants étrangers

fedpol peut, en vertu de l'art. 67, al. 4, de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr), interdire l'entrée en Suisse à un étranger pour sauvegarder la sécurité intérieure et extérieure de la Suisse. A cet effet, le SRC est préalablement consulté pour chaque cas. En règle générale, le SRC en adresse la demande dûment fondée.

En vertu de l'art. 67, al. 2, LEtr, il revient en revanche à l'Office fédéral des migrations d'interdire l'entrée en Suisse à un étranger lorsque ce dernier a attenté à la sécurité et à l'ordre publics en Suisse ou à l'étranger ou les a mis en danger, a occasionné des coûts en matière d'aide sociale ou a été placé en détention en phase préparatoire, en détention en vue du renvoi ou de l'expulsion ou en détention pour in-soumission.

INTERDICTIONS D'ENTRÉE ET EXPULSIONS. Durant la période sous revue, fedpol a prononcé 103 interdictions d'entrée (2011: 112), dont 18% concernaient des cas de terrorisme ou de renseignement prohibé. 82% des interdictions touchaient des personnes issues des milieux extrémistes violents (parmi eux des militants anti-WEF ou des groupes de skinheads).

Aucune expulsion ou mesure d'éloignement visant des étrangers n'a été prononcée en 2011 en vertu de la Constitution fédérale.

Mesures contre la propagande incitant à la violence

Les autorités policières et douanières peuvent mettre sous séquestre le matériel susceptible de servir à des fins de propagande et dont le contenu incite, d'une manière concrète et sérieuse, à faire usage de la violence contre des personnes ou des objets. Elles le transmettent, aux fins d'analyse, au SRC. fedpol décide d'une éventuelle confiscation en se fondant sur la recommandation du SRC.

Sont assimilés à du matériel de propagande les documents écrits, les enregistrements sonores, les prises de vue, les illustrations et les objets. Il ne s'agit pas seulement de matériel de propagande explicitement raciste ou d'extrême droite, mais aussi d'autres formes d'appels à la violence pour des motifs idéologiques.

Le matériel de propagande aux contenus extrêmes mais sans appel concret ou sérieux à la violence n'est pas pris en compte.

En cas de soupçon d'un acte punissable, le matériel est transmis à l'autorité pénale compétente. S'il s'agit de matériel de propagande sur Internet, fedpol peut, après avoir entendu le SRC, soit ordonner la suppression du site concerné si le matériel de propagande est hébergé sur un serveur suisse, soit recommander aux fournisseurs d'accès suisses de bloquer le site en question s'il est hébergé sur un serveur étranger.

En 2012, au total, fedpol a reçu du SRC douze spécimens saisis aux fins d'examen (2010: 16, 2011: 9).

Dans deux cas, fedpol a décidé la confiscation du matériel saisi ou de certaines de ses parties.

Mesures contre la violence lors de manifestations sportives

La Section Hooliganisme soutient par ses prestations les cantons et les villes dans la lutte contre la violence lors de manifestations sportives.

Elle élabore des analyses et des évaluations de la situation, développe et promeut la coopération poli-

cière nationale et internationale en lien avec des manifestations sportives et représente fedpol au sein de groupes de travail nationaux et internationaux. Elle gère le système d'information électronique HOOGAN et assume la responsabilité de l'échange d'informations international sur le thème de la violence dans le sport.

HOOGAN. Le système d'information HOOGAN contient les données de personnes qui ont adopté un comportement violent lors de manifestations sportives en Suisse ou à l'étranger et à l'encontre desquelles ont été prononcées des mesures telles que l'interdiction de stade, l'interdiction de périmètre, l'obligation de se présenter à la police, la garde à vue ou l'interdiction de se rendre dans un pays donné.

A la fin de l'année 2012, les données relatives à 1297 personnes au total étaient enregistrées dans le système d'information HOOGAN, soit 104 de plus que l'année précédente (2011: 1193).

HOOGAN est à la disposition des services de fedpol responsables de l'exécution des mesures, des autorités de police des cantons, de l'Observatoire suisse du hooliganisme et des autorités douanières. fedpol est habilitée à transmettre les données issues de HOOGAN aux organisateurs de manifestations sportives en Suisse ou aux organes de police et de sécurité à l'étranger.

Durant l'année sous revue, la Section Hooliganisme a reçu 20 demandes d'obtention de données HOOGAN. En 2012, fedpol a ordonné trois interdictions de se rendre dans un pays donné en vertu de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure à la demande des services décentralisés concernés.

Au cours de l'année sous revue, plus de 35 personnes issues de divers corps de police cantonaux ou municipaux ont suivi l'une des formations sur HOOGAN proposées régulièrement par la Section Hooliganisme.

> Table 10

CONCORDAT DES CANTONS. Avec la version adaptée du concordat des cantons contre la violence lors de manifestations sportives, il est désormais possible de recourir à d'autres méthodes pour lutter contre la violence. Le concordat a fait l'objet d'une révision qui a été adoptée à l'intention des cantons dans le cadre de l'assemblée plénière de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) du 2 février 2012. Quelques cantons ont déjà approuvé la révision du concordat du-

PERSONNES RECENSEES DANS HOOGAN				
Etat au 31.12.	2012	2011	2010	2009
Total des personnes recensées	1297	1193	1057	797
dont femmes	12	9	7	5

RÉPARTITION PAR ÂGE				
Âge	2012	2011	2010	2009
12 – 14 ans	0	0	1	0
15 – 18 ans	82	91	83	101
19 – 24 ans	652	629	572	415
25 – 29 ans	354	293	238	158
30 – 39 ans	176	144	131	100
40 – 49 ans	29	33	30	22
50 – 69 ans	4	3	2	1

Table 10

rant l'année écoulée. Maintenant que l'organisation des matches de football et de hockey sur glace des ligue supérieures est obligatoirement soumise à autorisation, les autorités disposent d'un instrument leur permettant de fixer des obligations aux organisateurs privés de manifestations sportives. Par ailleurs, les mesures ont connu un durcissement au niveau de leur durée et de leur étendue.

NOUVEAU SYSTÈME DE CONTRÔLE. La Section Hooliganisme a testé, en coopération avec le club de hockey de Berne, le FC Thoune et le EV Zoug, un nouveau système de contrôle de l'accès à un stade de sport. Dans le cadre de ces essais pilotes, les documents d'identité officiels ont été synchronisés avec les données du système HOOGAN. Ce contrôle électronique des accès doit empêcher systématiquement que des personnes recensées dans HOOGAN aient accès au stade. La sécurité lors des manifestations sportives doit s'en trouver améliorée. Le EV Zoug a adopté ce système depuis le début de la saison de hockey sur glace 2012.

Sous la houlette de la Section Hooliganisme, une équipe a vérifié en 2012, sur mandat de la CCDJP, si les conventions locales avaient été respectées et les mesures exigées mises en œuvre par les exploitants de stades et les autorités lors de cinq matches de clubs disputés à domicile. La section a eu ainsi l'occasion de mener pour la première fois un audit en Suisse romande, au Hockey Club La Chaux-de-Fonds.

POINT NATIONAL D'INFORMATION «FOOTBALL». Chaque pays européen gère un point national d'information football (PNIF). fedpol assume cette fonc-

tion pour la Suisse. Le PNIF soutient les autorités nationales responsables des questions touchant à la violence lors des manifestations sportives, tient à jour les analyses de risques concernant les équipes nationales et les clubs évoluant dans les championnats nationaux et coordonne les échanges d'informations policières lors de manifestations sportives d'envergure internationale. Durant l'exercice sous revue, le PNIF Suisse a contribué aux échanges d'informations pour plus de 100 manifestations sportives internationales.

SPOTTER. La Section Hooliganisme a recruté une équipe permanente de policiers suisses spécialistes du hooliganisme et envoyé des délégations de policiers aux matches disputés par l'équipe nationale suisse afin de soutenir les autorités locales. Les policiers choisis sont des spécialistes du hooliganisme, aussi appelés «spotters», et sont en contact avec des supporters dans leur travail quotidien.

COMITÉ PERMANENT DU CONSEIL DE L'EUROPE. fedpol représente la Suisse au sein du Comité permanent du Conseil de l'Europe, qui a élu en 2012 le chef de la Section Hooliganisme à sa vice-présidence.

[Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 9.](#) [> page 37](#)

Centrale d'engagement de fedpol

La Centrale d'engagement de fedpol (CE fedpol) fait office d'interlocuteur pour toutes les questions de police judiciaire des organisations partenaires en Suisse et à l'étranger. Elle réceptionne 24 heures sur 24 toutes les communications entrantes, les traite et les transmet aux services compétents à l'intérieur et à l'extérieur de l'office.

La CE fedpol travaille étroitement avec les commissariats Gestion des informations et Identifications internationales de la Division Coopération policière opérationnelle. Ces trois domaines sont conjointement responsables de la réception et de la gestion de toutes les communications (traitement, tri, coordination, contrôle).

La CE fedpol coordonne et dirige les engagements opérationnels tels que les observations transfrontalières et livraisons surveillées, assure à toute

COMMUNICATIONS				
	2012	2011	2010	2009
• Courriers entrants d'INTERPOL	107 709	100 177	76 648	73 176
• Fax	2 518	2 169	3 416	3 883
• Poste	4 661	4 076	3 648	4 897
• Vulpus	2 662	2 890	3 684	3 032
• Europol (entrées et sorties)	5 569	3 860	4 021	2 729
• Courriels	16 185	13 640	9 137	2 591
• Téléphone	3 144	3 515	3 887	5 823
• Divers	2 248	1 887	1 198	4 835
Total	144 696	132 214	105 639	100 966

Table 11

heure la correspondance en matière de police judiciaire et décide des mesures d'urgence à prendre (par ex. recherches, alertes ou premières clarifications). Elle constitue le Single Point of Contact (SPOC) d'Europol, d'INTERPOL, de Schengen, de Cyber Crime Convention et d'autres autorités partenaires en Suisse et à l'étranger. De plus, la CE fedpol constitue le service d'alerte permanent (24h/24, 7j/7) pour le système d'alerte en cas d'enlèvement d'enfant et pour de nombreux services et organisations à l'intérieur et à l'extérieur de l'administration fédérale.

GESTION DES COMMUNICATIONS. En tant que centrale de tri et plateforme d'information, la CE fedpol a traité 144 696 communications durant l'année sous revue (2011: 132 214), en collaboration avec le Commissariat Gestion des informations. Cela correspond à une nouvelle augmentation de 9%. Depuis que la statistique est tenue sous cette forme, donc depuis 2002, le nombre de communications a augmenté de 120%. Cette évolution montre l'importance croissante des échanges internationaux d'informations policières et le développement soutenu de la lutte contre la criminalité transfrontalière. [> Table 11](#)

AFFAIRES OPÉRATIONNELLES. En 2012, la CE fedpol a coordonné au total 288 affaires opérationnelles (2011: 292), dont 167 observations transfrontalières (2011: 169) et 19 poursuites (2011: 0). De nombreuses observations ont été menées en étroite collaboration avec les deux Centres de coopération policière et douanière (CCPD), en particulier celles depuis ou vers la France et l'Italie. 102 mesures opérationnelles comprenaient des prestations de soutien opérationnel comme la coordination de recherches d'urgence (par ex. localisation du téléphone portable d'une personne disparue).

La CE fedpol fonctionne également, en cas de violation de l'espace aérien, comme Single Point of Contact pour les Forces aériennes suisses. La centrale d'engagement des Forces aériennes communique les graves violations à la CE fedpol, qui garantit qu'une première interrogation du pilote soit effectuée au lieu d'atterrissage de l'avion, en Suisse ou à l'étranger. En 2012 il a fallu, comme l'année précédente, traiter ainsi dix graves violations de l'espace aérien.

AFFAIRES LIÉES À LA CORRESPONDANCE. La CE fedpol a traité avec le Commissariat Gestion des informations 4302 communications (2011: 3888) donnant lieu à un échange de courrier, ce qui correspond à une augmentation de 11%. Il s'agit notamment de vérifications d'armes et de véhicules et de vols simples commis à l'étranger.

Dans 360 cas, il a fallu transmettre aux proches de victimes, en passant par la police cantonale, des communications concernant des personnes accidentées ou décédées à l'étranger ou concernant des étrangers domiciliés en Suisse (2011: 409). Par ailleurs, 1926 vérifications liées à des véhicules ont été menées en 2012.

> Table 12

BUREAU SIRENE SUISSE. Le bureau SIRENE, rattaché à la CE fedpol, participe en tant que centrale nationale à l'échange de toutes les informations lors de recherches dans le Système d'information Schengen (SIS). Sont saisis dans le système les résultats positifs de recherches étrangères en Suisse et de recherches suisses à l'étranger. Le bureau SIRENE est aussi chargé de publier les recherches de personnes en Suisse.

> Table 13

Outre les 8260 résultats positifs effectifs concernant des personnes et des objets, 1381 autres réponses positives ont entraîné des vérifications et des identifications qui n'ont pas abouti à la personne ou à l'objet recherchés. Ce phénomène peut s'expliquer par l'exemple des armes à feu: imaginons qu'une arme est signalée dans le SIS avec son numéro. Lors d'un résultat positif, il faut ensuite vérifier s'il s'agit bien du modèle signalé dans le SIS. Dans de nombreux cas, on constate qu'il s'agit d'un type d'arme différent. De telles vérifications demandent beaucoup de temps et de ressources lors des recherches de personnes et d'objets. Lors d'une recherche de personnes, ces vérifications doivent avoir lieu dans un délai de quelques heures, afin de pouvoir relâcher au plus vite toute personne détenue à tort. Le bureau SIRENE opère par exemple ces vérifications à l'aide d'empreintes

AFFAIRES PAR CATEGORIES				
	2012	2011	2010	2009
• Informations aux proches	360	409	292	234
• Vols simples à l'étranger	56	113	124	215
• Vérifications d'armes	50	68	87	147
• Entraide judiciaire internationale et extraditions sur mandat de l'OFJ	39	56	110	100
• Vérifications de véhicules en relation avec des infractions	1 926	1 449	1 629	1 602
• Affaires externes à la division en dehors des heures de bureau	554	559	768	1 001
• Questions, vérifications, traitements de réponses positives de l'ASF, etc.	1 317	1 234	1 129	1 075

Table 12

RÉPONSES POSITIVES DANS LE SYSTÈME D'INFORMATION SCHENGEN						
Catégorie «recherches»	2012		2011		2010	
	CH/Etranger	CH/Etranger	CH/Etranger	CH/Etranger	CH/Etranger	CH/Etranger
• Arrestation aux fins d'extradition ¹	270	173	185	107	216	95
• Interdictions d'entrée ²	3 801	2 147	3 690	1 850	2 907	1 960
• Personnes disparues ³	251	59	213	20	235	18
• Personnes recherchées par la justice ⁴ (par ex. témoins)	1 133	26	1 082	3	952	5
• Surveillances discrètes ⁵	1 646	143	1 044	20	766	1
• Objets ⁶ (véhicules et documents d'identité)	1 159	787	1 304	273	1 246	286
Total	8 260	3 335	7 518	2 273	6 322	2 365

> ¹art. 95 CAAS, ²art. 96 CAAS, ³art. 97 CAAS, ⁴art. 98 CAAS, ⁵art. 99 CAAS, ⁶art. 100 CAAS.

> CAAS: Convention d'application de l'accord de Schengen.

Table 13

digitales, qui peuvent être obtenues à toute heure auprès des bureaux SIRENE étrangers.

En 2012, 32 réponses positives effectives ont été traitées par jour en moyenne, ce qui correspond à une augmentation de 19% (2011: 27). Les réponses positives de recherches étrangères en Suisse ont augmenté de 10% par rapport à l'année précédente, tandis que les recherches suisses menées à l'étranger ont



FORMULAIRE DACTYLOSCOPIQUE. Les pays membres d'INTERPOL joignent systématiquement à leurs demandes de recherche des fiches dactyloscopiques, ce qui améliore considérablement les résultats.

augmenté de 46%. Les réponses positives ont connu une augmentation impressionnante en particulier dans la catégorie des arrestations aux fins d'extradition et des recherches d'objets. Cela est dû en partie au fait que la Suisse a produit plus de signalements en 2012 que l'année précédente.

Au total, 56 538 informations sont parvenues à fedpol depuis l'étranger par le biais de formulaires standardisés (2011: 57 194) et 17 194 ont été envoyées à l'étranger (2011: 16 639).

IDENTIFICATIONS INTERNATIONALES. Le Commissariat Identifications internationales est responsable de toute la correspondance, de la coordination de l'analyse de traces et de la comparaison d'empreintes digitales et de profils d'ADN. Pendant l'année sous revue, le commissariat a traité 21 609 communications entrantes ou sortantes, ce qui correspond à une augmentation de 8% par rapport à l'année précédente (2011: 19 945).

Cette augmentation est due au fait qu'on observe une recrudescence de demandes depuis l'étranger et que celles des cantons ont elles aussi augmenté de 10%. Les demandes de recherches comprenant des données signalétiques, appelées « notices » – venues du monde entier et transmises quotidiennement par le biais d'INTERPOL Lyon – ont fortement augmenté depuis que les Etats membres d'INTERPOL ont commencé ces dernières années à joindre systématiquement des fiches dactyloscopiques à leurs demandes. Les recherches menées à l'aide de matériel dactyloscopique permettent d'atteindre des résultats nettement plus nombreux et plus fiables; c'est pour cette raison que de plus en plus d'Etats se

munissent de banques de données et de services spécialisés. Cette évolution positive entraîne cependant une plus grande charge de travail, qui ne pourra pas être gérée à l'avenir sans recourir à l'automatisation. L'UE a déjà agi dans ce sens en adoptant le traité de Prüm, qui préconise l'automatisation partielle de la comparaison de traces dans l'UE (système « hit – no hit »).

Durant l'exercice sous revue, le nombre d'empreintes digitales de mauvaise qualité venues de l'étranger a encore diminué, ce qui a quelque peu réduit la correspondance.

Système d'alerte en cas d'enlèvement d'enfant

Depuis 2010, la police suisse dispose d'un système d'alerte qui peut être déclenché lorsqu'il existe des soupçons concrets ou la certitude qu'une personne mineure a été enlevée et que sa vie ou son intégrité physique sont menacées.

Une police cantonale peut à tout moment déclencher une alerte. Dans un tel cas, la police compétente transmet le message d'alerte à la CE fedpol, qui coordonne sa diffusion publique.

La CE fedpol traduit le message vers toutes les langues nationales ainsi que l'anglais et les transmet aux organisations partenaires. Lorsqu'une alerte est déclenchée, les utilisateurs inscrits reçoivent un sms contenant un lien vers le message sur Internet. A la fin de l'année 2012, 55 671 personnes étaient inscrites au service d'alerte par sms.

Parallèlement au déclenchement de l'alerte, fedpol met sur pied une centrale d'appel qui assure une permanence téléphonique afin de réceptionner les indications de la population.

La CE fedpol se charge en outre de lancer les recherches de police au niveau international.

Actuellement, les canaux d'informations suivants sont disponibles pour la diffusion d'alertes:

- Radio Télévision suisse (RTS);
- Office fédéral des routes (OFROU);
- Chemin de fer fédéraux (CFF);
- sociétés exploitant les aéroports de Zurich, Genève, Lugano-Agno, aéroport international Bâle-Mulhouse-Freiburg et Berne-Belp;
- Agence télégraphique suisse (ATS);
- Keystone;

- NeoAdvertising (gère des écrans publicitaires, notamment dans les centres commerciaux et les magasins de stations-service);
- dix médias en ligne (Newsnetz, NZZ, 20 Minutes, Neue Luzerner Zeitung, Blick, St. Galler Tagblatt, Südostschweiz Newsmedia AG, Corriere del Ticino, Le Nouvelliste, Le Temps);
- les opérateurs de téléphonie mobile Swisscom, Sunrise et Orange.

Conformément à ce qui est fixé dans les bases légales, deux grands exercices ont eu lieu durant l'année sous revue: le 19 avril avec la police cantonale tessinoise et le 19 novembre avec la police cantonale vaudoise. Ces exercices, qui ont mobilisé chacun plus de 200 personnes, se sont déroulés avec succès. Leur évaluation permet d'optimiser le système en permanence, le but étant de pouvoir agir rapidement et de manière professionnelle en cas de problème.

Recherches RIPOL

Les unités RIPOL sont responsables de l'exploitation du système de recherches informatisées RIPOL, qui comprend des banques de données utiles à la recherche de personnes, de véhicules et d'objets et recense les infractions non élucidées. Ce système permet des recherches rapides, simples et uniformes dans toute la Suisse (> Table 14).

Identification biométrique des personnes

La Division Services AFIS ADN est le centre national de prestations de l'Office fédéral de la police pour l'identification biométrique des personnes sur la base d'empreintes digitales et palmaires ou de l'ADN.

Parmi ses mandants figurent les corps de police de Suisse et de la Principauté de Liechtenstein, l'Office fédéral des migrations (domaine de l'asile), le Corps des gardes-frontière et le Département fédéral des affaires étrangères (octroi de visas).

Les clients reçoivent les résultats de leurs demandes d'identification sous une forme électronique sécurisée. Ces résultats peuvent être utilisés aussi bien à charge qu'à décharge des intéressés. Les prestations sont fournies 24 heures sur 24.

ETAT DES DONNÉES RIPOL (au 31.12.)

	2012	2011	2010
Nombre d'utilisateurs: env. 25 000			
• Personnes	274 983	238 099	185 971
• Véhicules (y compris vélos et motos)	462 259	425 952	386 604
• Immatriculations de véhicules	488 052	461 856	426 193
• Infractions non élucidées	1 944 809	1 739 222	1 559 866
• Personnes lésées	1 390 415	1 268 695	1 161 048
• Objets	2 886 481	2 668 955	2 454 277
• Signalements	67 163	61 595	54 597
• Traces	49 259	48 282	46 806

VOLUME DE DONNÉES SAISIES CONCERNANT LES RECHERCHES DE PERSONNES

	2012	2011	2010
• Mandats d'arrêt	54 565	47 985	37 774
• Recherches du lieu de séjour	31 893	33 805	38 549
• Mesures d'éloignement	6 151*	3 974*	2 922*
• Internements	9 171	8 501	7 133
• Exécution des peines et mesures	281	254	543
• Personnes disparues	3 629	3 437	3 845
• Enlèvements d'enfants évités	31	18	13
• Limitation de départ à l'étranger (HOOGAN)	3	3	8

VOLUME DES DONNÉES SAISIES CONCERNANT LES RECHERCHES D'OBJETS

	2012	2011	2010
• Cas	237 808	220 846	200 013
• Signalements	5 865	7 430	4 881
• Traces	1 755	1 965	2 261
• Objets	219 967	190 353	163 443
• Personnes lésées	131 452	121 833	115 989

VOLUME DES DONNÉES SAISIES CONCERNANT LES RECHERCHES DE VÉHICULES

	2012	2011	2010
• Véhicules	8 111	7 931	7 813
• Vélos, motos et NIV volés	34 042	39 379	37 752
• Immatriculations	40 760	36 890	35 590
• Immatriculations de vélos et de motos	15 331	33 310	33 418

VOLUME DES DONNÉES SAISIES CONCERNANT LES RECHERCHES ACTIVES

	2012	2011	2010
• Messages urgents connus	12 727	11 931	10 568
• Autres messages	743	800	2 007

* Depuis le 9 février 2010, l'Office fédéral des migrations publie ses mesures d'interdiction d'entrée dans le SYMIC et non plus dans le RIPOL. Il reste cependant possible de les consulter par le biais du RIPOL. Il n'est plus possible en revanche d'établir les statistiques les concernant à partir du RIPOL. A partir de 2010, les chiffres des mesures d'éloignement ne contiennent plus que les interdictions d'entrée prononcées par fedpol, les renvois et les expulsions ainsi que les délimitations de périmètres d'assignation ou d'exclusion.

Table 14

NETTE AUGMENTATION DES DEMANDES D'IDENTIFICATION.

Au total, les Services AFIS ADN ont traité 240 600 demandes d'identification durant la période sous revue (2011: 193 200), dont environ 33 000 sur la base des profils d'ADN (2011: 26 700) et 207 600 au moyen des empreintes digitales (2011: 166 500). Le nombre des demandes d'identification a donc augmenté de 24% en 2012. Le nombre accru de demandes d'asile n'apporte qu'une petite part de l'explication. On constate, de manière générale, que les appareils de contrôle à disposition sont davantage utilisés.

En 2012, quelque 133 500 demandes d'identification selon la méthode dite des deux doigts ont été transmises aux Services AFIS ADN (identification de personnes sur la base des empreintes des deux pouces; 2011: 102 400); les résultats ont alors été transmis au mandant en l'espace de dix minutes au maximum. Tant des appareils fixes que mobiles ont été utilisés.

> Graphique 10

Avec 8820 identifications de traces (dont 5852 sur la base de profils d'ADN), le pourcentage de réussite dans l'identification de traces relevées sur les scènes de crime a nettement augmenté par rapport à l'année précédente (+23%). En outre, dans 1452 cas (47%), on a identifié des liens avec les scènes de crime (concordance entre plusieurs traces) au moyen d'une comparaison des profils d'ADN.

DES MESURES PAYANTES D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ.

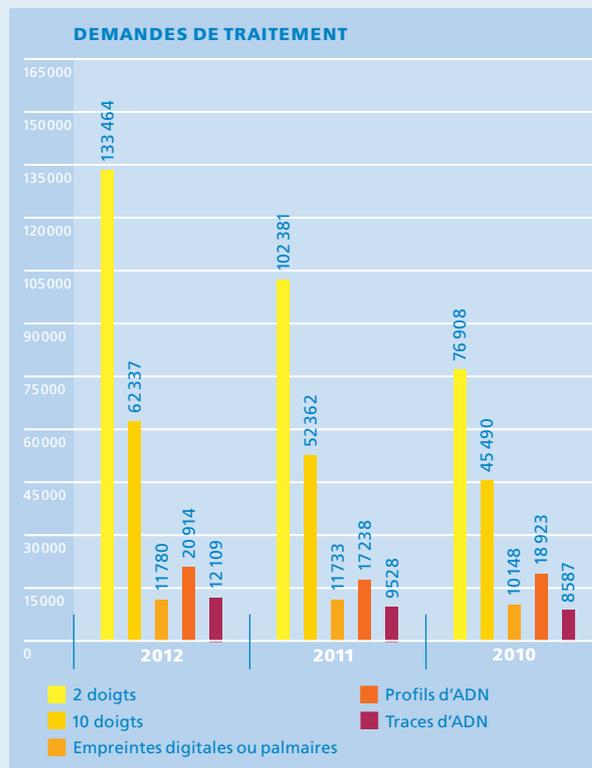
Les mesures prises au cours des années précédentes pour adapter la qualité des données aux normes internationales et améliorer la compétence des experts, ainsi que le recours plus fréquent à l'identification biométrique des personnes, ont entraîné une nette augmentation des demandes et une hausse du nombre de concordances.

> Table 15

Recherches de personnes disparues

fedpol procède en Suisse et à l'étranger à des recherches de personnes disparues depuis longtemps, à la demande de membres de la famille, de même qu'à des recherches sur le lieu de séjour à la demande d'autorités et d'organisations d'utilité publique.

En 2012, le service a traité au total 196 demandes de recherche écrites (2011: 173). 69% des mandats de recherche portaient sur des ressortissants suisses et 31% concernaient des ressortissants étrangers.



Graphique 10

CONCORDANCES				
	2012	2011	2010	2009
• 2 doigts	61 722	49 176	38 272	36 463
• 10 doigts	25 717	20 665	16 629	15 848
• Traces doigts/main	2 968	2 864	2 550	2 323
• Personne-traces d'ADN	5 852	4 318	3 827	3 753
• Traces-traces d'ADN	1 452	986	965	800

DÉLAIS DE RÉSULTAT POSITIF	
	Concordance toutes les...
• 2 doigts	9 minutes
• 10 doigts	20 minutes
• Traces doigts/main	3 heures
• Personne-traces d'ADN	1.5 heures
• Traces-traces d'ADN	6 heures

Les données statistiques sont disponibles sur le CD-ROM «Statistiques» en annexe du présent rapport.

Table 15

59% des personnes recherchées ont été retrouvées et informées (2011: 48%). Dans 12% des cas, les personnes n'ont pas été retrouvées (2011: 16%). 16% des demandes ont été transmises à un autre service pour des raisons de compétence (2011: 15%), 13% étant soit en cours, soit classées à la fin de l'année, parce que les requérants n'étaient pas en mesure de fournir les indications nécessaires à une recherche, par exemple des données personnelles de la personne recherchée, ou parce que la demande de complément adressée par le service restait sans réponse (2011: 21%).

Par rapport à l'année précédente, on dénombre davantage de demandes de la part d'autorités, tandis que les mandats de recherche donnés par des particuliers sont restés au même niveau et que ceux des organisations caritatives (ONG) ou des entreprises privées sont en recul.

RECHERCHE DE MEMBRES DE LA FAMILLE. Les 71 demandes de recherche privées (2011: 61) visaient pour la plupart des personnes disparues depuis longtemps ou des membres de la famille perdus de vue. Il s'agissait souvent de rétablir un contact entre des proches ou les membres d'une famille en Suisse et à l'étranger. Les demandes de recherche venant de Suisse concernaient surtout des émigrés ou des Suisses vivant à l'étranger, tandis que les demandes provenant de l'étranger visaient des ressortissants étrangers qui s'étaient réfugiés en Suisse, qui y avaient émigré ou qui y résident. Dans un nombre croissant de cas, des personnes nées hors mariage ou adoptées étaient à la recherche de leurs parents biologiques ou de leurs demi-frères ou demi-sœurs et des parents demandaient de l'aide pour rétablir le contact rompu avec leurs enfants adultes.

RECHERCHE POUR DES AUTORITÉS SUCCESSORALES ET POUR LA PROTECTION CONSULAIRE. Les autorités ont quant à elles déposé 83 mandats de recherche en 2012 (2011: 61). Une grande part provenait des services de successions cantonales, des notaires et des tribunaux, qui demandaient des enquêtes sur le lieu de séjour d'héritiers en vue du règlement des successions. Dans de nombreux cas, le service a apporté son aide à la protection consulaire du DFAE pour retrouver des membres de la famille de ressortissants suisses tombés malades, victimes d'un accident ou décédés à l'étranger ou pour retrouver des ressortissants suisses résidant à l'étranger et dont les familles vivant en Suisse n'avaient plus de nouvelles depuis longtemps. Des représentations

étrangères et d'autres autorités ont demandé de l'aide, par l'intermédiaire du DFAE, pour localiser des ressortissants que l'on supposait se trouver en Suisse. Des représentations suisses à l'étranger ont cherché à clarifier l'identité de personnes qui demandaient un passeport ou dont la nationalité n'était pas établie. Certains cas étaient liés à des procédures en cours de déclaration d'absence.

DEMANDES PAR L'INTERMÉDIAIRE D'ORGANISATIONS. Les organisations et institutions d'intérêt public ont déposé seize demandes de recherche (2011: 24). La Croix-Rouge a adressé des demandes de recherche de personnes de divers pays qui voulaient s'enquérir de membres de la famille supposés en Suisse. S'y ajoutent les demandes de familles à la recherche de proches vivant en Suisse ou à l'étranger. Le service a également entrepris, sur mandat de l'Armée du Salut, la recherche de membres de familles disparus. Il a en outre soutenu dans plusieurs cas le Bureau suisse pour l'adoption, situé à Zurich, par des recherches visant au regroupement d'enfants adoptés et de leurs parents biologiques.

MANDATS DE RECHERCHE EN VUE DU VERSEMENT DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE. Des entreprises privées, par exemple des assurances et des institutions de prévoyance, ont déposé 26 demandes de recherche du lieu de séjour de Suisses et d'étrangers en vue de verser des capitaux de prévoyance (2011: 27).

Documents d'identité

fedpol est responsable de l'établissement et du développement des passeports et des cartes d'identité suisses.

La Section Documents d'identité surveille l'exécution des dispositions légales et l'uniformité de la procédure des autorités chargées d'établir ces documents. Elle supervise les 37 bureaux cantonaux des passeports, les quatre services des passeports d'urgence des aéroports et les 105 représentations suisses à l'étranger (2011: 111). La section gère le système d'information relatif aux documents d'identité (ISA), qui contient toutes les données sur les passeports et cartes d'identités suisses émis. Elle contrôle les données introduites dans le système par les autorités d'établissement et procède aux modifications nécessaires.

En 2012, 107461 documents d'identité perdus ou volés ont été signalés dans le système de recherches RIPOL, le SIS et la banque de données

mondiale d'INTERPOL «Automated Search Facility–Stolen/Lost Travel Documents» (ASF SLTD). La Section Documents d'identité s'est chargée d'émettre un signalement pour 4722 d'entre eux, qui lui avaient été signalés par les représentations suisses à l'étranger.

La Section Documents d'identité fournit des renseignements en cas de demandes concernant des documents signalés.

Sur les 1248655 documents d'identité suisses (passeports et cartes d'identité) envoyés par la poste en 2012, 36 ont été perdus en Suisse et 27 à l'étranger. Ces documents sont aussi signalés dans les systèmes susmentionnés.

En 2012, la Section Documents d'identité a fourni des renseignements à 110 reprises au bureau SIRENE en lien avec la perte de documents d'identité à l'étranger (2011: 152) et elle a pris 310 fois position sur des demandes de documents d'identité déposées auprès de représentations suisses à l'étranger (2011: 274). L'établissement d'un document d'identité a été refusé dans 23 cas (2011: 56), parce que la personne requérante était enregistrée dans le système de recherches RIPOL en vue de son arrestation, suite à un crime ou à un délit, ou parce qu'elle était impliquée dans une procédure pénale dans son pays de séjour. 62 demandes de document d'identité déposées à l'étranger concernaient un nouveau-né. Quatre passeports dont les titulaires s'étaient soustraits à l'exécution d'une peine en Suisse et s'étaient établis à l'étranger ont été retirés ou invalidés et publiés dans la feuille fédérale.

Dans 28 cas, les clarifications menées en vue de l'établissement de passeports à l'étranger se sont avérées très fastidieuses (maternité d'emprunt, question de la véritable identité de l'enfant et de l'autorité parentale).

La section s'est aussi occupée de cas d'abus en matière de documents d'identité et d'obtention frauduleuse de documents d'identité par l'usage abusif de données personnelles. 42 cas ont été traités en 2012 (2011: 49).

La section contrôle le retrait des documents d'identité des personnes dont la nationalité suisse a été annulée par l'Office fédéral des migrations. Ce cas s'est présenté 139 fois en 2012 (2011: 83).

Les documents d'identité qui n'ont pas encore pu être retirés ont été publiés dans le RIPOL, dans le SIS et dans l'ASF-SLTD comme documents non valables.

La Section Documents d'identité dispose d'une ligne d'assistance gratuite, qui a été consultée 10 314

fois en 2012. 3066 demandes ont par ailleurs été traitées par e-mail (2011: 2819).

Le soutien technique pour le système d'information ISA a traité 2242 demandes par e-mail et 4525 par téléphone (2011: 2217 e-mails et 3336 entretiens téléphoniques).

Ligne d'assistance gratuite **0800 820 008**

Adresse électronique: schweizerpass@fedpol.admin.ch

Informations détaillées sur www.passeportsuisse.ch

DÉVELOPPEMENT. Le Domaine Développement des documents d'identité suit les développements internationaux dans le domaine des documents d'identité et assume la responsabilité de leur mise en œuvre en temps utile pour le passeport et la carte d'identité suisses. Tel a été le cas dernièrement avec l'introduction du passeport biométrique (passeport 10).

Suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} mars 2012, de la loi révisée sur les documents d'identité, il demeure possible d'obtenir une carte d'identité sans puce auprès de la commune de domicile, dans la mesure où le canton concerné le prévoit. Parallèlement, une procédure électronique de demande de carte d'identité sera mise en place dans les communes concernées d'ici 2014.

Par ailleurs, le DFJP a entamé les travaux afin de réaliser le mandat que lui a confié le Conseil fédéral concernant le renouvellement du passeport et de la carte d'identité suisses. Les appels d'offres publics sont en cours de préparation.

Les citoyens pourront à l'avenir choisir entre un modèle de carte d'identité sans puce et des modèles avec puce, dont l'un contient une identité électronique pour les applications de cyberadministration et de commerce électronique. L'introduction des nouveaux documents d'identité est prévue pour 2016.

Coordination des documents d'identité et de légitimation

Le domaine Coordination des documents d'identité et de légitimation (KILA) assume les six principales tâches suivantes:

- acquérir des spécimens de pièces d'identité et de légitimation de tous les pays, les analyser et les décrire, photographier à l'appui, dans la banque de données ARKILA, la collection de pièces d'identité de référence destinée aux services fédéraux et cantonaux;

- collecter des informations relatives à la falsification en vue de tenir à jour la statistique suisse sur la fraude documentaire; exploiter et évaluer la banque de données FRAUDE;
- vérifier des documents étrangers quant aux modalités d'émission, à l'authenticité (du document ou des données personnelles y figurant), au processus de fabrication, aux caractéristiques et éléments de sécurité, etc.;
- administrer et émettre les spécimens suisses (passeport, carte d'identité, permis de conduire, visa, etc.);
- contrôler la qualité au moment de l'émission des documents d'identité suisses (passeport et carte d'identité), apporter son expertise lors de la conception de nouveaux documents (fabrication, éléments de sécurité, techniques d'impression, normes internationales en vigueur, etc.);
- échanger des certificats électroniques avec l'étranger, ce qui permet une vérification des documents d'identité suisses et étrangers.

BANQUE DE DONNÉES ARKILA. Durant l'exercice sous revue, 118 nouveaux documents ont été décrits et photographiés dans la collection de référence de documents d'identité quadrilingue ARKILA. Le nombre accru de documents disponibles entraîne une augmentation de la clientèle et l'amélioration de la qualité de l'information permet une hausse du nombre d'interrogations. > Table 16

BANQUE DE DONNÉES FRAUDE. Les évaluations des données fournies par les polices cantonales et le Corps des gardes-frontière pour l'année 2012 révèlent, pour la première fois depuis la suppression des frontières UE-Schengen, une augmentation du nombre de falsifications. La majorité des ces falsifications concernait des documents émis par des Etats Schengen. > Table 17

Les données statistiques sont disponibles sur le CD-ROM «Statistiques» en annexe du présent rapport.

VÉRIFICATIONS INTERNATIONALES. Les réponses concernant des documents sont établies dans la langue du destinataire. Malgré ce service utile pour les cantons et l'élargissement du cercle des clients, le nombre de demandes a baissé en 2012. Le nombre de longues vérifications a pu être modéré grâce à une surveillance conséquente des délais et à une bonne coopération avec le DFAE. > Table 18

BANQUES DE DONNÉES DE L'UE. Avec «False and Authentic Database Online» (FADO), l'UE propose

COLLECTION DE RÉFÉRENCE DES DOCUMENTS D'IDENTITÉ ARKILA			
	2012	2011	2010
• Total des documents disponibles	2 447	2 329	2 141
• Accès à ARKILA	15 788	14 509	14 469
• Utilisateurs	9 502	9 491	8 150

Table 16

FALSIFICATIONS DÉCOUVERTES			
	2012	2011	2010
• Contrôles à la frontière	2 255	2 072	2 111
• Contrôles en Suisse	1 424	1 327	1 498
Total	3 679	3 399	3 609

Table 17

VÉRIFICATIONS			
	2012	2011	2010
• Mandats sans contrôle du délai	614	724	493
• Mandats avec contrôle du délai	189	171	75
Total	803	895	568

Table 18

trois banques de données à différents niveaux d'accès et de qualités différentes.

- «Public Register of Authentic Identity and Travel Documents Online» (PRADO): cette banque de données documentaires, accessible à tous par Internet depuis 2009, fournit des possibilités de consultation restreintes et une qualité d'image réduite.
- «intranet False and Authentic Database Online» (iFADO): cette banque de données documentaires destinée aux autorités chargées de contrôler les documents d'identité est accessible sur l'intranet sécurisé de la Confédération depuis début 2010.
- La principale banque de données, Expert-FADO (côté saisie de FADO), permet d'échanger des informations sécurisées sur l'utilisation abusive de documents avec tous les Etats de l'UE raccordés via l'interface FADO. Elle est en ligne depuis la fin 2011 auprès du KILA.

ANTENNE POUR LES CERTIFICATS. KILA est le Single Point of Contact de la Suisse pour l'échange, à l'échelle mondiale, des certificats électroniques utilisés pour les documents d'identité. Ces certificats permettent de vérifier que les données figurant sur les puces des documents électroniques n'ont pas été falsifiées ni modifiées. Les certificats entrants sont contrôlés, puis mis à la disposition des services de

contrôle suisses (gardes-frontière et police aéroportuaire de Zurich). KILA fournit également les certificats des puces de passeports suisses aux points de contact étrangers. Les services de contrôle suisses disposent actuellement de 81 certificats en provenance de 46 pays. Depuis mai 2012, la Suisse assume la présidence du Public Key Directory Board de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui est responsable de l'échange des certificats au niveau international.

Législation et protection des données

Le Service juridique dirige les projets législatifs de l'office et rend les décisions touchant aux domaines du matériel de propagande incitant à la violence et des interdictions d'entrée. La section évalue les affaires et les projets de l'office sous l'angle juridique et du point de vue de la protection des données. Le domaine Protection des données conseille les collaborateurs de l'office et traite les demandes de renseignements ou d'effacement de données.

LÉGISLATION SUR LA POLICE. Comme les résultats de la consultation concernant l'avant-projet de loi fédérale sur les tâches de police de la Confédération (loi sur les tâches de police, LPol) présenté par le Conseil fédéral ont suscité la controverse, leur exploitation et la définition concernant la suite à donner au projet ont pris plus de temps que prévu.

Durant la consultation, les cantons ont demandé une extension du champ d'application de la LPol et ont souhaité intégrer les tâches de police de sécurité du Corps des gardes-frontière et la loi sur l'usage de la contrainte dans le projet. Ces requêtes se recoupaient avec le mandat contenu dans le postulat Malama («Sécurité intérieure. Clarification des compétences.»), adopté dans l'intervalle par le Conseil fédéral.

Ce postulat a chargé le Conseil fédéral d'établir un rapport sur la répartition constitutionnelle des compétences et la répartition concrète des tâches entre la Confédération et les cantons pour ce qui est de la sécurité intérieure. Il s'agissait d'examiner, notamment en relation avec l'extension du champ d'application de la LPol demandée par les cantons, dans quelle mesure la répartition actuelle des compétences

répond au contexte actuel et correspondra aux besoins du futur. Après avoir pris connaissance des résultats de la consultation, le Conseil fédéral a donc chargé le DFJP, le 30 mars 2011, de fournir une proposition sur la suite à donner à la procédure relative à la LPol en s'appuyant sur les résultats du rapport concernant le postulat Malama.

Le 2 mars 2012, le Conseil fédéral a approuvé un rapport détaillé donnant suite au postulat Malama, auquel fedpol a apporté d'importantes contributions. Les bases constitutionnelles et conceptuelles principales pour la suite des travaux sur la LPol étaient donc données. Suite à l'approbation du rapport, le Conseil fédéral a demandé au DFJP de poursuivre l'élaboration de la LPol. Etant donné que le rapport fait état d'une série de problèmes dans le partage des compétences entre Confédération et cantons, le Conseil fédéral a décidé qu'il ne déciderait de la suite à donner à la LPol qu'après avoir examiné les résultats des délibérations parlementaires concernant le rapport. Les délibérations parlementaires sur le rapport donnant suite au postulat Malama ne s'achèveront qu'à la fin de 2013.

TRAITE D'ÊTRES HUMAINS ET PROTECTION DES TÉMOINS. En 2011, l'Assemblée fédérale a adopté l'arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Parallèlement, elle a également adopté la loi fédérale sur la protection extraprocédurale des témoins. La loi et le droit d'exécution y afférent sous forme d'une ordonnance sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

La loi sur la protection extraprocédurale des témoins (LT^{ém}) instaure les bases juridiques et les structures permettant de mettre en place des programmes de protection de témoins en faveur des témoins menacés dans les procédures pénales de la Confédération et des cantons. Cette tâche a été confiée au Service national de protection des témoins, qui est rattaché à la PJF. En mettant en place une réglementation juridique de la protection extraprocédurale des témoins, la Suisse remplit désormais toutes les conditions pour la ratification de la convention du Conseil de l'Europe mentionnée ci-dessus; c'est pourquoi le Conseil fédéral, en décidant de l'entrée en vigueur de la LT^{ém} le 7 novembre 2012, a également approuvé la ratification de la Convention, qui a été ratifiée par le parlement le 17 décembre 2012.

[Vous trouverez plus d'informations sur le Service national de protection des témoins dans la partie 2, au chap.1: Police judiciaire/Traite d'êtres humains et trafic de migrants.](#) > page 55



BLANCHIMENT D'ARGENT. Le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent MROS pourra à l'avenir communiquer des numéros de comptes bancaires, les noms de titulaires de comptes et des soldes de comptes aux autorités partenaires étrangères.

LÉGISLATION SUR LES ARMES ET PROTOCOLE DE L'ONU SUR LES ARMES À FEU.

Le Protocole de l'ONU sur les armes à feu et l'Instrument de traçage de l'ONU permettent de lutter plus efficacement contre la fabrication et le trafic illicites d'armes dans le sens où ils fixent des standards minimaux et harmonisent les ordres juridiques internes. En 2011, le Parlement a adopté les modifications de la loi sur les armes (LArm) nécessaires à cette fin. Le 21 novembre 2012, le Conseil fédéral a approuvé la modification de l'ordonnance d'exécution (OArm). Le 1^{er} janvier 2013, la révision de la législation en matière d'armes est entrée en vigueur, à l'exception de certaines dispositions isolées qui entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2013.

MODIFICATION DE LA LOI SUR LE BLANCHIMENT D'ARGENT (LBA).

L'un des objectifs de la révision de la LBA est de permettre à l'avenir au MROS de transmettre à des autorités partenaires étrangères des informations financières comme des numéros de compte en banque, des noms de titulaires de comptes ou des soldes de comptes. Selon le droit actuel, cela lui est interdit étant donné que ces informations sont protégées par le secret bancaire et le secret de fonction suisses.

A l'étranger, et plus particulièrement dans les comités internationaux actifs dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la pratique jusqu'alors restrictive de la Suisse

était de moins en moins acceptée. C'est ainsi que le Groupe d'action financière (GAFI), un comité inter-tatique consacré à la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent, a révisé en février 2012 ses recommandations, dans lesquelles il est désormais expressément établi que les cellules de renseignements financiers (CRF) doivent être en mesure d'échanger entre elles les informations financières contenues dans les communications des intermédiaires financiers.

En outre, l'attitude de la Suisse avait déjà fait l'objet de critiques de plus en plus virulentes avant le terme de la révision des normes du GAFI au sein du Groupe Egmont, un réseau international qui compte aujourd'hui 131 CRF. Ces critiques ont abouti, en juillet 2011, à une demande enjoignant la Suisse d'adapter rapidement sa législation, accompagnée d'un avertissement formel d'exclure le MROS du Groupe Egmont.

Au vu de cette situation, le Conseil fédéral a chargé le DFJP, en janvier 2012, de lancer une procédure de consultation relative à une modification de la LBA.

L'avant-projet de révision partielle de la LBA habilite le MROS non seulement à échanger des informations financières au niveau international selon les exigences mentionnées plus haut, mais également à demander des informations financières à des intermédiaires financiers n'ayant pas rédigé de communication de soupçons au sens de l'art. 9 LBA ou l'art. 350^{ter}, al. 2, du code pénal. Cela permettrait d'augmenter encore la qualité des informations que le MROS met à disposition des autres CRF. Par ailleurs, le bureau de communication se voit attribuer la compétence de conclure seul des protocoles d'accord techniques avec les CRF étrangères qui en ont besoin pour pouvoir coopérer avec leurs homologues.

Par la révision de ces dispositions, le LBA s'adapte également aux recommandations révisées du GAFI.

Le Conseil fédéral a approuvé à l'intention du Parlement le message relatif à la modification de la LBA le 27 juin 2012.

Par décision du 11 décembre 2012, le Conseil des Etats a adopté le projet du Conseil fédéral sans modifications et sans opposition. Le 21 mars 2013, le Conseil national a lui aussi adopté la révision par 105 voix contre 48 et deux abstentions. Par la même occasion, il a exprimé son souhait de voir inscrire dans la loi une clause d'ordre public selon laquelle une CRF n'est pas tenue de répondre à la demande d'une

CRF partenaire si des intérêts nationaux ou la sécurité et l'ordre publics suisses s'en voient menacés. Le projet a donc été renvoyé au Conseil des Etats avec cette unique modification.

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations révisées du GAFI, un groupe de travail de la Confédération a proposé lors de la consultation de ne pas soumettre les agences immobilières, les notaires et les gestionnaires de registres fonciers à la loi sur le blanchiment d'argent. Selon ce groupe de travail, le fait de soumettre à la LBA des personnes n'exerçant pas d'activité d'intermédiation financière va à l'encontre de la pratique suisse en matière de blanchiment d'argent. En outre, la question se poserait de savoir pourquoi d'autres secteurs professionnels où le blanchiment d'argent est possible ne devraient pas eux aussi être soumis à la LBA. C'est pourquoi le groupe de travail a proposé qu'à l'avenir pour tout contrat d'achat (immobilier ou mobilier) les paiements en espèces ne soient autorisés selon le droit des obligations que s'ils sont inférieurs à 100 000 francs. Tout achat dépassant cette somme devrait être réglé par le biais d'un intermédiaire financier et donc soumis à la LBA. Le Conseil fédéral devrait soumettre cette affaire au Parlement cette année encore.

PROTECTION DES DONNÉES/DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS. Des particuliers domiciliés en Suisse ou à l'étranger soumettent régulièrement des demandes de renseignements à propos des systèmes d'information exploités par fedpol afin de savoir si fedpol a traité des données qui les concernent. Les demandes de renseignements sont traitées par les conseillers à la protection des données et des informations de fedpol, rattachés au Service juridique. En 2012, 413 demandes de renseignements et d'effacement de données ont été traitées concernant les systèmes d'information de police. > Table 19

On constate, particulièrement pour les demandes concernant le SIS, que les vérifications à effectuer ont tendance à devenir de plus en plus complexes, ce qui augmente la durée des procédures de consultation des autorités.

SURVEILLANCE ET CONSEIL. Les conseillers à la protection des données et des informations de fedpol surveillent le traitement policier des données personnelles. Ils accompagnent en particulier tous les projets informatiques de l'office. Cette fonction de surveillance sert la sécurité du droit envers le public et la justice tout en soutenant l'égalité de traitement.

SYSTÈMES D'INFORMATION	
Etat au 31.12.2012	Demandes
• Système d'information Schengen SIS	353
• Système de recherches internationales d'INTERPOL	6
• Système de recherches nationales RIPOL pour la recherche de personnes, de véhicules et pour les infractions non élucidées, y compris la recherche d'objets	14
• Système d'information sur le hooliganisme HOOGAN	6
• Système d'empreintes digitales (Automated Fingerprint Identification System AFIS) et système d'empreintes génétiques et de profils d'ADN (Combined DNA-Index System CODIS)	4
• Registre des affaires reçues par fedpol et des données issues de l'échange de renseignements avec INTERPOL IPAS	1
• Système d'analyse et d'enquête relevant de la compétence de poursuite pénale de la Confédération JANUS	3
• Banque de données sur le blanchiment d'argent GEWA	0
• Plateforme d'information sur l'acquisition et le retrait d'armes ARMADA	2
• Demandes sur tous les systèmes d'information	24
Total des demandes de renseignements ou d'effacement	413

Table 19

PROTECTION DES INFORMATIONS. fedpol tient compte de l'importance croissante que revêt la protection des informations dans l'administration fédérale. Les tâches des préposés à la protection des données et des informations comprennent la formation et le conseil des collaborateurs, la participation à des travaux internes à l'office et interdépartementaux et la collaboration avec le service de sécurité informatique de l'office.

En outre, les préposés à la protection des données et des informations représentent fedpol au sein du groupe de travail interdépartemental pour l'élaboration d'une base légale formelle visant à garantir la sécurité des informations. Le projet de loi, mené sous la houlette du DDPS, devrait être envoyé en consultation en 2013.

Des affaires d'indiscrétion survenues par le passé ainsi que les événements récemment survenus au SRC ont incité fedpol à élaborer un document stratégique portant sur l'amélioration de la sécurité des données et des informations au sein de l'office. Cette stratégie met en évidence les possibilités d'optimisation dans les domaines des restrictions techniques, de la conduite du personnel (y compris les contrôles de sécurité relatifs aux personnes et la formation), mais également dans les domaines de la réglementation et

des contrôles. Les mandats de mise en œuvre de la stratégie ont été attribués et pour certains déjà remplis. La stratégie globale concerne en priorité fedpol, mais certaines recommandations d'optimisation sont également destinées aux autorités partenaires de l'office. Afin de pouvoir assumer pleinement ses responsabilités face aux autorités politiques et aux citoyens, une coopération étroite entre fedpol et ses partenaires est indispensable. Ainsi, les mesures nécessaires peuvent être mises en œuvre et une protection adaptée des informations et des données peut être garantie.

Ressources

La Division Ressources fournit des prestations à toutes les unités de l'office dans les domaines des finances, du personnel, des analyses et processus en économie d'entreprise et des services centraux.

FINANCES. La Section Finances et controlling est chargée de la planification financière, de la budgétisation, du controlling et de la journalisation des finances, ainsi que de la surveillance des crédits à l'échelon de l'office.

En 2012, fedpol disposait d'un budget global de quelque 240 millions de francs (2011: 231 millions de francs) et d'investissements de quelque 22 millions de francs (2011: 21 millions de francs).

PERSONNEL. En décembre 2012, fedpol disposait de 790 postes autofinancés occupés par des collaborateurs d'horizons professionnels très divers. Outre les policiers et les criminologues, il s'agit avant tout de juristes, d'économistes, de spécialistes en informatique, d'experts en finance, de psychologues, d'artisans et d'employés de commerce.

L'âge moyen des collaborateurs en 2012 se situait à 43,7 ans. La proportion de femmes, stable depuis des années, s'élevait à 33% en 2012. Durant la période sous revue, 19,8% d'entre elles occupaient un poste de cadre (classe de salaire 24 à 29).

76,7% des collaborateurs sont de langue maternelle allemande, 17,3% de langue maternelle française et 5% de langue maternelle italienne. Certains collaborateurs sont de langue rhéto-romane ou d'une autre provenance linguistique.

ANALYSES ET PROCESSUS EN ÉCONOMIE D'ENTREPRISE. Cette section est responsable de l'analyse en économie d'entreprise au sein de fedpol et conseille

la Direction pour les questions d'ordre économique. L'une de ses tâches principales est l'établissement de la gestion des risques pour fedpol.

L'équipe chargée de la gestion des processus apporte son soutien et ses conseils aux divisions principales et aux divisions dans le cadre de la documentation de leurs processus de travail, veille à ce que les consignes internes relatives à la documentation soient respectées et contribue ainsi à assurer un bon niveau de connaissances dans ce domaine.

SERVICES CENTRAUX. La Section Services centraux se compose des domaines suivants: Service Véhicules, Sécurité et technique, Acquisitions, Logistique et Service postal.

Le service Véhicules est responsable des 134 véhicules composant l'ensemble de la flotte. Il met à disposition des véhicules de location et garantit les transports de représentation. Au total, il a traité 581 demandes de réparation, 268 changements de roues saisonniers et 43 cas de dommage, dont 26 cas mineurs.

Le domaine Sécurité et technique assume les tâches de gestion de la sécurité des personnes et des bâtiments, y compris le système de contrôle des accès (badge). Son champ de compétences embrasse en outre la gestion des immeubles, la direction des projets de construction et l'organisation des cas d'urgence. Ces prestations couvraient 17 bâtiments en 2012.

Le domaine Acquisitions fournit des prestations en relation avec l'achat de matériel. Il assure une utilisation optimale des moyens mis à disposition par la planification des acquisitions et une gestion ciblée des commandes et des crédits.

Le domaine Logistique fournit des prestations dans la gestion des locaux et des déménagements, ainsi que dans les domaines de la téléphonie et de la bureautique. En 2012, il a organisé 461 mutations de personnel (déménagements, installation de nouveaux collaborateurs, départs) (2011: 374) et a répondu à 217 requêtes concernant des téléphones (connexions spéciales, etc., 2011: 302).

Le Service postal assure plusieurs fois par jour la distribution du courrier interne et externe. En 2012, il a géré 5190 distributions de courrier (2011: 4869) et environ 16 tonnes de courrier entrant et près de 5,7 tonnes de courrier sortant (2011: 19 tonnes de courrier entrant, 5,8 tonnes de courrier sortant). ●

Les données statistiques concernant la police administrative et le soutien policier sont disponibles sur le CD-ROM «Statistiques» en annexe du présent rapport.

Lutte de la Confédération contre la criminalité

PARTIE 3

ANNEXES

•	Situation Report Summary	98
•	Glossaire	102
•	Index thématique	104
•	Impressum	105
•	Fiches d'information fedpol	Annexe
•	(CD) Statistiques fedpol	Annexe

2012 Annual Report Summary

ORGANISED CRIME. The 2012 situation report focuses on the most serious forms of organised crime in Switzerland. The organised crime groups with the greatest relevance to Switzerland are from Italy, the C.I.S. member states, Georgia, Southeast Europe and West Africa.

As part of a special analysis project, the Federal Criminal Police has been conducting a detailed examination of criminal groups from Italy since 2010. Its findings reveal not only that mafia organisations use Switzerland to launder money, as a place of retreat and to provide logistical support to its members, but also that these groups have probably played a significant role in street crime in the last 20 years too. For many years, these criminal activities were not perceived by the public or the authorities as being linked to criminal mafia organisations, partly because of the secretive nature of the mafia structures in Switzerland. One group that poses a particular threat to Switzerland on account of its organisational and power structure is the 'Ndrangheta: the organisation is characterised by a clear allocation of functions and of authority to exert power, strict internal rules, its own system of sanctions and its secretive nature. The ties between the 'Ndrangheta units operating in Switzerland and the organisation in Italy lend weight to, and open unique opportunities for criminal activities by this group in Switzerland.

Other organised crime groups active in Switzerland include organisations from C.I.S. member states and Georgia. These groups are mainly involved in money laundering and organised gang burglary. Their money laundering activities are carried out using a dense network of bogus companies that smuggle millions of criminally derived Swiss francs into the legal financial system. Swiss bank accounts are also an important link in the long money laundering chain. In order to divert the attention of financial institutions and the authorities, the money is split up into small quantities and then transferred, step-by-step, to an offshore account.

One current case shows that criminals are even prepared to perform cash transactions to the sum of millions in order to conceal links between the origin and destination of dirty money. Frequent predicate offences of money laundering are corruption and embezzlement. The laundered money is often in-

vested in real estate and in the hotel industry, both abroad and increasingly in Switzerland too. Georgian burglary gangs also remain active in Switzerland: after approximately two years of investigations, the Federal Criminal Court sentenced four Georgians in 2012 to prison terms of up to 7½ years because, as regional cadre members in Switzerland, they had systematically collected money from Georgian burglary gangs and transferred it to the criminal organisation known as Thieves-in-law.

Criminal groups from Southeast Europe continue to have a profound influence on crime in Switzerland. Criminal groups of ethnic Albanians dominate the local heroin trade and are becoming more prominent in other areas of crime as well, such as human trafficking, illegal prostitution, cannabis trafficking, gang theft, illegal gambling, protection rackets and document forgery. Criminal Slavic groups specialise mainly in drug trafficking, burglary, theft and dealing in stolen goods. Switzerland was also widely affected in 2012 by itinerant criminal groups from Romania and Bulgaria, as well as from countries of the former Yugoslavia and Soviet Union. These groups were responsible for serial burglaries on residential houses, business premises, jewellery shops and car dealers. They also manipulated or stole ATM machines.

West African criminal networks, especially from Nigeria, again played a significant role in cocaine trafficking: the groups are extremely versatile with regard to their business connections and methods of operation, and are able to change smuggling routes and methods at short notice. They are internationally and in some cases even globally active, with the ability to muster support from their fellow countrymen on nearly every continent.

Besides the aforementioned groups, which have been at the centre of organised crime in Switzerland for several years, numerous criminal groups from other parts of the world are also active in Switzerland or have connections to the country. They include groups from Latin America, especially the Dominican Republic, that dominate part of the cocaine market, and Turkish groups involved in drug trafficking, human trafficking and protection rackets. Other groups, although not active in Switzerland, have contacts in Switzerland and exploit the local infrastructure and local services.

ECONOMIC CRIME AND MONEY LAUNDERING.

The 2012 reporting year saw an increase in reports on corruption relating to federal procurement projects. One high-profile case involved the Federal Tax Administration, but irregularities came to light in other federal offices too. An analysis by the Federal Criminal Police of court rulings in Switzerland since 2001 involving cases of corruption has clearly shown that irregular practices are frequent in public procurement and can take place at any stage of the procurement process. The analysis also showed that all judgments on corruption cases to date relate to public procurement contracts rather than corruption involving the private sector. That is probably because of the extremely large volume of public procurement contracts and the high number of unreported or undetected corruption cases within the private sector.

Another major topic in political and media circles in 2012 was money laundering in the real estate sector. An analysis by the Federal Criminal Police has shown that real estate trading is an attractive line of business for money launderers and that money laundering is frequently suspected to be involved in purchasing luxury real estate. However, the analysis suggests that this sector is not affected by money laundering any more than other sectors, such as the finance or car retail sectors. The analysis also suggests that it is difficult to make detailed statements on the extent of money laundering in the real estate sector on account of the large number of cases that go unreported or undetected.

A high-profile case of football match-fixing on an international scale and involving eight active and former players from Swiss clubs came before the Federal Criminal Court in 2012. The proceedings also included the two ringleaders, who had acted as intermediaries between the players and an internationally active criminal network under the control of a Croatian national already convicted of betting market manipulation. Under the Croatian's instructions, players, referees and football club officials in approximately ten European countries had been bribed into letting in goals, giving away penalty shots or intentionally missing the goal. The Office of the Attorney General of Switzerland (OAG) issued a summary penalty order on five of the players involved (one of whom died during the investigations). Both ringleaders and two of the players who appealed against the penalty order were summoned before the Federal Criminal Court, which subsequently acquitted all of them. They were acquitted because under

established federal jurisprudence fraud is only committed if a person has been deceived. The Federal Criminal Court argued that the four defendants had deceived an electronic system but not a person, and that the penal provision did therefore not apply. Once in receipt of the Federal Criminal Court's written grounds for the judgments, the OAG will decide whether to take the cases to the Federal Supreme Court. Irrespective of these proceedings, the Federal Council has instructed the Federal Office of Sport and the Federal Office of Justice to draft proposals for a new penal provision on fraud in sport.

DRUG TRAFFICKING. Drug trafficking is a high-selling and lucrative business. Markets often stretch far beyond national borders. Switzerland is predominantly a customer market, but it is also a transit country and it harbours cannabis production. The market situation for cocaine, heroin and cannabis has been more or less constant in the last few years: where as cocaine consumption has stabilised at a high level, cannabis remains the most widely-used psychoactive drug by far. The market for synthetic substances, especially for so-called research chemicals (previously known as designer drugs), is more dynamic. The constant development of new substances and their distribution over the Internet pose a challenge to law enforcement agencies, public health authorities, supervisory bodies for therapeutic products and the customs administration.

HUMAN TRAFFICKING. Switzerland is affected primarily by human trafficking for the purpose of sexually exploiting women. The number of suspected cases of trafficking in women from Hungary, Romania and Bulgaria has remained constantly high in the last few years and affects all regions in Switzerland. The traffickers are usually of the same nationality or ethnic origin as their victims. Other victims in Switzerland include women from West Africa and Asia, especially Thailand. In 2012, for example, two members of a Thai trafficking ring were sentenced to prison terms by a court of first instance. Several other suspected traffickers, who were working in Switzerland on behalf of a criminal group in Thailand, are still to appear in court.

Human trafficking for labour exploitation remains a crime seldom prosecuted in Switzerland. It must be assumed that a high number of cases go unreported or undetected. Police findings indicate that certain sectors, such as care work, domestic help, ag-

riculture, the catering and hotel sector as well as the construction industry, are particularly susceptible to this form of exploitation. One particularly problematic area of labour exploitation is organised begging: some Swiss towns and cities are, at times, widely affected by this phenomenon. Although many of the cases do not involve exploitation as defined in the Swiss Criminal Code, the Swiss authorities have ample evidence that numerous Swiss cities are indeed the scene of human trafficking for exploiting the labour of organised beggars.

MIGRANT SMUGGLING. Switzerland is a transit and target country for migrant smugglers. Those suspected of smuggling are usually from Kosovo, Serbia, Syria, Macedonia and Albania. In 2012, trafficking flows from North Africa via the central Mediterranean route fell noticeably, while trafficking flows in the eastern Mediterranean region remained high. The renewed increase of illegal migration over the Turkish-Greek border led to a rise in smuggling from Greece; migrants were primarily smuggled to Europe via the Balkans or by sea to Italy, from where they were smuggled to the economically more stable countries to the north. The canton of Ticino is a major gateway to Switzerland; migrants are smuggled into the country mainly by train, but also by private vehicles or via unguarded sections of the border. The number of people smuggled by air from the Greek airports of Athens and Thessaloniki also rose in 2012. A popular modus operandi used by smugglers is multiple seat booking, which enables migrants who are refused embarkation to try and board another aircraft.

COUNTERFEIT CURRENCY. The number of counterfeit currency incidents in 2012 remained constant over the previous reporting periods. However, there was an increase in the denomination of seized currency, due primarily to one case of counterfeit U.S. dollar banknotes. The forgeries seized by the Swiss authorities were mostly substandard counterfeits, produced with unsophisticated equipment and easily recognisable as such. The perpetrators were mainly amateur criminals, such as reckless minors and adults playing a practical joke or wishing to purchase cheap goods. Some counterfeit cases did indicate serious criminal intent, though. Larger amounts of counterfeit currency were produced and circulated in 2012 in the drug scene, for example. The Swiss authorities also seized professionally manufactured mostly euro counterfeits, thought to have been made

primarily by organised crime syndicates from southern Europe, but also by criminal groups from other countries. However, Switzerland is not affected by counterfeit currency as much as other European countries.

TRAFFICKING OF CULTURAL ARTEFACTS. There were 275 reported cases of stolen cultural artefacts involving 790 objects in 2012. The situation thus remained constant over the previous reporting period. The last spectacular case of stolen artefacts in Switzerland was four years ago, when armed robbers stole Paul Cézanne's *Boy in a Red Waistcoat* and Edgar Degas's *Count Lepic and his Daughters* from the E.G. Bührle collection in Zurich. Investigations by the cantonal police of Zurich and their foreign partner agencies led to the recovery of both paintings by the Serbian police in 2012 near Belgrade.

Two cases of large-scale cultural artefact theft and trafficking were discovered in 2012. The first case involved the widespread online sale of artefacts – probably found with the help of metal detectors – looted from Roman archaeological sites in Switzerland and other countries. The complexity of the financial transactions involved in the online trading of these objects also raised suspicions of money laundering. The other case involved the theft from various natural history museums of numerous feathers from rare birds, thus inflicting considerable damage to bird collections across Switzerland, Germany and Austria.

CYBERCRIME. The Swiss Coordination Unit for Cybercrime Control (CYCO) received a record number of online reports in 2012 concerning the ever-increasing volume of Internet fraud. The type of crime reported included not only classic forms of fraud, such as advance payment fraud, false promises of winnings and a new type of auction fraud, but to an increasing extent fraud involving malware too. For example, criminals used Trojans to block numerous private computers, demanding a «ransom» to unblock or reactivate the computer. There was a rise in the number of specially tailored forms of attack against small groups or individuals; these attacks were highly professionally planned and carried out by criminals using open source information, for example from social networks, to gain the trust of, and pressurise their victims. There were also more reports of hardcore pornography, mainly concerning picture and video representations of child abuse.

Paedophile criminals continued to make growing use of closed platforms and darknets, making investigations increasingly difficult and laborious. The use of undercover investigators in darknets, technical progress in investigation techniques, appropriate legal amendments and the expansion of international cooperation are all indispensable elements of fighting cybercrime. Without these elements, prosecuting serious cybercrime would be even more challenging.

VIOLENCE AT SPORTING EVENTS. Most sporting events in Switzerland are peaceful. However, there were numerous incidents of violence at sporting events in 2012. As in previous years, violence occurred mainly at football and ice-hockey matches in the top two Swiss divisions, with football matches being more affected. The number of incidents has remained steady at a high level. There was a renewed increase in violence directed at the police and private security companies. Between 300 and 400 people in Switzerland are estimated to have a high propensity towards violence, deliberately provoking and looking for trouble. Depending on the situation, a further 1500 to 2000 people tend towards violence and declare their solidarity with hooligans.

SECURITY OF PEOPLE AND PROPERTY. The security of federal officials and property as well as of dignitaries and property afforded protection under international law is guaranteed within the scope of determinable risks. On the whole, the situation is stable. Harassment and threats as well as damage to property during demonstrations continue to pose the greatest threats. Risk to people and property is greatly dependent on political, economic and social developments in Switzerland and abroad. It is precisely events abroad that are often unpredictable and can have a rapid impact on the security situation.

TERRORISM AND VIOLENT EXTREMISM. As in previous years, neither Switzerland nor its citizens were a priority target of attack by jihadists. Nor was there any evidence from fedpol's investigations to suggest the planning or preparation of an act of terror or violence in Switzerland by jihadists. However, Swiss citizens may fall victims to an attack at any time in (Islamic) conflict zones. The 2012 reporting year illustrated once again that violent Islamic extremists use Switzerland primarily as a basis for supporting – logistically, financially, through human resources and by publishing propaganda – the al-Qaeda net-

work and its branches abroad. At present, the new al-Qaeda branch in Somalia is especially benefiting from this support.

Regarding ethnically-motivated (separatist-nationalist) violent extremism, there were no incidents in Switzerland in 2012. Nor did fedpol find any evidence during its investigations to suggest the planning or preparation of any attacks. As in previous years, fedpol's investigations focussed on supporters of the Kurdistan Workers Party (PKK) and of the Liberation Tigers of Tamil Eelam (LTTE), who use Switzerland as a base for propaganda, logistical support and fundraising. The extent of the latter became especially evident during fedpol's investigations in 2012. The criminal prosecution of supporters of separatist-nationalist organisations such as the LTTE or PKK as part of the fight against terrorism is particularly challenging: despite committing numerous terrorist attacks against civilians and property (including attacks outside the theatre of operation) and other serious offences, such groups are often considered legitimate freedom movements and not terrorist organisations. The only groups considered in Switzerland until 2012 to be criminal terrorist groups as defined under Article 260^{ter} Swiss Criminal Code were the Euskadi Ta Askatasuna (ETA), operating in Spain and France, and the Albanian National Army, operating in Southeast Europe. The classification by the Federal Criminal Court on 23 August and by the Federal Supreme Court on 25 October 2012 of the PKK as a terrorist organisation was a landmark decision.

Although there were no right-wing extremist attacks in Switzerland in 2012, several violent crimes involving guns and knives were committed in the right-wing extremist scene. The crimes were committed for personal reasons rather than for ideological motives. Unlike the last two years, there were no parcel bomb or arson attacks against Swiss targets by left-wing extremists, but violent anarchists and animal rights activists did cause damage to property. Our findings suggest that ecologically-motivated violent extremism and left-wing extremism remain a potential threat to people and property in Switzerland. ●

Glossaire

ADN	Acide désoxyribonucléique	HSPD-6	Homeland Security Presidential Directive
AFIS	Automated Fingerprint Identification System	iARMS	Illicit Arms Records and Tracing Management System
AP	Attaché de police	ICSE	Institut de lutte contre la criminalité économique
ARKILA	Collection de référence des documents d'identité et de légitimation	IFADO	Intranet False and Authentic Database Online
ARMADA	Plate-forme d'information sur les armes	ILCE	Kompetenzzentrum Forensik der Hochschule Luzern
ASF-SLTD	Automated Search Facility – Stolen/Lost Travel Documents	INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle
AWF	Analysis Work File (fichier de travail d'Europol à des fins d'analyse)	IPAS	Système informatisé de gestion et d'indexation de dossiers et de personnes de l'Office fédéral de la police
CARIN	Camden Asset Recovery Inter-Agency Network	ISA	Système d'information relatif aux documents d'identité
CAS	Certificate of Advanced Studies	ISP	Institut suisse de police
CC	Cours de conduite destiné aux officiers de police	JANUS	Système informatisé de la Police judiciaire fédérale
CCFW	Centre de compétence en matière de forensique et de criminalité économique de la Haute école de Lucerne	KILA	Bureau de coordination des documents d'identité et de légitimation
CCPD	Centre de coopération policière et douanière	LBA	Loi sur le blanchiment d'argent
CE fedpol	Centrale d'engagement de fedpol	LETC	Loi fédérale sur les entraves techniques au commerce
CEI	Communauté des Etats indépendants	LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
CEP	Conduite des engagements de police	LPol	Loi sur les tâches de police
CEPOL	Collège européen de police	LSIP	Loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération
CICR	Comité international de la Croix-Rouge	LTBC	Loi fédérale sur le transfert international des biens culturels (loi sur le transfert des biens culturels)
CNFVH	Collection nationale de fichiers et de valeurs hash	Ltém	Loi fédérale sur la protection extraprocéduurale des témoins
CODIS	Combined DNA Index System	LTTE	Liberation Tigers of Tamil Eelam (Tigres de libération de l'Eelam tamoul)
CP	Code pénal suisse	MDMA	Ecstasy
CPI	Coopération policière internationale	MPC	Ministère public de la Confédération
CPP	Code de procédure pénale suisse	MROS	Money Laundering Reporting Office Switzerland (Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent)
DDC	Direction du développement et de la coopération	OCA	Office central des armes
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports	OJI	Office des juges d'instruction fédéraux
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères	OMC	Organisation mondiale du commerce
DFJP	Département fédéral de justice et police	ONG	Organisation non gouvernementale
DVI	Disaster Victim Identification	OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
ECPAT	End Child Prostitution in Asian Tourism	P2P	Réseaux pair à pair
EM GR	Etat-major de gestion des ressources du MPC et de la PJF	PAN	Plan d'action national
EMPACT	European Multidisciplinary Plattform against Criminal Threats	PCSC	Preventing and combating serious crime
EPEC	Ecole de police d'Europe centrale	PICS	Precursor Incident Communication Style
ETA	Organisation séparatiste basque (Pays basque et liberté)	PJF	Police judiciaire fédérale
Eurodac	Banque de données des Etats Dublin	PKK	Parti kurde du travail
Europol	Office européen de police	PNIF	Point national d'information «football»
FADO	False and Authentic Database Online	PRADO	Public Register of Authentic Identity and Travel Documents Online
FAI	Federazione Anarchica Informale	Railpol	Réseau européen des forces de police ferroviaire
FIU	Financial Intelligence Unit	RAZ	Reconstruction révolutionnaire de Zurich
FRAUDE	Banque de données sur la fraude documentaire	RIPOL	Système de recherches informatisées de police
GAFI	Groupe d'action financière	SCOCI	Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet
GEWA	Système d'information du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent	SCOTT	Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants
HOOGAN	Système d'information électronique pour la lutte contre la violence lors de manifestations sportives		
HPG	Force de défense du peuple kurde		

SFS	Service fédéral de sécurité
SIENA	Secure Information Exchange Network Application
SIRENE	Supplementary Information Request at the National Entry
SIS	Système d'information Schengen
SPC	Statistique policière de la criminalité
SPOC	Single Point of Contact
SRC	Service de renseignement de la Confédération
TAK	Faucons de la liberté du Kurdistan
TI	Technologies de l'information
TOR	The Onion Router
UE	Union européenne
UIP	Union interparlementaire
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNODC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
VIN	Vehicle Identification Number
VIS	Système d'information sur les visas
WEF	Forum économique mondial

Index thématique

Thèmes	Partie 1 (Situation)	Partie 2 (Mesure et moyens)
Crime organisé	Page 12	Page 48
Criminalité économique	Page 18	Page 48
Blanchiment d'argent	Page 19	Pages 49/78
Stupéfiants	Page 23	Page 57
Traite d'êtres humains et trafic de migrants	Pages 25/28	Pages 53/77
Fausse monnaie	Page 30	Page 58
Cybercriminalité/Pédocriminalité et pornographie illégale	Page 34	Pages 52/55/75
Violence lors de manifestations sportives	Page 37	Page 81
Sécurité des personnes et des bâtiments	Page 38	Page 63
Terrorisme et extrémisme violent	Page 39	Page 50

Index thématique concernant les thèmes développés dans la partie Situation, pour lesquels fedpol a également pris des mesures pendant l'année sous revue.

LÉGENDES

Les informations ci-dessous concernent les images se trouvant sur la page de garde.

1^{re} photo page de garde

MARCHANDISES. Les trafiquants utilisent toujours plus fréquemment des porte-conteneurs pour transporter de la cocaïne d'Amérique du Sud en Afrique.

2^e photo page de garde

VICTIMES DE LA TRAITE D'ÊTRES HUMAINS. De nombreuses femmes exploitées en Suisse à des fins sexuelles sont originaires de Roumanie.

Impressum

CONCEPT/RÉDACTION	Office fédéral de la police fedpol
LECTORAT	Stefan Scherrer, texter.ch , Winterthour
MISE EN PAGE	Martin Sommer, Büro für Gestaltung, Bâle
PHOTOGRAPHIES	Sauf indication contraire: Keystone
IMPRESSION	W. Gassmann SA, Impression et Editions, Biel/Bienne
DISTRIBUTION	OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne www.publicationsfederales.admin.ch N° d'art. 403.500 F (800 ex.)
COPYRIGHT	Office fédéral de la police 2013 Reproduction du texte autorisée avec mention de la source.
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	www.fedpol.ch

RAPPORT ANNUEL 2012

OFFICE FÉDÉRAL DE LA POLICE
fedpol
CH-3003 Berne

Téléphone +41 (0)31 323 11 23
info@fedpol.admin.ch
www.fedpol.ch